

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le lundi 11 septembre 2017 pour le lundi 18 septembre 2017 à 14 heures 30.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- | | | |
|--------------------|--------|---|
| M. le Maire | n°1 | Désignation du Secrétaire. (page 1296) |
| M. le Maire | n°2 | Pouvoirs. (page 1296) |
| M. le Maire | n°3 | Approbation des procès-verbaux des séances des 19 et 30 juin 2017. (page 1296) |
| M. le Maire | n°4 | Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation du Maire. (page 1296) |
| M. CARRE | n°5 | Communications diverses. (page 1311) |
| M. CARRE | n°5bis | Soutien aux Antilles françaises suite au passage de l'ouragan Irma. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fondation de France. (page 1311) |

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

- | | | |
|---------------------|------|---|
| M. MONTILLOT | n°6 | Rentrée scolaire 2017. Communication. (page 1316) |
| M. MONTILLOT | n°7 | Réussite éducative. Clubs Coup de Pouce Clé. Approbation d'une convention relative au versement d'une subvention à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans. (page 1365) |
| M. SANKHON | n°8 | Sport. Educateurs sportifs municipaux. Encadrement de classes de l'enseignement primaire public. Approbation d'une convention pour l'année scolaire 2017 / 2018. (page 1366) |
| M. SANKHON | n°9 | Sport. Dispositifs Vivre Ensemble à Orléans - sport et handicap, et Orléans Vous coach - section sport adapté. Saison 2017-2018. Approbation de conventions à passer avec les associations participantes. (page 1366) |
| M. SANKHON | n°10 | Sport. Associations sportives. Soutien à l'investissement matériel. Approbation d'une convention. Attribution de subventions. (page 1367) |

M. BAILLON	n°11	Sport de haut niveau. Cercle d'Escrime Orléanais. Réactualisation de la subvention suite à l'atteinte des objectifs. Approbation. (page 1370)
M. BAILLON	n°12	Sport de haut niveau. Bourse de soutien aux sportifs de haut niveau. Attribution de bourses. (page 1370)
Mme SAUVEGRAIN	n°13	État civil et citoyenneté. Transfert de la gestion des pactes civils de solidarité (Pacs). Approbation d'une convention à passer avec le tribunal d'instance d'Orléans. (page 1374)
Mme LOEILLET	n°14	Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 1375)

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Mme GRIVOT	n°15	Événementiel. Festival de Loire 2017. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Les Compagnons Chalandiers. Approbation de contrats de partenariat. (page 1381)
Mme GRIVOT	n°16	Événementiel. Animation des quais 2017. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la société BRETHEAU PUBLICITÉ. (page 1382)
M. FOUSSIER	n°17	Événementiel. Aliénation de chalets en bois. Vente publique par le service des Domaines. Fixation des tarifs. (page 1383)
M. MARTIN	n°18	Événementiel. S.P.L. ORLÉANS VAL DE LOIRE ÉVÈNEMENTS. Prise de participation au capital de la S.A.R.L. L'INSTITUT DE L'ÉVÈNEMENT. Approbation. (page 1384)
Mme KERRIEN	n°19	Arts et économie créative. F.R.A.C. Centre-Val de Loire. Biennale d'architecture 2017. Mise en place d'un cabinet de curiosité. Approbation d'une convention de partenariat pour le financement à passer avec l'E.P.C.C. (page 1384)
Mme KERRIEN	n°20	Arts et économie créative. F.R.A.C. Centre-Val de Loire. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de soutien aux projets conjoints de développement culturel. Attribution d'une subvention d'équipement. (page 1385)
Mme KERRIEN	n°21	Arts et économie créative. Gestion de l'Astrolabe et du Zénith. Exercice 2016. Approbation des rapports d'activités de l'association Antirouille et de la S.E.M. ORLEANS SPECTACLES. (page 1386)
Mme KERRIEN	n°22	Arts et économie créative. Approbation de conventions de soutien à l'équipement à passer avec la Scène Nationale, le Centre Dramatique Nationale et l'association le 108. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de fonctionnement 2017 à passer avec la Scène Nationale. Attribution de subventions. (page 1394)

Mme KERRIEN	n°23	Arts et économie créative. Théâtre Gérard Philipe et Conservatoire. Approbation de conventions de soutien et de partenariat culturel à passer avec des associations pour la saison 2017-2018. (page 1395)
Mme KERRIEN	n°24	Arts et économie créative. G.I.P Cafés Cultures. Versement d'une contribution. Attribution. (page 1397)
Mme KERRIEN	n°25	Musées municipaux. Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais et Muséum. Approbation du principe de changement de noms. (page 1398)
M. MOITTIE	n°26	Musées municipaux. Musée des Beaux-Arts. Activités pédagogiques. Approbation de nouveaux tarifs. (page 1399)
M. MOITTIE	n°27	Musées municipaux. Musée des Beaux-Arts. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'Université du Temps Libre (U.T.L.). (page 1400)
M. BARBIER	n°28	Arts et économie créative. Festival de Sully et du Loiret. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le Département du Loiret pour l'édition 2017. (page 1400)
M. BARBIER	n°29	Arts et économie créative. Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Classe à horaires aménagés théâtre au Collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire. Approbation d'une convention de partenariat pour l'année scolaire 2017-2018. (page 1401)

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme ANTON	n°30	Environnement. Journées Environnement Santé 2017. Approbation de conventions de partenariat. (page 1403)
Mme ANTON	n°31	Environnement. Approbation d'une charte relative aux antennes relais de téléphonie mobile à passer avec les opérateurs BOUYGUES TELECOM, FREE MOBILE, ORANGE, et S.F.R. (page 1409)
Mme ANTON	n°32	Prévention des risques. Carrières souterraines. Topographie des carrières souterraines par le Comité Départemental de Spéléologie du Loiret. Approbation d'une convention. (page 1412)
Mme CHERADAME	n°33	Action foncière. Quartier Saint Marceau. Cession au profit d'Orléans Métropole d'une propriété sise 42 rue des Montées. (page 1413)
Mme CHERADAME	n°34	Action foncière. Quartier de La Source. Centre commercial Bolière III. Cession à l'aménageur de 4 locaux commerciaux avec annexes. (page 1418)
Mme CHERADAME	n°35	Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 1422)

TERRITOIRES ET PROXIMITE

- Mme de QUATREBARBES** n°36 Vie des quartiers. Mécénat "Boîtes à livres". Approbation d'une convention-type. (page 1424)
- Mme RICARD** n°37 Espace public. Quartier intra-mails. Dénomination d'un jardin situé rue du Cheval Rouge. (page 1429)

RESSOURCES

- Mme SAUVEGRAIN** n°38 Relations humaines. Protection sociale complémentaire santé et prévoyance des agents. Choix des opérateurs et approbation des conventions de participation. (page 1431)
- Mme SAUVEGRAIN** n°39 Relations humaines. Police municipale. Foulées Roses. Approbation d'une convention de mise à disposition à passer avec la commune d'Olivet. (page 1441)
- Mme SAUVEGRAIN** n°40 Relations humaines. Restauration du personnel. Approbation des conventions de gestion et financière à passer avec l'association de gestion du Restaurant Administratif. (page 1441)
- Mme SAUVEGRAIN** n°41 Relations humaines. Restauration du personnel. Renouvellement de la mise à disposition individuelle d'un agent titulaire. Approbation d'une convention à passer avec l'association de gestion du Restaurant Administratif d'Orléans. (page 1443)
- Mme SAUVEGRAIN** n°42 Achats. Approbation d'un avenant n° 3 à la convention de groupement de commandes à passer avec Orléans Métropole et le C.C.A.S. d'Orléans portant sur plusieurs familles d'achat. (page 1444)

Le Maire : M. Olivier CARRE

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le lundi 25 septembre 2017.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Olivier CARRE

PROCES - VERBAL

Le lundi dix-huit septembre deux mille dix-sept, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. CARRE, Maire, Président ;

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint (jusqu'à 16 h 50), Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint ;

Mmes ANTON, de QUATREBARBES, GRIVOT, LECLERC, MM. NOUMI KOMGUEM, FOUSSIER, Mme ODUNLAMI, M. GROUARD, Mmes RICARD, CARRE, MM. HOEL, BLANLUET, Adjoint ;

MM. MOITTIE, GAINIER, Mmes ARSAC, SUIRE, HOSRI, MM. LEMAIGNEN (jusqu'à 16 h 45), LELOUP (jusqu'à 16 h 40), POISSON, Mmes DESCHAMPS, LABADIE, ALLAIRE, MM. PEZET, LAGARDE, BARBIER, RENAULT (jusqu'à 16 h 10), Mme LOEILLET (Secrétaire), M. YEHOUESSI, Mmes MATET de RUFFRAY, LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mme FOURCADE (jusqu'à 15 h 50), MM. de BELLABRE (jusqu'à 15 h 50), LECOQ, RICOUD, Mme TRIPET, M. VINCOT.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. MONTILLOT	à	Mme CARRE (à partir de 16 h 50)
M. GEFFROY	à	Mme SAUVEGRAIN
M.SANKHON	à	Mme CHERADAME
M. LANGLOIS	à	Mme RICARD
Mme DIABIRA	à	M. HOEL
M. GABELLE	à	Mme GRIVOT
M. LEMAIGNEN	à	M. le Maire (à partir de 16 h 45)
M. LELOUP	à	Mme LOEILLET (à partir de 16 h 40)
Mme BARRUEL	à	Mme de QUATREBARBES
Mme ZERIGUI	à	Mme LECLERC
Mme PINAULT	à	Mme KERRIEN
M. BAILLON	à	M. VINCOT
M. RENAULT	à	Mme DESCHAMPS (à partir de 16 h 10)
M. BRARD	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme ET TOUMI	à	Mme MATET de RUFFRAY

La séance est ouverte à 14 h 40.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme LOEILLET est désignée en qualité de secrétaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 2 – **Pouvoirs.**

M. MONTILLOT	à	Mme CARRE (à partir de 16 h 50)
M. GEFFROY	à	Mme SAUVEGRAIN
M.SANKHON	à	Mme CHERADAME
M. LANGLOIS	à	Mme RICARD
Mme DIABIRA	à	M. HOEL
M. GABELLE	à	Mme GRIVOT
M. LEMAIGNEN	à	M. le Maire (à partir de 16 h 45)
M. LELOUP	à	Mme LOEILLET (à partir de 16 h 40)
Mme BARRUEL	à	Mme de QUATREBARBES
Mme ZERIGUI	à	Mme LECLERC
Mme PINAULT	à	Mme KERRIEN
M. BAILLON	à	M. VINCOT
M. RENAULT	à	Mme DESCHAMPS (à partir de 16 h 10)
M. BRARD	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme ET TOUMI	à	Mme MATET de RUFFRAY

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 19 juin 2017 et du vendredi 30 juin 2017.**

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

M. le Maire – Vous avez eu connaissance du compte-rendu des décisions que j'ai été amenées à prendre au regard des pouvoirs que vous m'avez conférés, est-ce qu'il y a des remarques ?
Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Nous avons des questions qui relatives à deux contentieux qui sont signalés aux numéros 17-164 et 17-165 et qui portent sur la restauration collective. C'est un référé précontractuel qui est une forme procédurale un peu particulière. On voulait en savoir un peu plus sur le fond, dans la mesure du possible, compte-tenu des règles de procédures qui s'imposent dans ce type de contentieux, si la Délégation de Service Public (D.S.P.) avait déjà été signée et à défaut si elle ne l'est pas encore dans quel délai le sera-t-elle ? Enfin, si une solution de repli a été envisagée au cas où le tribunal administratif jugerait recevables et bien fondés les recours exercés par les deux candidats qui ont été évincés. Merci pour vos informations.

M. le Maire – M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – C'est effectivement une excellente question, merci de l'avoir posée.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Je vous en prie.

M. MONTILLOT – Vous savez que nous avons trois candidats pour cette D.S.P. Les deux qui n'ont pas été retenus - je ne vais pas dire qui n'ont pas été évincés car il ne s'agit pas de cela - ont fait ce

que l'on appelle un référé précontractuel, qui en quelque sorte, bloque la signature du contrat et pour lequel les deux candidats « malheureux » ont été déboutés très rapidement. D'ailleurs pour l'un d'entre eux assez cruellement, il lui a été expliqué qu'il aurait même pu ne pas être éligible. Les deux ont été condamnés aux frais irrépétibles, à la fois vis-à-vis de la Ville d'Orléans et également du candidat qui a été retenu car tout cela a entraîné une procédure d'extrême urgence. Comme vous le savez, un référé précontractuel se fait dans la semaine et en l'occurrence on était sur la semaine du 14 juillet. La décision était - entre guillemets - sans appel, le contenu très circonstancié démontrait que le choix qui avait été fait par la Ville était totalement logique. La question sous-jacente que vous pourriez poser, c'est que si maintenant il y avait un recours au fond - mais à ma connaissance il n'y en a pas - on continuerait avec l'actuel délégataire et a fortiori reconduit bien sûr. Vous imaginez bien que l'on ne se retrouverait pas dans une situation où les enfants, les collégiens, les personnes âgées ou les fonctionnaires ne pourraient continuer à déjeuner.

Ce référé a été perdu par les deux candidats et je le dis dans son contenu, ce ne sont pas quelques lignes mais une dizaine de pages rendues par le président du tribunal administratif - c'est effectivement très clair. Cela vaut réponse au fond.

M. le Maire – C'est ce que j'ai cru comprendre. Merci. Pas d'autres remarques ?

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de ses séances du 28 juin 2015 et du 22 février 2016 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de juillet et août 2017 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
17-161	5/07/17	Direction Générale Adjointe Aménagement et Développement Durable. Direction de la mobilité, des transports et du stationnement. Régie de recettes des horodateurs. Ajout d'un point accueil stationnement Orléans Gestion.
17-162	6/07/17	Direction Générale Adjointe Economie et Attractivité. Direction de la Culture, des Arts et de l'Economie Créative. Direction des Archives Municipales. Régie de recettes des Archives Municipales. Modification de la périodicité de versement du numéraire à la Trésorerie d'Orléans Municipale et Sud Loire.
17-163	6/07/17	Direction Générale Adjointe Economie et Attractivité. Direction du Tourisme, de l'Évènementiel et de la Promotion du Territoire. Régie d'avances pour l'organisation des Fêtes de Jeanne d'Arc. Modification portant sur le montant de l'avance.
<u>ASSURANCES</u>		
17-167	19/07/17	Dommmages aux biens. Acceptation d'une indemnité d'assurance. Dossier S.C.I. Fergogne.
17-176	20/07/17	Dommmage aux biens. Acceptation d'une indemnité d'assurance.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
17-177	20/07/17	Dommmages ouvrage 13-118. Groupe scolaire Pauline Kergomard. Acceptation d'une indemnité d'assurance.
17-183	20/07/17	Acceptation d'une indemnité de sinistre. Tiers ou assureur (débitteur de l'indemnité).
17-193	28/07/17	Contrat d'assurance Flotte Automobile n° 088801/Y passé avec la S.M.A.C.L. Acceptation d'une indemnité de sinistre.
17-207	8/08/17	Dommmages aux biens. Stade des Montées. Acceptation d'indemnités d'assurance. Dossier TENDRON - DAB ND 2016-214.
17-208	8/08/17	Assurances. Dommmages aux biens. Acceptation d'une indemnité de sinistre pour les dommmages causés, le 6 mars 2017, au portail automatique du cimetière Saint Marceau par la S.A.R.L. Reverter-Caton (DAB ND 2017-060).
17-221	31/08/17	Dommmages aux biens. Acceptation d'indemnités d'assurance. Dossier DAB ND 2016-309.
17-224	31/08/17	Dossiers contentieux engagés par 3 restaurateurs de la Place du Martroi. Requêtes au fond. Acceptation de remboursement d'honoraires d'avocat par la Société Paris Nord Assurances Services.

ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

17-159	8/07/17	Événementiel. Association Cléry, son histoire en lumière. Approbation d'une convention de mise à disposition de matériel.
17-169	19/07/17	Locaux associatifs sis 69 rue des Anguignis à Saint Jean le Blanc. Association LA CROIX ROUGE FRANCAISE. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition.
17-170	13/07/17	Local sis 2 rue Alfred de Vigny. Association ESCALE. Approbation d'une convention de mise à disposition.
17-171	13/07/17	Développement commercial. Local commercial 217 rue de Bourgogne. Prorogation de la convention de la mise à disposition. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation précaire et révocable à passer avec Mme Marion COULAIS.
17-172	13/07/17	Boulodrome du Champ de Mars et boulodrome du Stade de la Vallée. AMICALE BOULE ORLÉANAISE. Approbation de deux conventions de mise à disposition.
17-173	19/07/17	Parcelle de terrain cadastrée BW n° 70 sise 27 bis rue Moine. M. Ahmed BENAOUA. Approbation d'une convention de mise à disposition.

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 18 septembre 2017 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
17-174	19/07/17	Pavillon sis 18 rue de la Borde. Les Résidences de l'Orléanais O.P.H. d'Orléans. Approbation de l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition.
17-182	20/07/17	Locaux de la tribune du stade omnisports d'Orléans La Source. AUBERGE DE JEUNESSE / CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS. Approbation d'une convention de mise à disposition.
17-184	20/07/17	Salle Belle Croix. Association Le Théâtre de l'Eridan. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des répétitions.
17-185	28/07/17	Locaux du 108 rue de Bourgogne. Approbation de conventions de mise à disposition à passer avec l'association « le 108 », MUSIQUE ET EQUILIBRE, A.S.E.L.Q.O., LE SECOURS POPULAIRE, POLYSONIK, et l'E.S.A.D.
17-186	22/07/17	Salle Belle Croix. Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire section Argonne. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
17-188	28/07/17	Salle Belle Croix. Association Avenir et Défense des Pré-Retraités et Retraités du Loiret. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
17-189	28/07/17	Salle Mozart. Comité des Fêtes de l'Argonne. Approbation d'une convention de mise à disposition pour l'organisation de réunions.
17-197	28/07/17	Salle de la Madeleine. Association Club Séniors de la Madeleine. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
17-198	28/07/17	Salle de la Madeleine. Association Gym Volontaire Orléans Madeleine Deniau. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
17-199	1/08/17	Salle de la Madeleine. Association Kanga Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de remise en forme.
17-200	28/07/17	Salle de la Madeleine. Association Soleil Lune Yoga et Créativité. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de yoga.
17-201	28/07/17	Locaux à la base de loisirs de l'île Charlemagne. A.S.P.T.T. VOILE. Approbation d'une convention de mise à disposition.
17-202	4/08/17	Salle Yves Montand. Association Blossières Initiatives. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des spectacles.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
17-203	4/08/17	Salle Yves Montand. Association Scrabble Val de Loire Section d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
17-204	4/08/17	Salle Yves Montand. Association Sportive d'Orléans et de l'Agglo. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
17-205	4/08/17	Salle des Chats Ferrés. Association Ailes. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
17-206	4/08/17	Salle Albert Camus. Association Ailes. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
17-209	8/08/17	Animation des Quais 2017. Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à passer avec l'association Nanoprod pour l'exploitation de la guinguette Sud La Paillote. Redevance 60 € net de T.V.A. par mois.
17-210	4/08/17	Immeuble 42, avenue Roger Secrétain à Orléans. Association pour la Protection des Chats Libres d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition.
17-211	21/08/17	Salle des Chats Ferrés. Organisme Comité des Œuvres Sociales de la Mairie d'Orléans Section Retraités. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
17-212	21/08/17	Salle des Chats Ferrés. Association La Vie devant Soi. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
17-213	21/08/17	Salle des Chats Ferrés. Association Yog'ik. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
17-214	21/08/17	Salle des Chats Ferrés. Association Le Patio Flamenco. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
<u>CONTENTIEUX</u>		
17-164	6/07/17	Défense à une instance. Tribunal Administratif d'Orléans. Requête en référé précontractuel. D.S.P. restauration collective. X contre Mairie d'Orléans.
17-165	6/07/17	Défense à une instance. Tribunal Administratif d'Orléans. Requête en référé précontractuel. D.S.P. restauration collective. Société X contre Mairie d'Orléans.
17-175	20/07/17	Défense à une instance. Contentieux. Cour de cassation d'Orléans. Cinéma des Carmes.
17-217	21/08/17	Défense à une instance. Référé expertise. Tribunal Administratif d'Orléans. Mme X contre Mairie d'Orléans

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
17-225	25/08/17	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage. Stade de la Vallée à Fleury les Aubrais

CONTRATS DE CESSION DE SPECTACLE

17-151	22/06/17	Loire Art Show. Approbation d'un contrat de cession de spectacle à passer avec SAS LA MELODIE DU BONHEUR - SUPER ! Montant global maximum de 4 747,50 € T.T.C.
17-155	30/06/17	Direction de la Culture, des Arts et de l'Économie Créative. Spectacle jeune public. Programme animation des quais 2016. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Association Ouvern'Azulis. Montant total 1 200 € nets de T.V.A.
17-157	8/07/17	Événementiel. Animation des quais. Approbation d'un contrat de cession de spectacles à passer avec l'Association de la Confrérie les Fis d'Galarne. Montant maximum 800 € nets de T.V.A.
17-160	8/07/17	Programmation Hors les murs. Approbation de contrats de cession de spectacles à passer avec l'association EPONYME. Montant maximum 900 € nets de T.V.A., l'association AMELEE BRICOLO. Montant maximum 1 000 € nets de T.V.A.
17-166	19/07/17	Événementiel. Festivités des 13 et 14 juillet 2017. Approbation d'un contrat de cession de spectacle à passer avec la Compagnie LA TETE AILLEURS. Montant global maximum 600 € nets de T.V.A.
17-179	19/07/17	Manifestation Hors les murs. Approbation d'un contrat de cession de spectacle à passer avec l'association DIS RACONTE. Montant maximum 1 000 € nets de T.V.A.

DEMANDES DE SUBVENTION

17-111	18/05/17	Musée des Beaux-Arts. Exposition Jean-Baptiste Perronneau (vers 1715-1783) portraitiste de génie dans l'Europe des lumières. Attribution du label d'intérêt national. Approbation d'une convention à passer avec le Ministère de la Culture et de la Communication.
17-153	6/07/17	Musée des Beaux-Arts et Hôtel Cabu, Musée d'Histoire et d'Archéologie. Expositions Rodin sous l'œil du photographe Rodin/Berry et Du Nil à la Loire, la collection égyptienne des musées d'Orléans. Demande de subventions.
17-156	13/07/17	Ministère de la Culture et de la Communication. Inscription des Fêtes de Jeanne d'Arc au Patrimoine Culturel Immatériel de France (P.C.I.F.). Demande de subvention.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
17-194	28/07/17	Musée des Beaux Arts. Projet de restauration d'un tableau Saint Thomas de Velasquez. Approbation d'une convention de mécénat à passer avec la société IT & M RÉGIONS. Demande de subvention.
17-218	30/08/17	Muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement - MOBE. Demande de subvention.

DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

17-150	11/07/17	Diagnostic d'archéologie préventive sur le site dénommé rue Charles Sadron. Approbation d'un avenant n° 1 de prolongation de l'intervention en vue de la réalisation d'un diagnostic complémentaire.
17-168	26/07/17	Service Archéologique. Diagnostic archéologique rue du Nécotin, lieu-dit Clos des Trois Fontaines. Approbation d'une convention à passer avec la S..A.R.L. LANGE.

FIXATION DE TARIFS

17-154	6/07/17	Musée des Beaux-Arts. Fixation du prix de vente de l'affiche de l'exposition Jean-Baptiste Perronneau, portraitiste de génie dans l'Europe des Lumières.
17-191	28/07/17	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Boutique. Fixation du prix de vente des objets.
17-219	6/09/17	Hôtel Cabu. Musée d'Histoire et d'Archéologie. Fixation du prix de vente du catalogue de l'exposition Du Nil à la Loire. La collection égyptienne des Musées d'Orléans.
17-222	6/09/17	Musée des Beaux-Arts. Modification du prix de vente de catalogues d'exposition.

REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES

17-216	21/08/17	Grand Cimetière. Remboursement d'une concession à Mme Marie-Hélène MONIER
--------	----------	---

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 1^{er} juillet et le 28 août 2017 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 17 0034	13	place	de la République	Non préemption
FC 45234 17 0037	1		de la Cerche	Non préemption
FC 45234 17 0038	2	rue	Nicolas Copernic Place d'Arc	Non préemption
FC 45234 17 0039	51	rue	du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
FC 45234 17 0040	80	faubourg	Saint Jean	Non préemption
FC 45234 17 0041	55	rue	Royale	Non préemption
FC 45234 17 0042	11	rue	d'Illiers	Non préemption
FC 45234 17 0043	5	rue	du Cheval Rouge	Non préemption
FC 45234 17 0044	6	rue	de la Cerche	Non préemption
FC 45234 17 0045	21	rue	des Carmes	Non préemption
FC 45234 17 0046	144	rue	de Bourgogne	Non préemption
FC 45234 17 0047	12	rue	de la Cholerie	Non préemption
FC 45234 17 0048	16	rue	Bannier	Non préemption

MARCHES PUBLICS DONT LE MONTANT EST SUPERIEUR A 25 000 € H.T.

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
7-juil.-17	T	Travaux de rénovation thermique de l'enveloppe du bâtiment et rénovation intérieure du groupe scolaire Romain Rolland à Orléans (Lot 5 : serrurerie)	CROIXALMET AL	14 014,75	16 817,70
8-juil.-17	S	Stade omnisport de la Source - Pose d'une structure métallique sur la tribune Wagner	SERRU	138 000,00	165 600,00
6-juil.-17	T	Travaux d'économie d'énergie sur les installations thermiques des bâtiments de la ville d'Orléans	ENGIE AXIMA	86 743,51	104 092,21
6-juil.-17	S	Fête nationale du 14 juillet 2017, prestations événementielles Lot 2 : Prestations de sonorisation et d'éclairage scénique	ALISS	Mini 15 000 Maxi 70 000	Mini 18 000 Maxi 84 000
6-juil.-17	S	Fête nationale du 14 juillet 2017, prestations événementielles Lot 1: Prestations pyrotechniques	LE GEANT DE LA FETE	1 010 800	1 212 960
10-juil.-17	T	ST PAT - EDUCATION - EE Lavoisier - Réfection sanitaire Claire Becking. Marché subséquent n° 1A pour les travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Lavoisier à Orléans. Lot 3	PERDEREAU	112 934,90	135 521,88
10-juil.-17	T	ST PAT - EDUCATION - EE Lavoisier - Réfection sanitaire Claire Becking. Marché subséquent n° 1A pour les travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Lavoisier à Orléans. Lot 8	DELARUE CLOISONS	151 856,73	182 228,08
10-juil.-17	T	ST PAT - EDUCATION - EE Lavoisier - Réfection sanitaire Claire Becking. Marché subséquent n° 1A pour les travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Lavoisier à Orléans. Lot 11	SNEF	62 704,00	75 244,80

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 18 septembre 2017 -

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
10-juil.-17	T	ST PAT - EDUCATION - EE Lavoisier - Réfection sanitaire Claire Becking. Marché subséquent n° 1A pour les travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Lavoisier à Orléans. Lot 12	HYDROPOLE	217 157,27	260 588,72
10-juil.-17	T	ST PAT - EDUCATION - EE Lavoisier - Réfection sanitaire Claire Becking. Marché subséquent n° 1A pour les travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Lavoisier à Orléans. Lot 13	ROGGIANI	334 676,42	401 611,70
10-juil.-17	T	ST PAT - EDUCATION - EE Lavoisier - Réfection sanitaire Claire Becking. Marché subséquent n° 1A pour les travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Lavoisier à Orléans. Lot 14	GAUTHIER	44 328,81	53 194,57
11-juil.-17	S	Impression et livraison de documents : support de communication, papier entête et enveloppe logotée (Lot 4 : fourniture, impression et livraison de papier entête) Groupement de commande VO (coordonnateur)/OM	PREVOST OFFSET	78 290,00	93 948,00
12-juil.-17	S	Régie publicitaire du magazine municipal Orléans Mag	OUEST EXPANSION	26 940,50	32 328,60
19-juil.-17	T	Travaux de rénovation thermique de l'enveloppe du bâtiment et rénovation intérieure du groupe scolaire Romain Rolland à Orléans Lot 13 : Peinture	ASSELINE	Sans minimum - maximum 191 666,66	Sans minimum - maximum 230 000
19-juil.-17	S	Formations hygiène et sécurité Lot 2 : Habilitations électriques	BUREAU VERITAS	45 784,10	54 940,92
19-juil.-17	S	Formations hygiène et sécurité Lot 3: Permis poids lourd et formation de conducteurs routiers	CASSEGRAIN FORMATION PROFESSIONNELLE	Partie forfaitaire : 63 087,50 Partie unitaire : Sans minimum Maxi 55 000	Partie forfaitaire : 75 705 Partie unitaire : Sans minimum Maxi 66 000

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 18 septembre 2017 -

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
19-juil.-17	S	Formations hygiène et sécurité Lot 4 : Service de sécurité incendie et d'assistance à personne	SECURITAS FORMATION	137 165,05	164 598,06
19-juil.-17	S	Formations hygiène et sécurité Lot 5: Travail en hauteur/port du harnais-utilisateur/monteur d'échafaudage fixe et roulant/utilisateur d'échelles et escabeaux	APAVE	105 179,00	126 214,80
19-juil.-17	S	Formations hygiène et sécurité Lot 6: Eco-conduite et prévention du risque routier	ECOCIVICOM	Partie forfaitaire : 36 660 Partie unitaire : Sans minimum Maxi 106 000	Partie forfaitaire : 41 760 Partie unitaire : Sans minimum Maxi 127 200
21-juil.-17	T	Travaux de rénovation thermique de l'enveloppe du bâtiment et rénovation intérieure du groupe scolaire Romain Rolland à Orléans Lot 7 : Plâtrerie, isolation, faux-plafond	ODION	Minimum : 4 000 Maximum: 24 000	Minimum : 4 800 Maximum: 24 002
24-juil.-17	T	Accord-cadre travaux de bâtiments de la Communauté d'Agglomération, de la ville d'Orléans et du CCAS - Marché subséquent n°4 pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la crèche La Borde Lot 9 : Menuiseries extérieures aluminium-pvc	METALLERIE HUGUET CRECHE	Minimum : 10 000 Maximum: 110 000	Minimum : 12 000 Maximum: 132 000
24-juil.-17	T	Accord-cadre travaux de bâtiments de la Communauté d'Agglomération, de la ville d'Orléans et du CCAS - Marché subséquent n°4 pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la crèche La Borde Lot 11: Electricité courant fort-faible	INEO CENTRE	Minimum : 4 000 Maximum: 28 000	Minimum : 4 800 Maximum: 33 600

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 18 septembre 2017 -

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
24-juil.-17	T	Accord-cadre pour des projets de requalification de l'espace public - marché subséquent n° 17S0035 - Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue Sainte Catherine et de la rue Isabelle Romée	ERA I NGENIEURS CONSEIL	Minimum : 4 000 Maximum: 20 000	Minimum : 4 800 Maximum: 24 000
24-juil.-17	T	Accord-cadre pour les travaux de bâtiments de la communauté urbaine Orléans Métropole, de la ville d'Orléans et du centre communal d'action sociale- Marché subséquent n°3 pour les travaux de réfection des sanitaires garçons et filles de l'école élémentaire Diderot à Orléans Lot 3 : Gros oeuvre, maçonnerie, pierre de taille	URBAINS CONSTRUCTI ON	Minimum : 4 000 Maximum: 18 000	Minimum : 4 800 Maximum: 21 600
24-juil.-17	T	Accord-cadre pour les travaux de bâtiments de la communauté urbaine Orléans Métropole, de la ville d'Orléans et du centre communal d'action sociale- Marché subséquent n°3 pour les travaux de réfection des sanitaires garçons et filles de l'école élémentaire Diderot à Orléans Lot 8 : Menuiserie bois extérieure-intérieure	DELARUE CLOISONS	456 492,00	547 790,40
24-juil.-17	T	Accord-cadre pour les travaux de bâtiments de la communauté urbaine Orléans Métropole, de la ville d'Orléans et du centre communal d'action sociale- Marché subséquent n°3 pour les travaux de réfection des sanitaires garçons et filles de l'école élémentaire Diderot à Orléans Lot 10 : Ouvrages en plaque de plâtre	PEIXOTO 2000	211 849,00	254 218,80
24-juil.-17	T	Accord-cadre pour les travaux de bâtiments de la communauté urbaine Orléans Métropole, de la ville d'Orléans et du centre communal d'action sociale- Marché subséquent n° 3 pour les travaux de réfection des sanitaires garçons et filles de l'école élémentaire Diderot à Orléans Lot 11 : Electricité courant fort-faible	INEO CENTRE	20 934,03	25 120,84

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 18 septembre 2017 -

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
24-juil.-17	T	Accord-cadre pour les travaux de bâtiments de la communauté urbaine Orléans Métropole, de la ville d'Orléans et du centre communal d'action sociale- Marché subséquent n°3 pour les travaux de réfection des sanitaires garçons et filles de l'école élémentaire Diderot à Orléans Lot 12: Chaufferie, plomberie, vmc	HYDROPOLE	8 730,32	10 476,38
24-juil.-17	T	Accord-cadre pour les travaux de bâtiments de la communauté urbaine Orléans Métropole, de la ville d'Orléans et du centre communal d'action sociale- Marché subséquent n° 3 pour les travaux de réfection des sanitaires garçons et filles de l'école élémentaire Diderot à Orléans Lot 13 : Revêtements collés scellés	ROGGIANI	14 406,40	17 287,68
24-juil.-17	T	Accord-cadre pour les travaux de bâtiments de la communauté urbaine Orléans Métropole, de la ville d'Orléans et du centre communal d'action sociale- Marché subséquent n°3 pour les travaux de réfection des sanitaires garçons et filles de l'école élémentaire Diderot à Orléans Lot 14 : Peintures, plafonds suspendus	DELARUE CLOISONS	283 333,33	340 000,00
27-juil.-17	s	Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour des projets de requalification de l'espace public - Marché subséquent de maîtrise d'œuvre n°17S0053 pour la reprise de l'éclairage public et des trottoirs du quartier est d'Orléans	Groupement KK ASSOCIES/BETA INGENIERIE/HIFE	165 248,09	198 297,71
28-juil.-17	T	Accord-cadre travaux de bâtiments de la Communauté d'Agglomération, de la ville d'Orléans et du CCAS - Marché subséquent n°5 pour les travaux de la salle de restauration de l'école maternelle Louis Pasteur Lot 9 : Menuiseries extérieures aluminium-pvc	METALLERIE HUGUET CRECHE	221 322,77	265 597,32
28-juil.-17	T	Accord-cadre travaux de bâtiments de la Communauté d'Agglomération, de la ville d'Orléans et du CCAS - Marché subséquent n°5 pour les travaux de la salle de restauration de l'école maternelle Louis Pasteur Lot 12 : Chauffage, plomberie	ARTISANAT CHAUFFAGE SERVICES	42 408,79	50 890,55

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 18 septembre 2017 -

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
28-juil.-17	T	Accord-cadre travaux de bâtiments de la Communauté d'Agglomération, de la ville d'Orléans et du CCAS - Marché subséquent n°5 pour les travaux de la salle de restauration de l'école maternelle Louis Pasteur Lot 14 : Peinture, plafonds-suspendus	ASSELINÉ	41 180,78	49 416,94
28-juil.-17	T	Accord-cadre travaux de bâtiments de la Communauté d'Agglomération, de la ville d'Orléans et du CCAS - Marché subséquent n°5 pour les travaux de la salle de restauration de l'école maternelle Louis Pasteur Lot 11 : Electricité, courant fort-faible	DUBOIS ELECTRICITE	15 238,00	18 285,60
28-juil.-17	T	Travaux de rénovation de la piscine découverte d'Orléans Lot 1 : Gros oeuvre	PERDEREAU MACONNERIE	909,57	1 091,48
28-juil.-17	T	Travaux de rénovation de la piscine découverte d'Orléans Lot 2 : Menuiseries bois	CROIXMARIE	3 395,15	4 074,18

1 – Date du marché : date de signature du marché

2 – Nature du marché : fourniture, service ou travaux

AVENANTS AUX MARCHES

DATE DE L'AVENANT	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
24/07/2017	Travaux courants de voirie sur l'espace public Lot 1 : Travaux inférieurs à 50 000€ HT	ATTRIBUTAIRE 1 : EUROVIA ATTRIBUTAIRE 2 : TPVL ATTRIBUTAIRE 3 : EIFFAGE	sans incidence financière	sans incidence financière
24/07/2017	Travaux courants de voirie sur l'espace public Lot 2 : Travaux supérieurs à 50 000€ HT	ATTRIBUTAIRE 1 : EUROVIA ATTRIBUTAIRE 2 : TPVL ATTRIBUTAIRE 3 : COLAS	sans incidence financière	sans incidence financière
25/07/2017	Travaux de remplacement du revêtement de sol sportif au gymnase Gaston Couté à Orléans, relance - Avenant 1 au marché V17218	JMS	297,50	357,00

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 18 septembre 2017 -

DATE DE L'AVENANT	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
25/07/2017	Travaux de réhabilitation de la serre du jardin des plantes à Orléans (Lot 2 : Cloisons, isolation, peinture) Avenant 1 au marché V17051	GAUTHIER	6 396,87	7 676,24
25/07/2017	Travaux de réhabilitation de la serre du jardin des plantes à Orléans (Lot 4 : Sols durs, faïence) Avenant 1 au marché V17053	GAUTHIER	4 033,21	4 839,85
04/08/2017	Travaux de réhabilitation de la serre du jardin des plantes à Orléans (Lot 7 : Serrurerie) - Avenant 1 au marché V17055	BRANDEHO METALLERIE	-3 026,40	-3 631,68
04/08/2017	Maintenance et dépannage des ascenseurs et EPMR de Orléans Métropole, de la Ville d'Orléans et du CCAS d'Orléans Avenant 1 au marché V17082GRT	KONE CENTRE	sans incidence financière	sans incidence financière
07/08/2017	Gestion des accueils de loisirs sans hébergement de proximité de la Maire d'Orléans Avenant 1 au marché 15 065R	ALSEQO	sans incidence financière	sans incidence financière
14/08/2017	Travaux de réhabilitation de la serre du jardin des plantes à Orléans (Lot 3 : Charpente, menuiserie) - Avenant 1 au marché V17052	CROIXMARIE	9 026,33	10 831,60
14/08/2017	Insertion sociale et professionnelle d'habitants de la commune d'Orléans durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations d'entretien ménager de divers bâtiments communaux Avenant n° 2 au marché 16 097 (moins value)	ORLEANS INSERTION EMPLOI	- 279,18 net pour la période en cours (du 20/07/17 au 30/06/18) - 294,52 € net pour la période du 01/07/18 au 30/06/19	
23/08/2017	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique et financière pour le renouvellement de la délégation du service public de restauration collective Avenant 2 au marché 15 120	Groupement CANTINEO / CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE / CO.SY REST	19 227,05	23 072,46
23/08/2017	Marché de services pour la gestion globale des bâtiments Avenant 1 au marché 15 155	DALKIA France	181 771,02	218 125,22
30/08/2017	Groupe scolaire Pierre Segelle : restructuration du restaurant scolaire - Avenant 2 au marché 16 116	ROC groupe VILLEMAM	8 542,88	10 251,46
30/08/2017	Remplacement des menuiseries extérieures du théâtre d'Orléans - Avenant 2 au marché 14 156	ALUMINIUM VACHER BLAISOIS	sans incidence financière	sans incidence financière
30/08/2017	Mise en œuvre et maintenance d'une plateforme informatique d'échange des DT/DICT/ATU et autres formulaires - Avenant 1 au marché 16047G	SOGELINK	par période de reconduction : mini - 5000 maxi -35 000	par période de reconduction : mini – 6000 maxi -42 000

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire – J'ai reçu les remerciements suivants :

- de la Mairie de Sens, pour l'accueil réservé à l'occasion d'une présentation du fonctionnement du pôle prévention et réussite ;
- de la Mairie de Châteaudun, pour le prêt de matériel accordé lors de la 22^{ème} édition de la Foire aux Laines ;
- de la Mairie de Meung-sur-Loire, pour le prêt d'une structure gonflable aquatique ;
- de l'association Kayak de l'Espoir, pour le soutien de la Mairie apporté lors de la descente de la Loire ;
- de la Corporation de Saint-Fiacre, pour l'aide logistique apportée dans l'organisation des fêtes de Saint-Fiacre 2017 ;
- du Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie du Centre, pour la mise à disposition du Campo Santo ;
- de l'Association Familiale d'Orléans, à l'occasion de l'attribution d'une subvention ;
- de la Fondation de la France Libre, à l'occasion de l'attribution d'une subvention.

N° 5bis – **Soutien aux Antilles françaises suite au passage de l'ouragan Irma. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fondation de France.**

M. le Maire – *Cette communication fait suite aux souhaits d'un certain nombre d'entre vous, venus de tous les bancs de cet hémicycle. Elle est relative au soutien que nous devrions apporter en solidarité à tous ceux qui aujourd'hui cherchent à réparer les dégâts de l'ouragan Irma sur l'archipel des Antilles françaises et en particulier sur les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Vous avez été plusieurs à me solliciter et en regardant la façon dont la Ville d'Orléans s'était comportée dans le passé, au regard de drames qui ont pu survenir dans des circonstances équivalentes, je vous propose cette délibération exceptionnelle afin de pouvoir aider. La Fondation de France a été choisie car elle regroupe un certain nombre d'autres associations, c'est donc efficace pour le fléchage de l'aide que l'on souhaite apporter aux victimes. Est-ce que vous avez des commentaires ?*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *On est très content.*

M. le Maire – *Mme ODUNLAMI.*

Mme ODUNLAMI – *Bonjour M. le Maire, mes chers collègues. Je pense que mes collègues et moi-même sommes très heureux de cette décision. Nous avons nous-mêmes été touchés il y a quelques temps par des inondations et avons vu cet élan de solidarité sur place. Nous avons des ressortissants qui ont des liens familiaux avec les D.O.M.-T.O.M. Il est normal que nous fassions cet effort et je salue cette initiative, d'autant plus que les denrées qui sont transportées sur place passent par la base de Bricy. Nous sommes donc vraiment liés et actifs sur cette opération. Je vous remercie.*

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Merci pour cette unanimité et merci pour eux.*

Il y a une deuxième communication relative aux emplois aidés, dans la mesure où là aussi, vous avez été un certain nombre à m'interpeller. Le groupe Socialiste-Verts et apparentés avait émis le souhait de faire un vœu, mais j'ai estimé qu'il arrivait un peu tard, puisque nous n'en n'avons eu connaissance que ce matin. Ceci étant dit, je voulais apporter moi-même mon point de vue sur le sujet et laisser un temps de parole libre à ceux qui souhaitent s'exprimer sur le sujet.

Mme MATET de RUFFRAY peut-être ?

Mme MATET de RUFFRAY – *Merci M. le Maire, bonjour mes chers collègues. Nous souhaitons effectivement émettre un vœu, nous avons la possibilité de parler et nous vous en remercions. Nous venons d'avoir l'illustration que l'on peut effectivement inscrire des questions à l'ordre du jour, vous venez de le faire au sujet des Antilles...*

M. le Maire – *C'était à titre exceptionnel. Cela s'appelle l'urgence et cela s'appelle l'unanimité et pas un débat politique.*

Mme MATET de RUFFRAY – *Oui, oui, je ne mélange pas les sujets.*

Je voulais souligner la brutalité remarquée avec laquelle le gouvernement a mis fin au dispositif des contrats aidés, en plein été et sans aucune concertation avec les acteurs. Dans notre groupe, nous nous sommes déjà exprimés dans la presse sur ce sujet. Je voulais souligner dans cette enceinte la gravité et l'impact que cette décision va avoir sur tous les secteurs. En ce qui concerne la Ville d'Orléans, nous aimerions savoir M. le Maire, quel est l'impact en termes de personnes, de services touchés et les conséquences qui vont suivre sur l'emploi ? Mais également, pour l'ensemble des associations, parce qu'elles sont très touchées et nous suivrons ce sujet vraiment avec attention. Il faut que tout le monde sache ici que ce sont des centaines d'emplois qui sont concernés par cette décision brutale, non concertée et que de toute façon, puisqu'il s'agit d'argent public, toutes ces personnes qui n'auront pas de contrat aidé ou dont les contrats envisagés ne seront pas renouvelés, iront directement rejoindre les rangs de Pôle Emploi ou du R.S.A. Je ne sais pas où est l'économie d'argent public dans cette affaire. Merci.

M. le Maire – *M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Je partage ce qui vient d'être dit et j'ai moi-même pris ma plume pour écrire au Président de la République.*

(Réactions dans l'hémicycle)

M. RICOUD – *Il faut taper haut (Rires). Je vous ai envoyé une copie ainsi qu'à la député de ma circonscription. Je partage ce qu'a dit ma collègue et c'est grave. Il y a d'abord les associations qui risquent de se retrouver dans des difficultés et puis il y a celles et ceux qui ont ces contrats aidés et qui risquent de se retrouver sur le carreau. Alors certes, nous avons toujours dit que le contrat aidé n'était pas la panacée pour régler le problème du chômage, il n'en reste pas moins que pour beaucoup, c'est un pied à l'étrier pour trouver du travail. C'est une décision condamnable, inadmissible et moi je voudrais parler notamment d'une association sur La Source que je connais bien : E.S.C.A.L.E. C'est une association qui fait un travail remarquable pour les jeunes et sans cette association, La Source ne serait pas ce qu'elle est. Je crois ici que l'on est tous - enfin je l'espère - vent debout contre cette décision et je voulais redire aujourd'hui que notre groupe, en lien avec ce qui a été dit, condamne avec fermeté cette décision. Je vous remercie.*

M. le Maire – *Mme TRIPET, vous voulez ajouter quelque chose ?*

Mme TRIPET – *Tout d'abord dire exactement comme M. RICOUD, à savoir qu'au départ nous n'étions pas d'accord avec cette mesure des contrats aidés. Nous étions même vent debout puisque c'est un contrat précaire. Il n'empêche que les associations a en bénéficié sont nombreuses. M. RICOUD a parlé d'E.S.C.A.L.E., mais moi je parle de plein d'autres associations en lien avec l'aide aux femmes victimes de violence et qui se retrouvent directement impactées. Lorsque ces contrats aidés avaient été créés, en tant que présidente du planning familial j'avais donc été « convoquée » par Pôle Emploi qui faisait le tour de toutes les associations pour qu'elles puissent prendre des contrats aidés. J'avais exprimé à l'époque que d'une part, on nous enlevait des subventions mais que d'autre part, on nous demandait en même temps de prendre des contrats aidés. Il va falloir que dans ce pays, notre société se pose la question : comment allons-nous pouvoir pérenniser des emplois ? Parce que maintenant j'entends dire qu'ils vont faire des formations et que ça sera mieux pour eux. Je suis désolée, quand des personnes sont là depuis 18 mois, deux ou trois ans, la formation, elles l'ont déjà, elles ont simplement besoin d'avoir un emploi pérenne.*

Pour nous, ce n'est pas possible de continuer comme ça. Comment peut-on détricoter quelque chose qui au départ, n'est pas forcément la panacée et dire qu'il y aura autre chose derrière, mais laisser en plan des associations, des services, la ville et d'autres qui ont embauché des personnes en contrats aidés et qui du jour au lendemain vont se retrouver sans personnel et les personnes vont se retrouver sans rien. J'ai vu sur notre territoire de la Métropole, des mairies qui se retrouvent sans personnel pour faire traverser les enfants à la sortie de l'école, pour ouvrir les écoles ou encore pour servir à la cantine. Je pense qu'il va vraiment falloir que l'on réfléchisse ensemble et que l'on arrête de défaire les choses qui fonctionnent. Cela pourraient être un pied à l'étrier et de façon à ce que ces emplois soient pérennisés. Merci M. le Maire, merci mes chers collègues.

M. le Maire – *Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Mme ODUNLAMI.*

Mme ODUNLAMI – *Si je puis dire quelques mots en réponse sur le sujet du contrat aidé, on est bien d'accord que ce n'est pas un contrat qui pérennise un emploi. Le taux de réussite est de 24 % sur le non marchand, ce qui n'est pas énorme et il est actuellement à l'étude un autre procédé que le contrat aidé qui serait plus autour de la formation. Pour l'instant, cela n'a pas encore été complètement développé mais c'est une piste, notamment autour de l'apprentissage puisqu'il y a un fort taux de réussite, beaucoup plus que le système des contrats aidés. Après, je ne mets pas en cause le fait qu'effectivement cela a apporté du lien social et une réponse sociale momentanée à une problématique. Mais là, c'est une question de fond. Je voudrais juste rappeler que le gouvernement a remis en place ces contrats aidés dans le secteur social et handicap.*

Enfin dernière chose, il est prévu que la réserve parlementaire qui a été supprimée, soit en fait utilisée dans un pot commun à destination des associations. La réponse serait notamment à travers l'utilisation de cette réserve parlementaire. Je sais que certains de nos députés ont déjà fait remonter - localement parlant - quelques difficultés des associations. Après, cela remet en cause aussi le modèle sur lequel vivaient ces associations et qui n'était pas un modèle pérenne, dans le sens où un contrat aidé ce n'est pas un contrat qui continue ad vitam aeternam et donc ces structures étaient en difficulté par rapport à cela. Voilà si je puis vous donner quelques informations et mon point de vue sur le sujet. Merci.

M. le Maire – *Mme SAUVEGRAIN puis Mme MATET de RUFFRAY pour un petit mot de plus.*

Mme SAUVEGRAIN – *Merci M. le Maire. Pour ma part, j'ai vu les contrats aidés des deux côtés : mairie d'Orléans et Métropole. Vous savez pour les contrats d'avenir c'est le C.N.F.P.T. qui a assuré la formation. J'ai donc vu que des deux côtés cela n'a pas bien fonctionné. Alors pour ce qui est de la Mairie d'Orléans, nous n'avons pas souhaité bénéficier du dispositif contrat d'avenir, justement parce que l'on voyait bien que pour les jeunes, ça allait dans le mur. Nous nous sommes donc tournés vers l'autre système et nous avons développé l'apprentissage avec des apprentis à tous niveaux – du C.A.P. au BAC + 5, pour les emplois de l'assistante maternelle au jardinier jusqu'à l'ingénieur thermique. Nous avons par contre une autre forme de contrat aidé pour nos agents de prévention, en lien avec la Préfecture et pour le moment, nous n'avons pas d'inquiétude sur ces contrats-là. Par ailleurs, nous avons quelques contrats uniques d'insertion et des contrats d'accompagnement dans l'emploi pour une autre catégorie de population, celle qui a des difficultés avec l'emploi. Ce sont généralement des hommes de plus de 50 ans qui ont depuis longtemps été éloignés de l'emploi et donc là nous avons quelques postes pour lesquels au bout de 6 mois, nous les stagiaisons s'ils ont rendus satisfaction. Souvenez-vous, nous avons avec le dispositif O.I.E., contribué à mettre en place et à développer le retour à l'emploi sur des choses plus pérennes. Et évidemment pour les associations - on en parlait encore il y a quelques jours - on est très attentifs, mais il faut reconnaître qu'aujourd'hui on est dans le flou. Je comprends que les associations soient particulièrement inquiètes, car on entend tout et son contraire. C'est également le cas pour certaines communes, notamment celles de petite taille. Mais voilà en tout cas pour Orléans et la Métropole.*

Mme MATET de RUFFRAY – *Je serai très brève M. le Maire. Juste pour dire, peut-être que si la Ville est dans le flou, beaucoup d'associations ne le sont pas. Dans le secteur que je connais bien, c'est environ 200 à 300 emplois du Département qui sont aujourd'hui menacés. Je voulais ajouter quelque chose sur la question de la formation. Je connais mal le sujet en ce qui concerne la Ville, mais je le connais très bien dans le médico-social. Aussi, je peux témoigner du fait que les efforts sur la formation, nous n'avons pas attendu que l'on nous en parle pour les faire. Ils sont réels, continus et qualifiants pour tout le secteur de l'aide à domicile et ça depuis des années. Il faut regarder les choses secteur par secteur et je peux*

vraiment vous dire que dans un certain nombre de branches, les associations font depuis des années le travail de formation et de qualification des salariés recrutés dans le cadre des emplois aidés au sens large. Merci.

M. le Maire – Mme TRIPET.

Mme TRIPET – Juste une phrase parce que je voulais m'inscrire en faux sur ce qui avait été dit. Ce ne sont pas les contrats aidés qui mettent en difficultés les associations, ce sont les baisses de subventions, qui elles-mêmes sont liées aux baisses de dotations des collectivités territoriales. Et tant qu'on ne liera pas le tout, on n'y arrivera pas. Ces contrats aidés sont pour l'instant un pis-aller. Certes, la formation, elle est faite sur place, c'est pareil dans beaucoup d'autres associations et en plus cette qualification, elle s'ajoute quand même au C.V., je tenais à le préciser. Merci.

M. le Maire – Vous avez dit beaucoup de choses et cela embrasse à peu près l'essentiel du débat, je vais juste ajouter deux ou trois choses.

D'abord, tout ça c'est bien, mais cela se fait à partir d'argent public et aujourd'hui l'argent public qui sert à tout cela, on l'emprunte. Et à un moment donné, il faut bien remettre les choses un peu dans l'ordre. Il y a le fait qu'une partie trop importante, notamment des jeunes, est aujourd'hui « inemployables ». Je n'aime pas ce mot, car il est un peu technique et il revêt des tas de considération humaine mais ceci étant dit, les contrats aidés étaient destinés à cela ; un vrai contrat, y compris dans une collectivité comme cela a été dit tout à l'heure. Vous avez parlé des écoles, c'est ce que font nos agents qui sont aussi sous contrat, avec des situations qui ne sont pas faciles individuellement, parce que ce sont souvent des temps partiels et donc des salaires plutôt bas. Ce n'est pas facile pour chacun et chacune d'entre eux, mais c'est ce qu'il se fait. Ce sont des emplois pérennes dans le sens où il y a toujours l'activité, comme ouvrir les écoles, mais ils n'ont pas une évolution de carrière formidable. Mais c'est une façon de procurer de l'emploi à des personnes qui à un moment donné avaient sans doute du mal à en trouver, qui permet de stabiliser les personnes et il n'y a pas de contrat aidé là ou très peu. C'est la raison pour laquelle Serge GROUARD à l'époque avait dit dans ce même hémicycle, face aux demandes d'embaucher massivement des contrats aidés pour la Ville d'Orléans, que ce n'était pas la solution. C'est un pis-aller, mais ce n'est pas avec ça que l'on fait une politique d'emploi telle qu'a pu la décrire Muriel SAUVEGRAIN et c'était une vision qui à mes yeux s'avérait parfaitement juste.

Aujourd'hui, on est dans une situation où le gouvernement remet en cause ce qui a été utilisé par le gouvernement précédent, mais aussi par les gouvernements précédents d'autres couleurs politiques, car cela fait environ plusieurs décennies que ces mécanismes-là existent. Je pense que pour les emplois publics en tout cas, il y a quand même un problème à la base qui est celui de la partie employabilité, formation et autre, comme cela a été décrit et avec ce que vous souhaitez aussi, la pérennisation d'un certain nombre d'effectifs et de personnes. Les contrats aidés n'étaient donc pas la solution et quelque part l'Etat, comme d'habitude avec les collectivités, a un peu joué avec elles en passant des coups de fil et en faisant pression sur certaines autres subventions et notamment dans le milieu rural pour que des contrats aidés soient pris un peu au forceps. Aujourd'hui, les maires se retrouvent un peu le bec dans l'eau, dont acte. C'est un sujet, j'en conviens, mais c'est parce que l'on sort d'une mauvaise situation, comme vous l'avez d'ailleurs décrite vous-même lors de vos différentes interventions.

Après, il y a la question des associations pour lesquelles la fiscalité sur les emplois est lourde, notamment les charges sociales ainsi que la taxe sur salaire. Il y a tout un environnement qui fait que ce n'est pas simple dans une association dont l'essentiel est d'apporter de la valeur ajoutée donc des emplois.

Et puis, par rapport aux problèmes de l'association citée, il y a ce système qui est d'avoir des contrats aidés, de former les jeunes, de les rendre professionnels et le jour où ils le sont, ils vont travailler ailleurs ou sont embauchés dans d'autres associations. Cela pose un problème sur la pérennité de l'association elle-même, sur son fonctionnement et puis à terme sur son équilibre général parce qu'elle ne peut plus répondre au fond de sa mission qui est justement de pérenniser par des animateurs un état d'esprit. On a cité E.S.C.A.L.E. qui est une association à laquelle nous sommes tous très attachés, elle n'existe que par ses dirigeants et par ceux qui sont les vrais permanents de l'association. Il faut donc trouver d'autres moyens pour continuer à faire l'animation de quartier telle qu'elle se pratique et en même temps faire qu'économiquement, le sujet soit viable si la suppression des emplois aidés dans cette

association est confirmée. J'ai entendu parler de nouveaux contrats aidés, mais par contre je n'ai pas vu la suppression directe de ces emplois.

Dans les prochains jours, je vais m'attacher à faire passer un travail double : sensibilisation auprès des pouvoirs publics - de nombreux ministres vont se déplacer dans les collectivités territoriales la semaine prochaine à l'occasion de l'assemblée des régions de France et ce sera l'occasion de faire passer un certain nombre de messages. Il y a aussi tout le travail à faire au niveau des associations elles-mêmes et c'est là où je pense que nous avons un rôle à jouer à la Ville. Point par point et détail après détail, car chaque cas est différent mais la situation est, ou très importante dans certains cas ou mineure mais existante dans d'autres et j'ai demandé à ce que l'on recense toutes les situations particulières. A partir de là, on verra ce qui peut exister en termes de structuration de l'association afin qu'elle puisse progressivement ne plus employer de contrats aidés tout en maintenant le niveau d'activité qu'elle a sur un quartier par exemple ou encore dans un domaine culturel ou sportif. Et puis faire en sorte qu'avec la Ville et avec d'autres partenaires, notamment la Région, quels sont les éléments d'accompagnement dans ces transitions. Il y a également des atterrissages possibles, vous avez cité le cas de cette association. Cela fait longtemps qu'on lui dit qu'elle doit se réorganiser de l'intérieur en lui proposant des éléments qui satisferaient parfaitement ces missions au sein du quartier, mais en ayant une vision plus large, en tenant compte des autres partenaires qui sont sur le quartier et qui complètent l'offre. Elle permet d'avoir justement une bonne animation, aussi bien au niveau des jeunes adultes que des adolescents, puisque c'est le cas de cette association. C'est ce travail-là au cas par cas, avec en même temps un recensement quantitatif et qualitatif, qui fait que la Ville peut être efficace sur le tissu associatif.

Maintenant il y a d'autres domaines sur lesquels la Ville n'est pas opérante. Vous avez parlé d'autres associations dans le domaine médico-social avec lesquelles nous avons peu de rapport, où là il y a d'autres institutions publiques d'ailleurs qui interviennent. Mais pour ce qui est de la Ville, voilà ce qu'elle propose de faire et je pense que c'est par ces réponses concrètes qu'on sortira les associations de ce mauvais pas si cela est confirmé. En tout cas sur le fond encore une fois, je peux comprendre ce qui a été proposé aujourd'hui au niveau gouvernemental. Maintenant il y a une responsabilité à assumer par rapport au passé et c'est à nous d'assumer par rapport à l'avenir, mais il se fera en construisant des solutions, pas en répliquant un système qui de toute façon est un système qui a un moment donné trouve ses limites.

Nous allons clôturer ce débat que je voulais ouvrir à l'initiative du vœu qui avait été posé et je vous propose de reprendre le cours de notre Conseil Municipal.

N° 6 – **Rentrée scolaire 2017. Communication.**

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. MONTILLOT

*
* *
*



M. MONTILLOT – *M. le Maire, mes chers collègues, je vais commencer par une transition avec ce qui vient d'être évoqué. Dans le cadre des deux délégations qui sont les miennes, l'éducation et la prévention, je voudrais confirmer ce que disait Muriel SAUVEGRAIN il y a un instant, puisque pour l'essentiel des contrats aidés sur Orléans ce sont des adultes relais, dont une partie viennent nous aider sur le dispositif de prévention médiation. Ayant été contacté par le commissariat général de l'égalité et du territoire, je rappelle que ce sont des emplois aidés qui ne relèvent pas du ministère du travail mais du ministère de la ville et qu'ils ne sont pas impactés par la discussion que nous venons d'avoir.*

La deuxième chose de mon introduction est que je voudrais me féliciter par rapport à cette rentrée scolaire et sur le fait que la Ville d'Orléans ne gère pas les dispositifs de l'éducation avec des emplois aidés. Lorsque je vois l'ensemble des autres communes - et d'ailleurs, la quasi-totalité des autres communes de la Métropole sans compter toutes les autres en France - pour lesquelles j'ai découvert qu'il s'agissait d'emplois aidés, que ce soit du personnel de cantine ou encore d'accompagnement, nous pouvons nous féliciter ici et tous ensemble, qu'en l'occurrence il s'agisse chez nous d'emplois pérennes et que nous recrutons lorsqu'il y a des besoins. Si nous avons des difficultés, ce n'est pas lié à nos effectifs, car effectivement dans ce domaine-là, la Ville d'Orléans fait ce qu'il faut pour que ce soit des personnels fonctionnaires ou contractuels mais pas des contrats aidés dans les effectifs de la direction de l'éducation.

LES ECOLES EN CHIFFRES

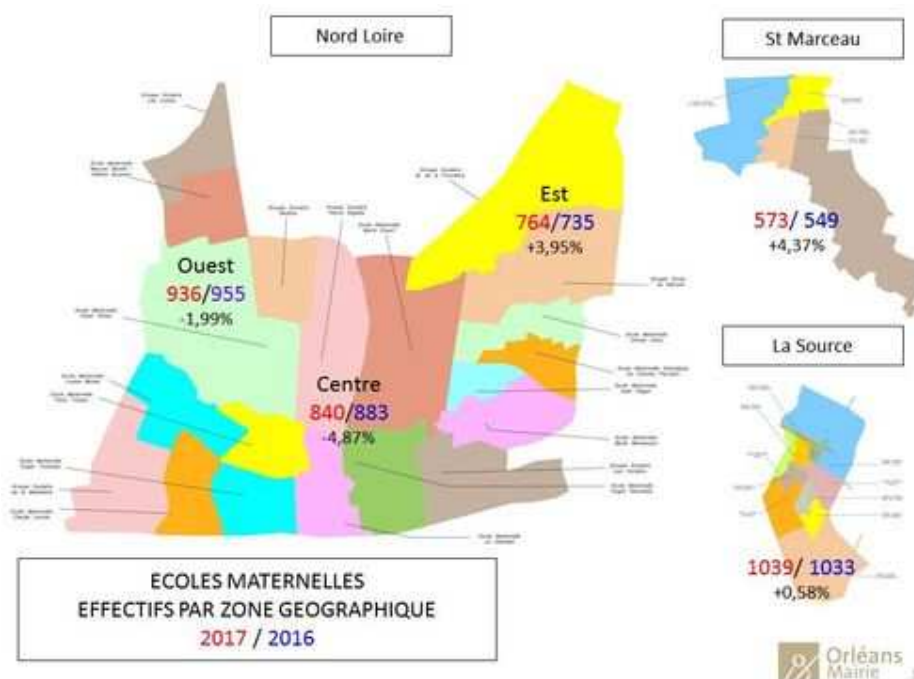
67 écoles publiques (34 maternelles et 33 élémentaires)

*maternelles : 4152 élèves soit 0 %
élémentaires : 6143 élèves soit + 2,37 %*

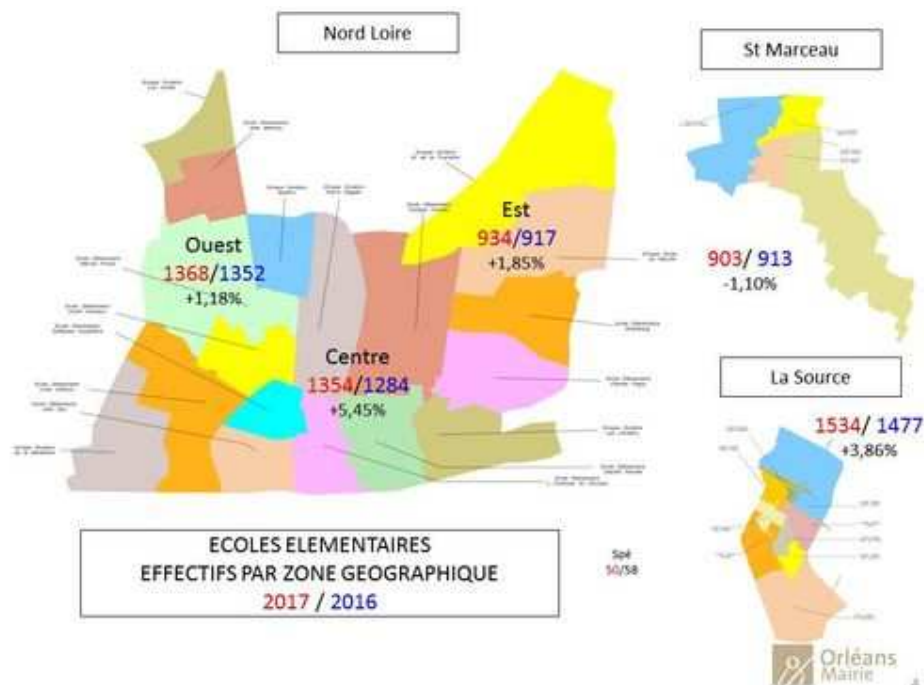
TOTAL : 10 295 élèves soit + 1,38%
+ 140 élèves (l'équivalent d'une école élémentaire)



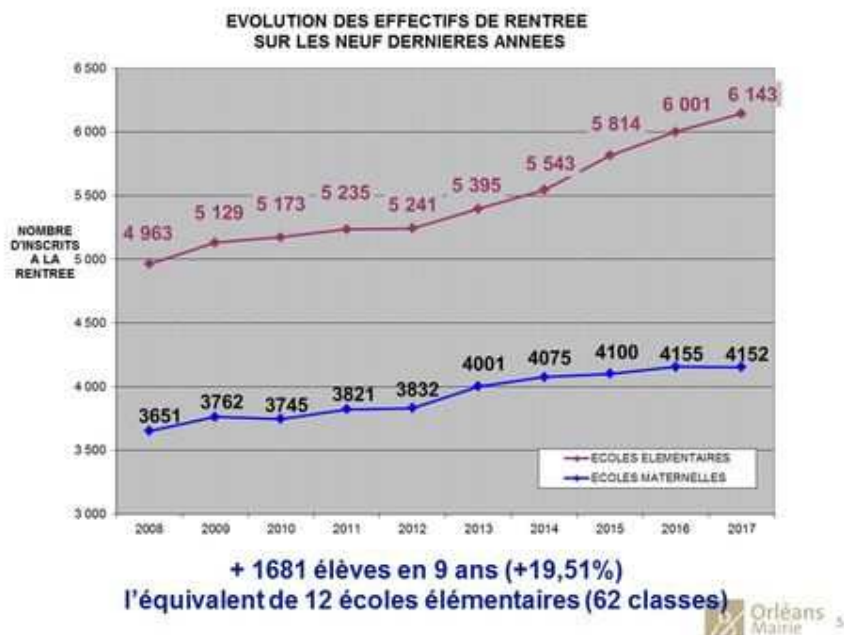
M. MONTILLOT – *Pour commencer avec ce premier slide, on peut voir que nous sommes toujours dans une situation d'augmentation. Je rappelle d'ailleurs que depuis une dizaine d'années, le Loiret dans son ensemble est en augmentation et la Ville d'Orléans l'est de façon très supérieure à l'ensemble du département. Cette année et pour la première fois depuis 10 ans, le Loiret est en diminution en maternelle et élémentaire. 50 élèves de moins ce n'est pas grand-chose, mais c'est quand même une légère diminution et un petit tassement. En revanche, nous continuons nous, avec une progression de 140 élèves à la rentrée. Pour bien comprendre ce que cela veut dire, 140 élèves c'est l'équivalent d'une école élémentaire du C.P. au C.M.2. Voilà ce que cela représente et c'est ainsi depuis maintenant un certain nombre d'années.*



M. MONTILLOT – Voilà la représentation par quartiers et ce que cela représente en impact. Pour les écoles maternelles, nous avons effectivement une diminution sur le centre, une stabilité sur le nord-ouest et en revanche une forte hausse de près de 4 % sur le secteur est. Il y a une très forte hausse de 4,5 % sur Saint-Marceau alors que l'on était plutôt en baisse habituellement et 1,5 % d'augmentation sur La Source, alors que l'année dernière je rappelle que l'on avait eu une très forte hausse en maternelle.



M. MONTILLOT – *Sur les écoles élémentaires, on est en progression partout à l'exception de Saint-Marceau. Il y a une légère augmentation sur le secteur nord-ouest, une très forte hausse de 5,5 % qui est supérieure aux attentes et aux prévisions sur le centre-ville, une augmentation de près de 2 % sur le nord-est, une légère diminution d'1 % sur Saint-Marceau et une très forte augmentation de près de 4 % sur le secteur de La Source.*



M. MONTILLOT – *Ce diagramme permet de mesurer les évolutions pour notre ville sur les 9 dernières années. Nous avons environ 1 700 élèves de plus, ce qui représente l'équivalent de 12 écoles élémentaires, soit 62 classes et 20 % d'augmentation des effectifs.*

Le constat est qu'en fait de 2008 à 2012, on a une augmentation de seulement 460 élèves sur les quatre premières années et que sur les cinq années suivantes, nous avons plus de 1 200 élèves supplémentaires. On a effectivement cette courbe qui est exponentielle, notamment du côté de l'élémentaire, ce qui pose un certain nombre de problèmes, particulièrement sur le plan immobilier, puisqu'il faut des ouvertures de classes et par conséquent des locaux supplémentaires, ainsi que pour chaque école maternelle une A.T.S.E.M. supplémentaire, des vacataires ou encore des d'animateurs.

LES MESURES DE CARTE SCOLAIRE

+ 15 classes

Ouvertures de classes : 18

▶ Ecoles maternelles 3 : Henri Poincaré, Jardin des Plantes, René Guy Cadou,

▶ Ecoles élémentaires :

- 9 : André Dessaux, Charles Péguy, Denis Diderot, Jacques Androuet du Cerceau, Pierre Ségelle, Nécotin, Apollinaire, Romain Rolland, Madeleine
- 5 dans le cadre du dispositif « CP à 12 » : 1 Nécotin, 2 Gutenberg, 2 Charles Péguy
- 1 Ulis Nécotin

Fermeture de classes : 3

▶ Ecole maternelle Denis Diderot, les Aydes

▶ Ecole élémentaire Jardin des Plantes



M. MONTILLOT – *Ce slide concerne justement les ouvertures de classe. Alors bien loin de ce que nous disions en juin M. le Maire, nous étions sur une prévision de 8 ouvertures de classes. Nous avons eu en fait 18 ouvertures de classe en septembre : 10 par des augmentations d'effectifs, 5 par l'impact - décidé en juin/juillet - du dédoublement des classes de C.P. mais pour l'instant exclusivement sur l'Argonne et une Ulis à Nécotin.*

Ce qu'il faut simplement comprendre et pour visualiser ce que cela va représenter l'année prochaine, c'est que sans même connaître les notions de carte scolaire - c'est-à-dire avec des augmentations d'effectifs que nous ne connaissons pas encore car on peut imaginer que l'on aura encore 100 ou 150 enfants supplémentaires l'an prochain - en toute hypothèse, nous savons aujourd'hui que l'on aura 5 ouvertures de classe en C.E.1 pour le dédoublement sur l'Argonne, que nous aurons 10 ouvertures de classes supplémentaires dans le secteur de La Source et des Blossières en dédoublement de C.P. Cela veut dire qu'en dehors de toute augmentation d'effectifs, on s'attend à 15 ouvertures de classes pour l'an prochain. Evidemment, tout cela a un impact considérable sur toutes les programmations sur lesquelles nous travaillons, notamment en termes d'investissements pour le budget 2018.

BILAN 2016-2017 ACTIONS ARTISTIQUES ET EDUCATIVES

• Actions d'éducation artistique : 7 000 élèves (+ 39 %) / 96 800 € (+28%)

Un artiste dans ma classe	286 élèves	Cycle 3
Concours d'expression artistique « Bestiaire imaginaire »	842 élèves	Maternelles Elémentaires
Album au cycle 2	448 élèves	Cycle 2
Salon du livre « Rendez-vous conte ! » Du 3 au 10 juin 2017	3360 enfants 755 parents et professionnels 2200 visiteurs	Exposition des travaux, visites du concours, valorisation des albums illustrés, Ateliers, spectacles et ciné jeunesse Carrefour des parents Salon Grand Public le samedi 10 juin
Education musicale	1390 élèves	Elémentaires
Festival de Jazz	1 200 élèves	Cycle 2



• Actions d'éducation à l'environnement : 1381 élèves / 18 000 €

- Agenda 21 scolaire (DIDEROT, KERGOUMARD, SEGELLE, NECOTIN, LES GUERNAZELLES)
- Rucher pédagogique du Jardin des Plantes
- Vie Piscicole

• Séjours et classes de découverte : 1 847 élèves / 177 000€

Séjours sportifs sans nuitée	933 élèves	CM1/CM2 Séjours sportifs Ile charlemagne
Séjours découverte sans nuitées	105 élèves	CM1/CM2 Equitation, cirque
Classes de découverte avec nuitées	614 élèves	CM1/CM2 Mer montagne, nature, sciences



M. MONTILLOT – *On passe sur une autre dimension qui est celle des actions artistiques et éducatives, à la fois sur ce que l'on vient de terminer et en même temps sur ce que l'on entreprend. Il faut savoir qu'au-delà des activités périscolaires, qui ont donc lieu en dehors du temps scolaire, la Ville d'Orléans mène des actions considérables durant le temps scolaire avec l'éducation nationale. Cela représente environ 100 000 euros de dépenses sur l'exercice passé.*

Il y a des actions d'éducation à l'environnement que l'on mène sur la Ville d'Orléans avec Martine HOSRI, notamment sur l'agenda 21 bien naturellement.

Et puis, les séjours et les classes de découverte, et puis maintenant depuis 3 ans les séjours sportifs sans nuitées à l'île Charlemagne, pour environ 180 000 euros. Il y a là également une augmentation d'année en année.



M. MONTILLOT – *L'opération « rendez-vous conte ! » avec sur ce slide la vingtaine de première de couverture des livres qui ont été rendus par les enfants au mois de juin au théâtre.*



M. MONTILLOT – On peut voir sur ce slide les enfants monter sur scène, le point d'orgue de tout cela étant le fameux festival du livre « rendez-vous conte ! ». Plus de 6 000 personnes au total durant la semaine avec je le rappelle, une unité de temps mais également sur l'ensemble des lieux : le théâtre d'Orléans, le théâtre Gérard Philipe, toutes les médiathèques, le musée des beaux-arts et CANOPE.

FESTIVAL DU LIVRE DE L'ENFANCE « Rendez-vous conte » 2017

Plus de 6 000 personnes :

- 2250 Elèves : expositions et concours
- 1110 Elèves : actions autour de la lecture
- 700 Enfants : spectacles et ciné jeunesse
- 105 Professionnels de l'éducation
- 650 Parents : parentalité et formation
- 1500 Grand public



M. MONTILLOT – *Vous avez sur slide le détail des 6 000 personnes présentes, avec en plus d'excellents partenariats à la fois comme la République du Centre ou encore France Bleu, cette dernière ayant été présente directement sur l'esplanade du théâtre le jour J lors du festival.*

OFFRES 2017-2018 ACTIONS ARTISTIQUES ET EDUCATIVES

Appel à projets décrits dans la plaquette ACTIONS EDUCATIVES
Tous les dossiers sont dématérialisés et accessibles via un lien Internet

LECTURE ET ECRITURE

- RENDEZ-VOUS CONTE ! élèves GS et cycle 2 / candidater avant le 22 sept
- FESTIVAL DU LIVRE RENDEZ-VOUS CONTE ! élèves du premier degré et grand public
- NOUVEAU** - UN JOURNALISTE DANS MA CLASSE, élèves élémentaires / candidater avant le 22 sept.

CULTURE

- UN ARTISTE DANS MA CLASSE, élèves de cycle 3 / candidater avant le 29 sept.
- NOUVEAU** - UN ARTISTE EN RESIDENCE, élèves du CE1 au CM2 / candidater avant le 22 sept.
- CONCOURS D'EXPRESSION ARTISTIQUE « LE VEGETAL », élèves premier degré
- EDUCATION MUSICALE, élèves CE1/CE2 (écoles choisies en lien avec la DSDEN45)
- FESTIVAL DE JAZZ : niveau des élèves déterminé en fonction du concert retenu

ENVIRONNEMENT

- AGENDA 21 SCOLAIRE, 2 nouveaux projets d'écoles ou de groupes scolaires.
- NOUVEAU** - BIEN MANGER CELA S'APPREND, élèves du premier degré
- RUCHERS PEDAGOGIQUES, élèves élémentaires
- CYCLE DE L'EAU ET VIE PISCICOLE, élèves élémentaires
- FESTIVAL DE LOIRE, élèves du premier degré (3000 élèves inscrits)



11

M. MONTILLOT – Pour 2017-2018, vous avez dû recevoir les deux guides que je vous ai fait parvenir, notamment sur les actions artistiques et pédagogiques ainsi que sur la rentrée. L'ensemble des directeurs des écoles publiques et privées d'Orléans ont donc reçu ces différents guides, avec un certain nombre d'actions qui sont menées et je rappelle que c'est dans le temps scolaire.

Lecture et à l'écriture :

- rendez-vous conte !
- le festival du livre « rendez-vous conte !
- un journaliste dans ma classe

Culture :

- un artiste dans ma classe
- un artiste en résidence
- le concours d'expression sur le thème du végétal
- éducation musicale
- festival de jazz

Environnement :

- agenda 21
- bien manger cela s'apprend
- les ruchers pédagogiques
- le cycle de l'eau
- le festival de Loire.

Il faut savoir que 3 000 enfants sont déjà inscrits pour faire 250 ateliers et pour venir participer à toutes ces actions sur le festival de Loire.

OFFRES 2017-2018 ACTIONS ARTISTIQUES ET EDUCATIVES

HISTOIRE ET CITOYENNETE

- JE DECOUVRE MA MAIRIE, élèves de CM1/CM2 / candidater avant le 5 oct.
- CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE, élèves de CM1/CM2 / candidater avant le 18 oct.

PARTIR ET DECOUVRIR

- SEJOURS SPORTIFS SANS NUITEE
4/5 jours, activités nautiques à l'île Charlemagne, élèves de cycle 3
- SEJOURS DECOUVERTE SANS NUITEE
Cirque, poney, équitation, environnement, sciences, élèves cycle 3
5 jours maximum à proximité d'Orléans (candidater avant le 22 sept)
- CLASSES DE DECOUVERTE AVEC NUITEES
Mer, montage, nature, sciences, histoire, élèves cycle 3 / candidater avant le 22 sept.
5-6 jours maximum, trajet maximum 400 km autour d'Orléans, coût maximum 300 €



SPORT

- OPEN DE TENNIS D'ORLEANS, élèves élémentaires



M. MONTILLOT – *Ensuite pour les actions artistiques et éducatives, toujours sur le thème de l'histoire et de la citoyenneté :*

- *je découvre ma mairie*
- *la cérémonie du 11 novembre avec M. MOITTIE.*

Partir et découvrir :

- *les séjours*
- *les classes de découverte*

Sport :

- *des opérations sportives sur la base nautique de l'île Charlemagne.*
- *l'Open de tennis, puisque il y aura environ 800 enfants qui vont y venir.*

ACTIVITES PEGAGOGIQUES du Musée des Beaux-Arts

- **Les animations :**
 - Enfentillage : le musée fait sa rentrée !
 - Les matinées du conte
 - Vu !
 - 1,2,3,4,5 sens
 - Safari au musée
 - Une œuvre, un album
 - Visite contée
 - Visite-jeu couleur
 - En avant la musique !
 - Volumes
 - Les objets
 - Mes cartes postales
 - Le maître des clés
 - Visite-jeu Jeanne au bûcher
 - Sept clefs pour une œuvre
 - Sur la trace des héros
 - Histoires et mythes
 - Visite-jeu mythologie
- **Les visites-ateliers :**
 - Les ateliers du musée
 - Un jour au musée
- **La classe-musée**
- **Le classe, l'œuvre!**
- **Les parcours :**
 - Figures héroïques
 - Permanence de l'Antiquité
 - La nature : entre réalisme et idéalisation
 - Figurations de l'amour
 - Le corps représenté
 - Portraits et autoportraits
 - Dénoncer les travers de la société
 - La mort
 - La Renaissance
 - L'époque baroque
 - Le siècle des Lumières
 - Le XIXe siècle
 - Art moderne et contemporain
- **Expositions temporaires :**
 - Du Nil à la Loire, collections égyptiennes des musées d'Orléans
 - Rodin sous l'œil du photographe
 - Louis-Maurice Boutet de Monvel et Jeanne d'Arc



M. MONTILLOT – *Je voudrais rappeler et insister sur un point pour Nathalie KERRIEN. Ces activités pédagogiques sont menées directement en partenariat avec l'ensemble des établissements culturels de la Ville d'Orléans.*

ACTIVITES PEGAGOGIQUES des établissements culturels

Maison Jeanne d'Arc

- Visite en autonomie (salle multimédia)



Maison Jeanne d'Arc

Centre Charles Péguy

- Au fil des expositions :
 - Héroïnes de Guerre
 - La Grande Guerre des petits
 - Grands magasin
- Découverte du Centre Charles Péguy :
 - C'est quoi la Belle Époque ?
 - Presse Belle Époque, Presse 1900
 - La cité harmonieuse



Centre Charles Péguy

M. MONTILLOT – *Là aussi, ce sont des centaines d'actions qui sont menées avec la Maison Jeanne d'Arc et le centre Charles Péguy.*

ACTIVITES PEGAGOGIQUES des établissements culturels

Médiathèques d'Orléans

- Autonomie et accompagnement de la maternelle au collège
- Visite découverte de la médiathèque
- Accueils à projets :
 - Autour d'Ettore Sottsass
 - Fables de La Fontaine
- Accueils musicaux
 - Le tour du monde en musique
 - Le corps en jeu
 - Pierre et le Loup
 - Le Carnaval des animaux
- Accueils cinéma
 - Cinématernelles
 - Cinéma d'animation
- Le Kamishibai
- Un genre littéraire
 - Le conte
 - Le fantastique
 - Le policier
 - Le roman, mes premiers petits romans
 - La Bande dessinée

Thématiques

- La couleur
- Le végétal
- Le bestiaire
- La représentation du loup dans les albums et contes
- Thématiques citoyennes : différence-tolérance
- Égalité filles-garçons
- Architecture

Illustrateurs

- May Angeli, Jean Claverie, Thierry Dedieu, Charlotte Mollet, Mario Ramos, Gilles Rapaport, Isabelle Simler, Christian Voltz



15

M. MONTILLOT – *Dans les médiathèques d'Orléans, il y a les accueils musicaux et cinéma, le kamishibai, le genre littéraire, toutes les thématiques ainsi que les illustrateurs, qui interviennent dans le cadre des médiathèques et que nous utilisons - je le précise - pour la rédaction des livres « rendez-vous conte ! » pendant le temps scolaire.*

ACTIVITES PEGAGOGIQUES des établissements culturels

Conservatoire d'Orléans

- **Concerts jeune public :**
 - Conte des origines
 - Le petit tailleur de Tibor Harsanyi
- **Ateliers pour les scolaires :**
 - Comédie musicale « Voyez si ça vous chante 2 »
 - Les aventuriers de l'archet perdu
 - Les Bricophonies



Salle de l'Institut

Théâtre Gérard Philippe

- **Spectacles jeune public :**
 - A Tribute to Peter Herbolzheimer « Rhythm Combination and Brass »
 - Que faire d'une fable dont le renard m'échappe
 - Toimoinous
 - Un jardin minuscule
 - Faire un feu
 - Position Parallèle Ô Plafond
 - William's Siam
 - Jingle
 - Dépression, Hector Pascal ?
 - Le Petit Tailleur
 - Harcèlement
 - L'histoire de la vie
- **Activités pédagogiques :**
 - Les Dessous du Théâtre



Théâtre Gérard Philippe



M. MONTILLOT – Continuons sur les équipements culturels avec le Conservatoire d'Orléans et ses concerts jeune public. En plus de l'intervention des dumistes dans le temps scolaire, nous avons l'accueil des enfants scolarisés dans nos écoles sur ces concerts jeune public. Il y a également les ateliers pour les scolaires, avec un ensemble de spectacles qui sont menés avec la participation et la présence de nos jeunes, également au théâtre Gérard Philippe avec une quinzaine d'actions menées.

Nous avons une effervescence culturelle qui est menée à la fois directement à l'initiative de la direction de l'éducation mais également avec la direction de la culture et l'ensemble des établissements. Et cela fait vraiment d'Orléans une ville phare sur l'interaction entre l'éducation et la culture, l'art, la musique ou encore le spectacle vivant et c'est quelque chose de très important.

LES TRAVAUX 2017 – Nord Est

1	MATERNELLE MARIE STUART - Rénovation salle de motricité (remplacement sol) - Plan peinture - Création de sanitaires PMR - Construction d'un local ATSEM
2	GRUPE SCOLAIRE MICHEL DE LA FOURNIERE - Construction d'une nouvelle école
3	GRUPE SCOLAIRE PIERRE SEGELLE - Travaux de création de salles au 3 ^e étage - Création self service - Mise accessibilité sanitaire maternelle
5	MATERNELLE CLAUDE LEWY - Plan peinture - Plan rénovation
6	ELEMENTAIRE GUTENBERG - Plan peinture - Remplacement menuiseries côté venelle
7	MATERNELLE LES CORDIERS - Plan peinture
8	ELEMENTAIRE CHARLES PEGUY - Réfection plateau sportif

M. MONTILLOT – L'année 2017 est une année phare, mais elle est encore bien en deçà de ce que nous allons faire en 2018. Nous avons représenté la plupart des écoles impactées par secteurs géographiques. Il y a eu la maternelle Marie Stuart dans laquelle une grande partie a été refaite : la salle de motricité, les sanitaires pour les Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.) et un nouveau local pour les A.T.S.E.M. Le fameux groupe scolaire Michel de la Fournière dans lequel démarrent les travaux de la future école maternelle qui ouvrira à la fin de l'année prochaine. Concernant l'école Pierre Ségelle, où nous étions avec Martine GRIVOT récemment, on arrive à 100 % des travaux finalisés sur ce groupe scolaire qui est l'un des plus gros d'Orléans, avec notamment le self et tout le 3^{ème} étage qui a été récupéré sur le local des anciens syndicats d'enseignants. Il y a eu aussi les maternelles Claude Léwy, Gutenberg et les Cordiers ou encore l'élémentaire Charles Péguy avec le plateau sportif qui nécessitait d'être entièrement repris.

LES TRAVAUX 2017 – Nord Ouest

1	ELEMENTAIRE LA MADELEINE - Réfection de la cour, ravalement façade - Plan peinture		
2	MATERNELLE CLAUDE LERUDE - Plan peinture - sol salle du 2eme etage Bât Nord - Restaurant scolaire : refecton des revêtements muraux, faux-plafond, éclairage		
3	ELEMENTAIRE JEAN MERMOZ - restaurant scolaire (remplacement menuiseries)		
4	MATERNELLE BASTIE BOUCHER - Plan peinture - Plan rénovation		
5	ELEMENTAIRE MARCEL PROUST - Plan peinture - Remplacement des menuiseries Bât Sud		
6	ELEMENTAIRE LES AYDES - Plan peinture		

M. MONTILLOT – *Sur le nord-ouest, nous avons procédé à la réfection de l'école de la Madeleine qui était en grande déshérence depuis de nombreuses années. La maternelle est complètement terminée et nous avons déjà commencé l'an dernier l'élémentaire. Egalement la maternelle Claude Lerude dans laquelle le réfectoire a été entièrement refait. Pour l'élémentaire Jean Mermoz, il y a eu le remplacement des menuiseries et nous allons commencer le réfectoire. Concernant la maternelle Bastié Boucher, il y a eu d'énormes travaux que nous allons terminer en 2018, le remplacement des menuiseries qui est en cours à Marcel Proust ou encore la réfection des peintures à l'élémentaire des Aydes.*

LES TRAVAUX 2017 – Centre Ville

1	ELEMENTAIRE J A DUCERCEAU - Séparation réseaux chauffage - Séparation système incendie et électricité
2	ELEMENTAIRE JEAN ZAY - Réfection sanitaires
3	ELEMENTAIRE ANDRE DESSAUX - Plan peinture
4	ELEMENTAIRE GUILLAUME APOLLINAIRE - Etude de la construction de sanitaires PMR - Peinture préau et cour - Création d'une nouvelle classe
5	MATERNELLE ROGER TOULOUSE - Réfection salle de motricité



M. MONTILLOT – *En centre-ville, à l'école élémentaire Ducerceau, il y a eu d'abord un travail de séparation de réseaux par rapport à l'ancien collège Bailly. A l'élémentaire Jean Zay, il s'agit de la réfection des sanitaires et à l'élémentaire Dessaux la poursuite du plan peinture. Concernant l'élémentaire Guillaume Apollinaire, il y a eu d'abord une étude menée afin de démarrer la construction des sanitaires pour les P.M.R. derrière le préau avec d'ailleurs un local d'infirmier qui vient d'être ajouté, la peinture du préau et de la cours et puis l'aménagement d'une nouvelle classe. A la maternelle Roger Toulouse, l'école a été rénovée entièrement car elle était elle aussi en déshérence et nous venons de terminer la salle de motricité.*

LES TRAVAUX 2017 – Saint Marceau

1.	ELEMENTAIRE JARDIN DES PLANTES - Plan peinture - Installation dispositif acoustique
2.	MATERNELLE JACQUES PREVERT - Plan peinture - Plan rénovation
3.	ELEMENTAIRE LA CIGOGNE - Plan peinture - Plan rénovation



20

M. MONTILLOT – *A Saint-Marceau, nous avons poursuivi le programme à l'élémentaire du jardin des plantes avec le plan peinture et l'installation d'un dispositif acoustique, à la maternelle Jacques Prévert et à l'élémentaire de la Cigogne, nous avons également procédé au plan peinture ainsi qu'au plan rénovation qui se sont achevés. Sans parler de l'école Bénédicte Maréchal, il est vrai que sur Saint-Marceau, quasiment 100 % du programme est achevé.*

LES TRAVAUX 2017 – La Source

1	GROUPE SCOLAIRE GASTON GALLOUX - Création d'un bloc sanitaire extérieur sur cour - Plan peinture		
2	GROUPE SCOLAIRE DENIS DIDEROT - Réfection des 2 sanitaires - Réfection étanchéité		
3	MATERNELLE LOUIS PASTEUR - Restaurant scolaire : menuiseries, faux-plafond, ventilation		
4	GROUPE SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND - Rénovation thermique - Réhabilitation extérieure et intérieure		
5	ELEMENTAIRE ANTOINE LAVOISIER - Réfection des sanitaires garçons		
6	ELEMENTAIRE PAULINE KERGOMARD - Création de 2 salles de classe		

11

M. MONTILLOT – *A La Source il s'agit d'une grosse partie, mais vous savez c'est le fameux quartier où il ne passe jamais rien, qu'ils sont toujours pauvres et qu'il n'y a jamais rien de fait. Je rappelle que c'est le quartier où il y a le plus d'école par habitant, avec quasiment une école au pied de chaque immeuble et où nous avons des travaux considérables.*

Il y a le groupe scolaire Gaston Galloux avec la création d'un bloc sanitaire extérieur mais pas sur la cour. C'était donc un gros chantier car très compliqué. Au groupe scolaire Diderot et à l'école élémentaire Lavoisier, il s'agit à nouveau de la réfection des sanitaires. A la maternelle Louis Pasteur, le restaurant scolaire a été refait intégralement et dans le groupe scolaire Romain Rolland, il y a une importante réhabilitation qui est en cours, avec notamment la maternelle qui pour l'instant et pendant un an se trouve au centre de l'allée des Sapins. Et enfin, l'école élémentaire Pauline Kergomard inaugurée il y a 8 ans, mais dans laquelle nous venons de construire deux nouvelles classes, compte-tenu de la pression démographique sur ce secteur, mais comme d'ailleurs sur tous les quartiers d'Orléans.

LE PLAN NUMERIQUE

Nous poursuivons tout au long de cette année le déploiement de l'informatique dans les écoles élémentaires.

132 VPI (Vidéoprojecteurs interactifs) ont déjà été installés dans toutes les classes de CM2 et de CM1, et dans une grande partie des CE2.

Cette nouvelle année scolaire sera mise à profit pour achever l'installation de ces matériels dans les classes de CE2 et tous les CE1. En 2019, 100% des classes auront été équipées.



M. MONTILLOT – *Le plan numérique se poursuit. Nous aurons terminé l'installation de l'ensemble des C.E.2 au cours de ce trimestre et nous commençons donc les C.E.1 pour les terminer en juin 2018. Ainsi, sur l'année scolaire 2018-2019, l'opération sera achevée à 100 % avec les C.P. avec donc quasiment un an d'avance puisque l'objectif était de terminer en 2020.*

LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Rappel de l'organisation de la semaine

- ↓ Maintien de la semaine de 4 jours et demi de classe
- ↓ Le mercredi matin travaillé
- ↓ Des TAP positionnés de 15h45 à 16h45 les lundi, mardi, jeudi

Les TAP en chiffres en 2017/2018

- ↓ 792 TAP Primaires par semaine
 - ↓ 615 TAP Maternels par semaine
- Soit un total de 1 407 TAP / semaine



M. MONTILLOT – *Concernant les Temps d'Activités Scolaires (T.A.P.), nous avons pris la décision de ne pas désorganiser la rentrée scolaire et nous sommes donc restés à cette semaine des 4 jours et demi de classe.*

LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

TAP : RENTREE 2017 / 2018

91% des TAP sont pourvus au 18 Septembre

Profil des intervenants

- ↓ 1,6 % de TAP pourvus par des ETAPS (agents municipaux des sports)
- ↓ 6,8 % de TAP pourvus par des référents périscolaires
- ↓ 6,2 % de TAP pourvus par des enseignants
- ↓ 32,9 % de TAP pourvus par des vacataires
- ↓ 34,3 % de TAP pourvus par des ATSEM
- ↓ 18,2 % de TAP pourvus par des Associations ou des Auto-entrepreneurs

M. MONTILLOT – *A propos des T.A.P., il y a toujours de nombreuses difficultés et ce compte-tenu de la pression démographique. Nous avons en effet une trentaine d'ateliers supplémentaires par soir, ce qui veut dire que comme l'an dernier, on se trouve à 91 % de T.A.P. pourvus mais avec plus d'animateurs. Comme vous avez pu le voir dans la presse, il y a eu un job dating jeudi dernier et nous avons présélectionnés 17 animateurs sur la quarantaine qui nous manque encore. Ils devraient être recrutés dans le courant de la semaine prochaine afin de venir combler nos effectifs manquants.*

❖ Des activités très variées

Quelques exemples de thèmes mis en place chez les élémentaires :

- codage informatique
- art japonais
- astronomie
- atelier culinaire
- guerre des maths
- zumba
- langue des signes
- anglais oral
- arts et loisirs créatifs
- théâtre
- jardinage
- sports



Codage informatique



Guerre des maths



Jardinage



Sports/Motricité



Théâtre



Arts plastique



Atelier culinaire



Zumba



Atelier massage



Hockey



M. MONTILLOT – Je passerai assez vite sur les activités que vous connaissez déjà. Nous avons des choses très variées, comme du codage informatique. Je précise que ce n'est pas pour jouer, car pour les C.M.1 et C.M.2 il y est abordé les logiciels informatiques. Il y a également de la guerre des maths, du jardinage, du sport, de la motricité, du théâtre, des arts plastiques, des ateliers culinaires, de la zumba®, du hockey ou encore des ateliers de massage. On peut dire que nous disposons d'une myriade d'activités car il y a une centaine d'ateliers différenciés dans l'année.

LES ACCUEILS DE LOISIRS

BILAN DE L'ÉTÉ 2017 DES ALSH

- 468 enfants ont été accueillis chaque jour en moyenne au mois de juillet au sein des 5 structures permanentes et 326 au mois d'août
- **14 756** journées enfants ont été assurées.
- Malgré une météo parfois capricieuse, petits et grands ont bénéficié d'activités diversifiées. Les apparitions du soleil ont favorisé l'organisation de nuits sous tentes dans les centres et les départs en camping.



M. MONTILLOT – *Concernant les accueils de loisirs, je tiens simplement à dire qu'au cours de cet été, on a accueilli près de 15 000 journées enfants dans nos différents centres de loisirs. Je parle d'ailleurs des centres de loisirs Ville d'Orléans, indépendamment de ce qui est fait je le rappelle par les centres de l'A.S.E.L.Q.O., qui par délégation interviennent pour le compte de la Ville d'Orléans, à la fois le mercredi après-midi, pendant les petites et les grandes vacances.*



M. MONTILLOT – *En ce qui concerne la nouvelle délégation restauration collective et pour compléter ce que j'évoquais en réponse à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, effectivement nous sommes entrés le 1^{er} septembre dernier dans le nouveau contrat de D.S.P. Je vous rappelle notamment que pour les agents publics - fonctionnaires, contractuels, de l'Etat, de la Région, du Département, de la Ville et de la Métropole, le restaurant administratif va également relever de ce nouveau contrat à partir du 1^{er} octobre, celui avec EUREST se terminant le 30 septembre.*

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES

La Ville s'est engagée sur les priorités suivantes :

- le choix prioritaire de produits issus des circuits de proximité et des circuits courts,
- la structuration de filières agricoles locales,
- le développement de la mutualisation de service :
 - Restaurant scolaire et ALSH
 - CCAS : portage des repas et résidences autonomes
 - Collèges du Département
 - Le RIA (Restaurant Inter Administratif)
- l'optimisation des coûts,
- La prise en compte du développement durable (transport décarboné, méthanisation, insertion sociale, agriculture durable...)



M. MONTILLOT – *Les choix prioritaires, vous les connaissez. La ville s'est engagée sur des produits issus de circuits de proximité et de circuits courts, sur la structuration de filières agricoles locales et sur le développement de la mutualisation.*

En ce qui concerne les collèges, les retours que nous avons eus par le Département sont laudatifs par rapport aux interrogations qu'ils avaient puisqu'ils étaient habitués à fonctionner avec un autre opérateur - d'ailleurs l'un des trois qui a répondu et en l'occurrence le groupe COMPASS - et effectivement ils ont été agréablement surpris par la façon dont les choses se sont mises en place dans les collèges.

On retrouve également dans les objectifs prioritaires l'optimisation des coûts ainsi que la prise en compte du développement durable, pas simplement sur l'agriculture durable mais sur l'insertion sociale, sur le transport décarboné ou encore la méthanisation à BIONERVAL à Etampes.

LES ASPECTS QUALITATIFS



- **Lutte contre le gaspillage :**
 - Objectif : réduire de 20% le gaspillage
 - Travail sur les recettes et l'amélioration des repas
 - Mise en place de panomètres
 - Mise en place de bornes de tris avec valorisation sur toutes les écoles
 - Dons de repas non consommés aux Restos du Cœur
 - Ajustement des grammages

- **Tri et valorisation des déchets :**
 - Biodéchets sur la Cuisine Centrale : Méthanisation (Bionerval/Etampes)
 - Tri des déchets sur la Cuisine Centrale et les Offices
 - Table de tri avec pesée sur tous les sites
 - Barquettes triées et recyclées, chauffeurs formés pour assurer une veille sociale pour les usagers du portage à domicile et récupérer les barquettes
 - Produits d'entretien Atout Vert 100% écolabellisés

M. MONTILLOT – *Dans les aspects qualitatifs, nous avons la lutte contre le gaspillage, ainsi que le tri et la valorisation des déchets avec un partenariat comme je le disais à l'instant, avec l'usine de méthanisation de BIONERVAL à Etampes. Cela va nous permettre de recycler les produits, notamment ceux de la légumerie et c'est un élément très important.*

LES ASPECTS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS

- **Déplacements :**
Utilisation de véhicules électriques pour les livraisons à domicile
- **Insertion :**
 - engagement 25% des recrutements futurs (Niveau 1 à 4 convention restauration collective)
 - 1500h/an sur offices + 1800h/an sur Cuisine Centrale en CDI + 700h en CDD sur offices.
 - Recours systématique aux organismes locaux

Nombre de repas/jour : 20 000

Nombre de repas/an : 3 000 000

Montant du contrat : 110 M€ (en 10 ans)



M. MONTILLOT – *Pour continuer sur les aspects qualitatifs mais également quantitatifs, nous avons les déplacements par véhicules électriques décarbonés, mais aussi l'insertion avec l'engagement de 25 % de recrutements futurs. Il s'agira de 1 500 heures par an et de 1 800 heures dans les cuisines centrales.*

Pour les repas, ils seront au nombre de 20 000 par jour, 3 millions par an et sur l'ensemble du contrat soit sur 10 ans, cela représente 110 millions d'euros.

LES MOYENS

- Extension de la cuisine centrale,
- Création d'une légumerie,
- Rénovation du restaurant inter-administratif,
- Maintenance et réparation des locaux,
- Moyens logistiques (transport électrique,...).



M. MONTILLOT – *Je continue avec les moyens et bien sûr l'extension de la cuisine centrale et la création de la légumerie. Je rappelle d'ailleurs à cet égard, que nous sommes en discussion avec la Région en ce qui concerne l'utilisation de la légumerie de la cuisine centrale d'Orléans pour des lycées de la Métropole. Il y a également la rénovation du restaurant inter-administratif, la maintenance et la réparation des locaux sans oublier les moyens logistiques.*



M. MONTILLOT – *Je voudrais terminer avec la réussite éducative, car l'éducation c'est à la fois deux volets. Il y a ce qui relève de la direction de l'éducation mais également du pôle prévention réussite. Ce sont les actions qui sont individualisées et personnalisées pour les jeunes enfants et les collégiens.*

LA REUSSITE EDUCATIVE

Le dispositif de Réussite Educative (R.E.), mis en place par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, permet de mobiliser un collectif de professionnels pour construire des **parcours personnalisés** élaborés avec les parents, dans un cadre éthique et déontologique précis.

PUBLIC CONCERNE

La Réussite Educative s'adresse aux enfants et adolescents **de la maternelle au collège**, présentant des signes de fragilité et ayant besoin d'être accompagnés dans la durée en prenant en compte la globalité de leur environnement.



M. MONTILLOT – *Effectivement, la réussite éducative s'adresse aux enfants et aux adolescents de la maternelle jusqu'au collège. Je rappelle que la Ville d'Orléans a dans ses obligations pour l'éducation les écoles maternelles et élémentaires, mais pour la prévention réussite, il y a également le second degré avec le collège.*

LA REUSSITE EDUCATIVE

LA VEILLE EDUCATIVE : UNE DEMARCHE DE PREVENTION

Elle permet un travail collégial qui repose sur le croisement des logiques institutionnelles et professionnelles. Elle s'appuie sur les compétences des différents partenaires de l'action éducative : parents, enseignants, mais aussi associations et élus en les mettant en réseau, sans confusion des responsabilités et des rôles de chacun,

Les cellules de veille regroupées au sein du Service de Veille Educative (SEVE) à Orléans sont un outil de repérage des risques de rupture, d'identification des problématiques individuelles et de propositions d'actions de remédiation visant l'insertion scolaire.

Ses objectifs :

- Repérer les signes avant-coureurs
- Prévenir les risques de rupture scolaire ou de décrochage
- Échanger des infos
- Proposer des solutions

Les Cellules de Veille sont réunies chaque trimestre dans chaque quartier, par Florent Montillot



M. MONTILLOT – *C'est donc à la fois un travail de veille éducative, avec notamment les cellules de veille éducative que je préside tous les trimestres dans chacun des quartiers d'Orléans avec l'éducation nationale et les différents acteurs socio-éducatifs des quartiers. Il s'agit de repérer les signes avant-coureurs des difficultés ou de décrochage, prévenir les risques de rupture, échanger les informations et évidemment proposer des solutions taillées sur mesure.*

LA REUSSITE EDUCATIVE

L'EPS : L'Equipe Pluridisciplinaire de Suivi

Elle est composée :

- de l'équipe de Réussite Educative (coordinateur, référents de parcours, psychologues)
- des coordinateurs périscolaires
- des travailleurs sociaux du Conseil Départemental et de la ville d'Orléans
- des coordinateurs REP et REP+ 1^{er} et 2^{ème} degré Education Nationale
- des directeurs d'écoles et Principaux de collège

Elle se réunit **chaque mois dans chaque quartier** pour analyser les situations individuelles et co-construire des parcours de réussite,



M. MONTILLOT – *Tout cela est ensuite piloté par l'équipe pluridisciplinaire de suivi, qui elle se réunit tous les mois dans chacun des quartiers afin de pouvoir analyser l'ensemble des situations individuelles et co-construire les parcours de réussite entre nos équipes, celles du conseil départemental et celles de l'éducation nationale. L'ensemble de ces acteurs travaillent chaque mois sur chaque enfant, chaque jeune et chaque adolescent.*

LA REUSSITE EDUCATIVE

ICI : Instance de concertation inter partenariale

Objectifs :

- Confirmer le suivi des situations évoquées.
- Croiser les informations permettant d'analyser l'évolution de chaque situation, et renforcer et/ou modifier si besoin le suivi en cours.
- Suggérer de nouvelles orientations à apporter à ces suivis.

Méthode :

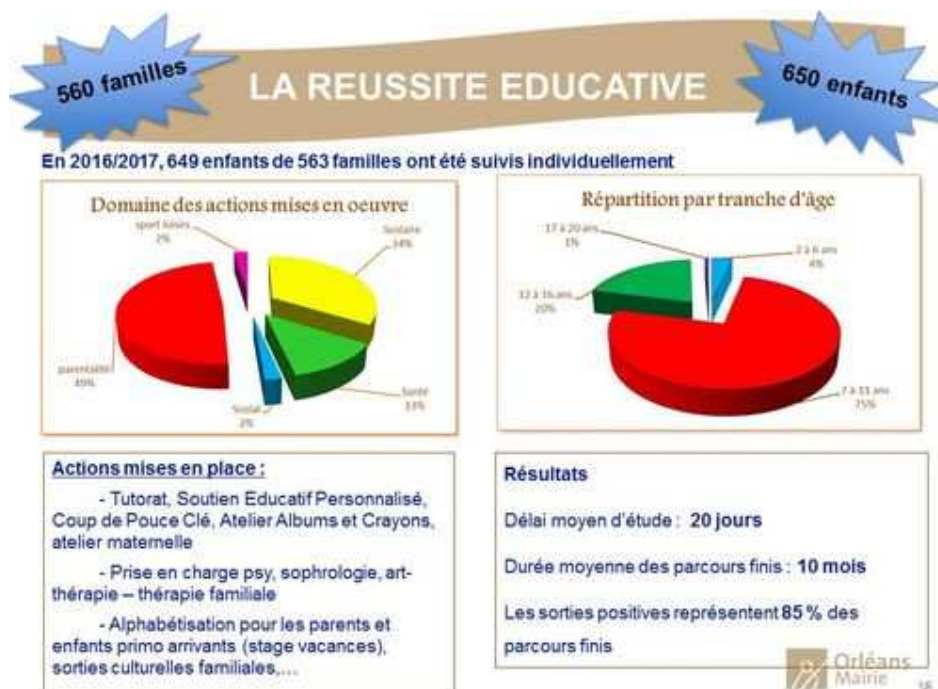
La cellule de coordination du Pôle Prévention Réussite recueille les situations émanant des différentes instances et partenaires (éducation nationale, mairie d'Orléans, bailleurs, police municipale, police nationale....). **L'ICI se réunit tous les deux mois.**

Composition :

- La cellule de coordination du P.P.R, le Service Educatif de Prévention, la Réussite Educative
- la responsable des MDD orléanaises (Maisons du Département)
- les responsables des UEMO Orléans Nord et Orléans Sud
- un représentant de l'Inspection Académique
- un représentant de la Mission Locale
- et tous autres partenaires suivant les situations (A.E.M.O...)



M. MONTILLOT – *Lorsqu'il y a des difficultés un peu plus importantes, on travaille tous les bimestres sur ce que l'on appelle l'instance de concertation inter partenariale et se réunit afin de pouvoir apporter des réponses complémentaires et nouvelles aux jeunes qui sont en grandes difficultés. Tout cela est fait en lien avec celui de la coordination effectuée par les services du pôle prévention réussite, mais également avec les acteurs sociaux du Département, de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'unité éducative d'activités de jour, de l'inspection académique et bien sûr du conseil départemental.*



M. MONTILLOT – *Le bilan de la réussite éducative concerne 650 enfants, 350 collégiens et 563 familles, puisqu'à chaque fois que nous accompagnons un enfant, nous accompagnons également les parents. Nous travaillons sur la cellule familiale dans sa globalité, y compris sur la fratrie.*

Concernant les actions mises en place avec un délai de 20 jours entre le moment où nous sommes alertés par la situation et le démarrage de l'action avec le plan d'accompagnement individuel, la durée moyenne d'un parcours est de 10 mois avec des sorties positives représentant 85 %.

LA REUSSITE EDUCATIVE

Collège Jean Rostand : un partenariat exemplaire avec la ville d'Orléans

Denis Toupry, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, Fabienne Keller, Principale du collège Jean Rostand et Florent Montillot Maire Adjoint à l'Éducation ont signé le 5 octobre 2012 une convention de partenariat expérimental avec la création du GSAE élargi (Groupe de soutien et d'accompagnement Éducatif). Dans ce cadre, le collège propose des situations de collégiens en difficulté qui sont pris en charge soit par les éducateurs de la R.E (référénts de parcours) soit par les éducateurs du Service Éducatif de Prévention de la ville (SEP).

Le parcours personnalisé est assuré de la façon suivante :

- Réflexion en réunion du G.S.A.E. autour du contenu du parcours individuel à mettre en œuvre pour chaque collégien
- Orientation de l'adolescent vers le dispositif retenu par le G.S.A.E.
- Planification de rendez-vous réguliers entre la famille et le référent de parcours de Réussite Éducative de la ville d'Orléans pour définition, suivi et évaluation du parcours individuel
- Évaluation en réunion du G.S.A.E., de l'évolution de chaque situation individuelle

La parentalité : un travail est également mené avec le collège pour l'accueil de parents qui suivent les cours d'alphabétisation proposé par la R.E. Au cours de ces visites en petit groupe (10 personnes), les parents accompagnés de leurs intervenants FLE et d'un référent de parcours de la mairie visitent le collège, rencontrent les différents membres de l'administration, assistent à des petits temps de cours ...



M. MONTILLOT – *En ce qui concerne les collégiens, nous avons l'exemple du collège Jean Rostand dont j'ai déjà parlé. Vous le savez, cela a fait la une du journal L'EXPRESS il y a quelques mois, car c'était le collège du Loiret et de REP+ en France qui était le plus en déshérence avec à peine plus de 50 % de résultats au brevet des collèges, une exclusion par semaine en conseil de discipline ou encore des batailles armées au sein du collège. Aujourd'hui, c'est 96 % de réussite au brevet, c'est le meilleur collège REP+ de France et il n'y a plus qu'une à deux exclusions par an, il y a l'apprentissage du chinois qui a commencé ou encore l'ouverture de la section sports-études. Ce sont donc de bons résultats et pour la première année, il y a même des dérogations pour aller à Jean Rostand, alors qu'il y a 10 ou 15 ans, seules des demandes de dérogation existaient pour quitter ce collège.*

LA REUSSITE EDUCATIVE

Jean Rostand : Signature de la convention de partenariat expérimental



Jean Rostand : Des résultats emblématiques

- 2016 : Brevet des collèges : 96% (Loiret 85,6%)
- 2001 : Moins de 60%
- 2016 : Exclusions définitives 2 (2 conseils de discipline)
- 2001 : Exclusions définitives 20 (21 conseils de discipline)



M. MONTILLOT – *La signature de la convention de partenariat expérimental avait été signée avec M. TOUPRY il y a 5 ans.*

LA REUSSITE EDUCATIVE

EXEMPLE : CLUBS COUP DE POUCE CLE

Résultats comparatifs France / Orléans - année scolaire 2016 - 2017

QUESTIONS	France		Orléans	
	Nb	%	Nb	%
Enfants pour lesquels les enseignants de CP ont constaté une amélioration en ce qui concerne				
- La motivation	4852	80	102	76
- La confiance en soi	5012	82	99	74
- L'intérêt pour l'écrit	4719	77	95	71
- Le rapport à l'école	4698	77	92	69
Nombre de réponses à la question de l'estimation du niveau des enfants à la fin du Coup de Pouce Clé	6089	76	133	90
- Très faible lecteur	408	7	3	2
- Faible lecteur	97	16	21	16
- Moyen lecteur	223	37	47	35
- Bon lecteur	244	40	62	47

Programme 2017/18 : 31 Clubs : 155 enfants de CP



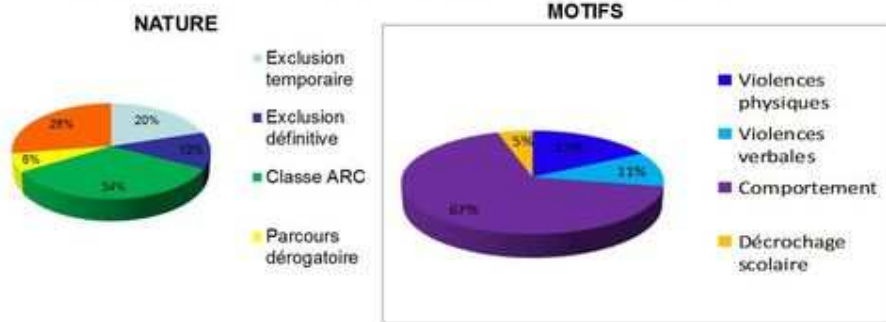
M. MONTILLOT – Je termine sur la réussite éducative avec les clubs coup de pouce clé qui sont aussi un autre exemple. 155 enfants sont concernés sur l'exercice 2016/2017 et nous avons validé ce vendredi avec l'éducation nationale les 31 clubs coup de pouce qui vont ouvrir leurs portes sur Orléans à partir de novembre pour soutenir ces enfants.

Pour comparer par rapport à la France, nous n'avons que 2 % d'enfants qui sont très faibles lecteurs alors que la moyenne est à 7 % et il y a 47 % de bons voire très bons lecteurs et 35 % de moyens lecteurs. Cela fonctionne bien et chaque année le nombre de clubs augmentent sur l'ensemble des quartiers et pas uniquement les quartiers prioritaires.

LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE ET LES VIOLENCES

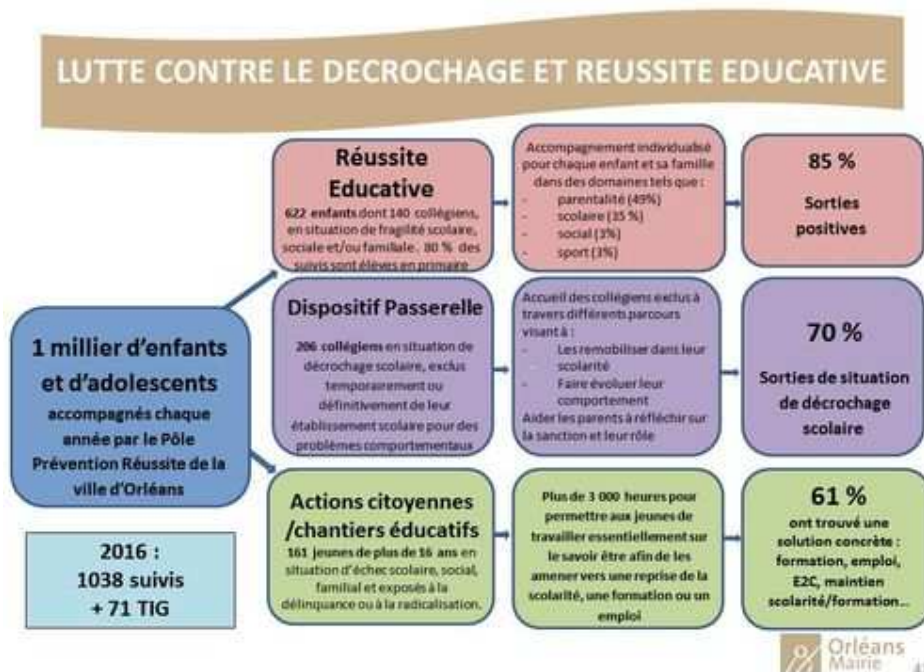
EXEMPLE : LE TRAITEMENT DES EXCLUSIONS

206 collégiens accueillis par le Service Educatif de Prévention (SEP)



BILAN : 70% de sorties positives des situations d'exclusions

M. MONTILLOT – *Pour conclure sur les collégiens, en ce qui concerne le traitement des exclusions, 206 collégiens ont été accueillis par les éducateurs du service éducatif de prévention et il faut savoir que là aussi nous avons de très bons résultats avec 70 % de sorties positives.*



M. MONTILLOT – *Continuons avec les résultats. Je le rappelle souvent car cela me tient à cœur, lorsqu'il s'agit des enfants, on est pratiquement à 9 sorties positives sur 10. Concernant les adolescents, il s'agit de 7 sorties positives sur 10 et pour les plus de 16 ans - puisque nous les gérons également - là nous ne sommes plus qu'à 6 sorties positives sur 10. La clé du succès en France - et pas simplement à Orléans - est de prendre le problème dès la maternelle, sans attendre que les problèmes soient enkystés et complètement explosifs au collège ou au lycée et beaucoup plus difficiles à régler. Cela coûte beaucoup moins d'argent et cela permet ensuite la réussite éducative.*

LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

- Le Carrefour des Parents :
 - 1500 parents rencontrés par an
- Le dispositif de « parents-relais » :
 - 120 parents relais présents dans les quartiers prioritaires
- L'alphabétisation des parents :
 - 436 parents ont suivi un parcours d'alphabétisation
- La médiation familiale, la thérapie familiale et le suivi familial :
 - près de 600 familles bénéficient d'un suivi individualisé
 - 3 000 plans d'accompagnement parental ont été signés au cours des 5 dernières années



M. MONTILLOT – *Tout cela passe par ce que j'appelle le carburant de la réussite des enfants, c'est-à-dire le soutien à la parentalité, puisqu'effectivement 50 % de la réussite de l'enfant passe par l'investissement parental. Il y a donc l'ensemble des soutiens que la Ville d'Orléans met à disposition des parents :*

- *le carrefour des parents;*
- *le dispositif de « parents-relais », qui avec nos médiateurs irrigue les quartiers prioritaires d'Orléans;*
- *l'alphabétisation;*
- *la médiation familiale, la thérapie familiale et le suivi familial.*

CARREFOUR DES PARENTS

Actions :

- **Douze mois sur douze**, et sur l'ensemble des quartiers de la ville d'Orléans, le Carrefour des Parents organise **10 réunions mensuelles conviviales** à la fois **gratuites et anonymes**
- **Un psychologue** du dispositif tient également **une fois par mois une permanence d'écoute** à la **Maison de la Réussite de la Source**.
- **Le Carrefour des Parents a créé un jeu de cartes « la Parenthèse »**, avec un groupe de parents



M. MONTILLOT – *Il y a un certain nombre d'actions qui sont ensuite suivies par les psychologues, les sophrologues et les art thérapeutes de la Ville d'Orléans qui interviennent en faveur de ces familles.*

Un jeu qui a été créé par le carrefour avec des parents de la Ville d'Orléans, notamment de l'Argonne et que nous allons le lancer en avant-première. Vous êtes tous invités, y compris la presse, vendredi à 18 h à l'école Charles Péguy, où on va présenter ce jeu avec les familles. Elles y ont d'ailleurs joué tout l'été dans tous les quartiers pendant l'opération été punch. On nous demande maintenant de le mettre en vente car les familles souhaitent l'acheter tellement cela marche.

CARREFOUR DES PARENTS

Répondre aux familles :

- Le carrefour des parents multiplie les liens entre les familles. Par exemple, avec l'exposition « Portraits de Famille » à St-Marceau-Dauphine



Dauphine se fait tirer le portrait

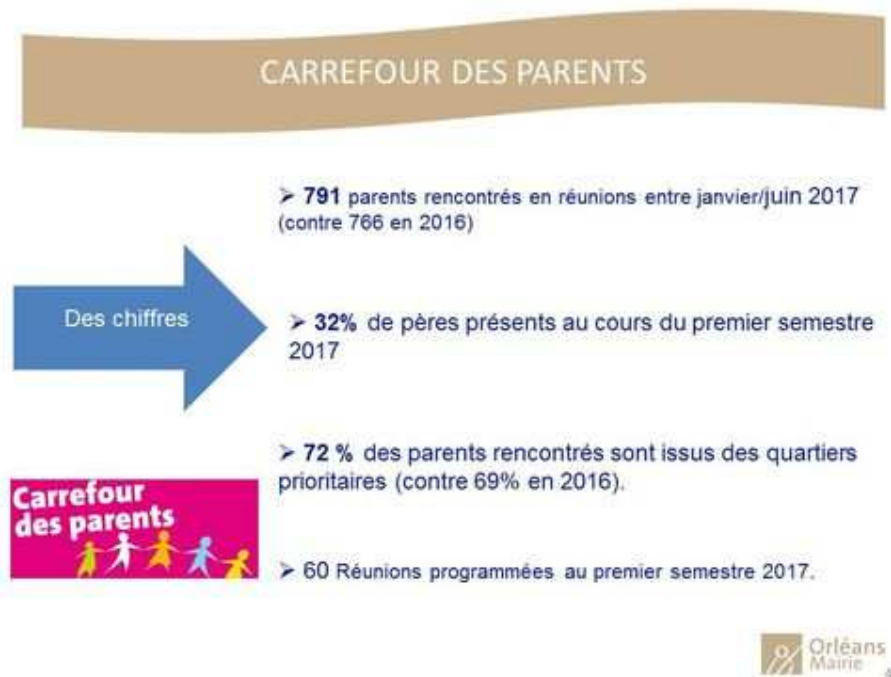
Des photographies sur lesquelles posent une cinquantaine de familles exposées dans le quartier

« On se sent bien ici », dit-il en souriant. C'est dans le quartier de Dauphine, à Saint-Marceau, que se déroule l'exposition « Portraits de Famille ». Les habitants du quartier ont été invités à poser pour un portrait photographique. Les photos sont exposées dans le quartier, à l'initiative de la mairie et de l'association Carrefour des Parents.

« On se sent bien ici », dit-il en souriant. C'est dans le quartier de Dauphine, à Saint-Marceau, que se déroule l'exposition « Portraits de Famille ». Les habitants du quartier ont été invités à poser pour un portrait photographique. Les photos sont exposées dans le quartier, à l'initiative de la mairie et de l'association Carrefour des Parents.

- Pour chaque réunion et chaque action, la charte de déontologie engage au respect du secret professionnel et à l'anonymat des participants.

M. MONTILLOT – Il y a également toutes les actions de lien social dans les quartiers avec les familles, notamment à Saint-Marceau avec les portraits de familles de tous les habitants de Dauphine.



M. MONTILLOT – Pour terminer sur le carrefour des parents, il y a près de 800 familles qui ont été rencontrées au cours du premier semestre.

J'insiste sur le chiffre suivant de 32 % qui est fondamental, car nous avons démarré à 0 % sur la présence des pères de famille et nous sommes aujourd'hui à un père sur trois dans nos actions, ce qui est totalement exceptionnel puisqu'en général - comme pour les délégués de parents d'élèves - il y a 80 ou 90 % de mères de famille.

Autres chiffres à citer : 72 % de parents rencontrés sont issus des quartiers prioritaires et 60 réunions programmées.

Pour conclure, je souhaite remercier à la fois Patricia CHARLES et par son intermédiaire, toute l'équipe de la direction de l'éducation, qui ne compte ni son temps ni son énergie. Je peux vous dire que pendant tout l'été et dans toutes les écoles, il y avait en permanence des choses à régler, y compris avec les décisions de l'éducation nationale, qui ont été prises je le précise, jusqu'au 8 septembre, soit 3 jours après la rentrée scolaire et donc se démener pour arriver à trouver des solutions dans des conditions particulières. Je remercie également l'équipe de Say SIRISOUK au pôle prévention réussite, qui mène un travail tout à fait exemplaire auprès des familles des jeunes, des enfants et des adolescents afin de les aider dans leur réussite éducative.

M. le Maire – Merci M. MONTILLOT. M. RICOUD.

M. RICOUD – Je voulais répondre à Florent MONTILLOT, parce que je pense que cette attaque m'était destinée.

(Intervention hors-micro de M. MONTILLOT : « Y avait-il une attaque ? »)

M. RICOUD – (Rires). Vous m'avez regardé, mais je n'ai jamais dit qu'à La Source, il ne se passait rien, qu'il n'y avait que des problèmes et qu'il n'y avait que des pauvres. Je crois qu'il se passe des choses positives à La Source, il y a d'autres dossiers sur lesquels il faut travailler et on essaie de le faire ensemble.

Cette mise au point étant faite, je voulais dire que l'on peut être que d'accord sur ce que vous venez de nous présenter. Je n'ignore pas le travail qui est fait. Je ne suis pas dans l'attaque ou dans la pique, je suis dans la reconnaissance du travail effectué. Tous ici, nous sommes pour que l'école soit une école de l'égalité qui permette de former des citoyens pour l'avenir.

Je voulais poser une question, qui ne relève pas du Conseil Municipal mais je vais la poser quand même car je crois que ces questions-là sont discutées à votre niveau M. le Maire et M. MONTILLOT. Vous avez parlé de progression d'élèves, c'est une très bonne chose, mais il se pose la question d'un 3^{ème} collège à La Source. J'ai interpellé le Président du conseil départemental, l'éducation nationale - je vous ai d'ailleurs toujours mis en copie de mes interventions - et d'aujourd'hui, pouvez-vous me dire si les choses bougent ou pas ? On m'a dit que c'était en réflexion, ce qui veut à la fois tout et rien dire, et peut-être pouvez-vous m'en dire plus ? Merci.

M. le Maire – Mme CHERADAME.

Mme CHERADAME – *Tout d'abord je voudrais bien évidemment saluer l'exceptionnel travail fait par l'équipe et M. MONTILLOT. Ensuite, voici une observation que je souhaitais faire : c'est la première fois que l'on entend parler autant du Département. Dans cette présentation, on a entendu parler du travail sur la restauration scolaire et dans ce cadre-là, je voudrais souligner l'attachement sans faille de l'ensemble des conseillers départementaux de cette assemblée. En effet les services du Département se mettent en ordre de marche avec ceux de la ville, et ils ont fait preuve d'une ténacité et d'une bienveillance à toute épreuve.*

Je voulais également rappeler que dans le cadre du volet 3 des investissements et des subventions du Département aux collectivités, en ce qui concerne la Ville d'Orléans et notamment sur le canton d'Orléans 3, le Département a financé 60 % des travaux de réfection des fenêtres, pour un montant de 80 000 euros, ce qui montre qu'il y avait aussi une volonté de mettre en place cette politique au plus près de ce qui était utile pour les habitants et pour les enfants. Voilà sur quoi je voulais intervenir.

M. le Maire – M. MONTILLOT, vous souhaitez répondre sur le collège peut-être ?

M. MONTILLOT – *N'étant pas conseiller départemental, en tout cas pas encore...*

(Rires dans l'hémicycle)

M. MONTILLOT – *On ne peut pas être partout. Je voulais simplement dire - et ça me permet de répondre à la fois sur le collège et en même temps de rebondir sur ce que vient d'indiquer Mme CHERADAME - qu'il y a un partenariat exemplaire et exceptionnel avec le Département, que pour ma part je n'avais jamais connu et qu'à la Ville d'Orléans non plus, à la fois sur le volet éducation et sur le volet prévention. Concernant le volet éducation, la restauration collective sans les élus ici présents et y compris l'investissement personnel du Président du Conseil départemental, je pense que l'on n'aurait jamais réussi à aboutir, c'est une évidence. Par la même occasion, je voulais dire que par rapport au désengagement brutal du Département sur le volet prévention, on travaille actuellement avec le Département et le Président sur la résurrection de ce dispositif de prévention. Ce sont deux points positifs.*

En ce qui concerne le collège, je sais qu'à terme d'ici 2020/2021, on aura besoin sur le sud, sur le secteur de La Source/Saint-Cyr-en-Val/La Ferté-Saint-Aubin, d'un collège supplémentaire, qui en aucun cas ne pourra être sur le site de l'ex-collège Bolière. J'anticipe mais vous savez probablement que nous avons donc A.C.M. FORMATION d'une part, et que d'autre part que nous avons également besoin d'une nouvelle école supplémentaire d'ici 2018/2019 sur La Source. Le Conseil départemental travaille actuellement sur la perspective d'implantation et il ne m'appartient pas d'en décider bien sûr, c'est au Conseil départemental et à lui seul d'en décider bien naturellement.

M. le Maire – *Je vais laisser la parole à M. MARTIN, tout en indiquant moi aussi que j'ai apprécié l'action du Président du Département, dont j'aspire qu'elle s'inscrive dans la durée.*

(Interventions hors-micro de M. MONTILLOT : « Quoi qu'il arrive M. le Maire ! » et de M. GROUARD : « Et elle fait l'unanimité M. le Maire ! »)

(Rires dans l'hémicycle)

M. MARTIN – Effectivement M. MONTILLOT, on mesure l'action qui est menée et on ne doute pas de l'efficacité que vous développez dans cette politique de l'éducation pour la Ville d'Orléans bien au contraire.

Pour revenir sur des questions budgétaires, aujourd'hui le budget de l'éducation est le premier budget de la Ville d'Orléans. Avec la manière dont les choses sont présentées ce soir, j'ai vraiment l'impression que ça va continuer.

(Rires dans l'hémicycle.)

(Interventions hors-micro de M. MONTILLOT : « Grâce à vous M. MARTIN ».)

M. MARTIN – Pas seulement, car je me pose toujours la question des équilibres. Dans le même temps nous avons des dépenses supplémentaires qui progressent plus vite que notre population qui vraiment est en augmentation. Mais l'indice que j'ai retenu ce soir est que, nous avons une population dynamique et M. le Maire nous l'a fait remarquer il n'y a pas très longtemps. Dans en même temps, on a une population scolaire qui va encore plus vite. La conséquence est cet effet ciseau que nous pouvons avoir entre les recettes que nous pouvons avoir et les dépenses, beaucoup d'investissement comme vous l'avez dit et du fonctionnement aussi. Il y a une économie importante qui va être faite grâce à la négociation de la restauration scolaire en lien avec le Département. Je voulais quand même poser ce soir la question des rythmes scolaires. Aujourd'hui la question est de savoir, au regard de ce que font d'autres communes, si de ce point de vue les choses ne doivent pas être regardées de près dans la mesure où à l'époque, je crois me souvenir du coût de 2 millions d'euros, avant l'aide de l'Etat.

(Interventions hors-micro de M. MONTILLOT : « 2 millions moins 900 000 euros »)

M. MARTIN – Ce n'était pas rappelé dans la présentation que vous avez faite et je pensais que c'était utile de la faire. Ce n'est peut-être pas le lieu du débat, mais c'est l'occasion de poser la question et de savoir ce que nous allons faire. De nouvelles écoles, des ouvertures de classe supplémentaires et du personnel indispensable pour accompagner, cela nécessite aussi de voir les équilibres et c'est la question que je voulais vous poser ce soir.

M. MONTILLOT – Effectivement, je ne suis pas rentré dans le détail sur cette double question, liée à la fois aux économies et également à la réforme des rythmes scolaires. J'ai indiqué que pour cet exercice budgétaire, ou plutôt sur cette année scolaire 2017/2018, nous n'avons pas changé de paradigme, sachant que ces 2 millions d'euros au total en dépenses, moins 900 000 euros par l'Etat, le fond de soutien et la caisse d'allocations familiales, c'est 1,1 million restant à charge pour la Ville d'Orléans. Sur l'année 2018 aujourd'hui, je ne peux pas vous indiquer quelle sera la décision que nous prendrons mais en revanche, je peux vous dire quelle sera la méthode. Le discours sur la méthode est simple. Ce sont des premiers échanges avec la direction académique faits en juillet, il y a 3 jours, lors d'une réunion technique avec les inspecteurs de l'éducation nationale, il y aura ensuite une réunion avec l'ensemble des directeurs d'école qui se déroulera dans cette enceinte à la fin du mois de septembre, puis nous aurons les conseils d'écoles et enfin une réunion avec les parents délégués début novembre, pour une décision que l'on va prendre en concertation et en coordination avec l'éducation nationale. Si cela est possible, ce sera en décembre ou janvier, avec une décision qui sera prise officiellement en février par le conseil départemental de l'éducation nationale. Officieusement, cela sera connu autour de fin décembre, afin que l'ensemble des familles, les enseignants, les animateurs et les agents de la Ville, puissent s'organiser pour la rentrée scolaire du mois de septembre 2018. Le calendrier et le rétro-planning sont donc fixés.

M. le Maire – C'est un sujet qui va nous occuper pendant le trimestre à venir, avec des consultations qui vont commencer. Il y a aussi - cela n'a rien d'officiel, je l'ai fait personnellement auprès de nos agents qui eux souhaitent la suspension du dispositif et son remplacement progressif - le fait que l'Etat nous dit de prendre nos responsabilités. Cela veut dire, et je pense que sur le plan budgétaire, que ceux

qui devront assumer leurs responsabilités seront les payeurs. Cela pose une problématique dans la mesure où d'abord - on parlait tout à l'heure des emplois aidés - on était engagé, mais qu'on ne pouvait faire autrement que se mettre en ordre de marche. Derrière, cela perturbe également la vie des familles et tout ce que l'on connaît sur le sujet. Je pense beaucoup à elles et au rythme de l'enfant également car les conclusions sont extrêmement discutées, pour ne pas dire discutables. De plus, il y a bien des engagements financiers, c'est un peu comme le principe du dédoublement des classes où on voit que cela a un certain nombre d'incidences. Il y en a moins en terme de personnel, car on ne fait pas le même accompagnement que celui que l'on pouvait faire mais cela ne concerne pas les mêmes effectifs, mais par contre, physiquement, cela a été très bien démontré tout à l'heure, il faut pousser un peu les murs. Et c'est à faire dans un environnement où nous sommes nous-mêmes contraints par notre démographie qui je le rappelle, est une chance pour Orléans. Nous avons moins d'étudiants que d'autres métropoles comparables, mais on est une des villes de France qui a le plus fort taux de jeunes ménages et avec évidemment des enfants.

Cela est très positif et cela nous amène quand même à des conséquences en terme d'organisation sur le logement, sur les écoles ou encore sur la vie associative dans son ensemble, tout ce qui fait le quotidien et jusqu'aux choses qui peuvent poser des problèmes comme la médecine de ville. C'est toute cette vision du quotidien que l'on essaie de tenir tant bien que mal et l'aspect éducatif est évidemment un des éléments cardinaux de la vie d'une famille. C'est essentiel de faire ces efforts et comme l'a très bien rappelé Michel MARTIN, on a généralement une adéquation avec une augmentation des recettes liée au foncier notamment et c'est là que l'on voit l'arrivée des ménages. Et puis il y a de l'autre côté des dépenses qui sont celles des services que la Ville offre à sa population et là en ce moment, on a bien engrangé la hausse des recettes foncières. Cela a été souligné lors des derniers budgets mais d'un, cela commence à se ralentir et puis deuxièmement les familles arrivent dans ces logements et c'est maintenant que l'on a l'effet de dépenses complémentaires sans compensation par les recettes. Nous sommes évidemment en capacité de supporter cela, mais cela veut dire aussi qu'il faut que l'on fasse des choix dans les orientations prises et les T.A.P. feront partie des choix que l'on devra assumer, avec évidemment en premier lieu, l'intérêt de l'enfant et des familles, mais également cette arrière-pensée budgétaire. Derrière, on aura certainement plus de recettes de l'Etat ou en tout cas, elles vont être très minorées.

Certaines villes ont déjà annoncé qu'elles suspendaient d'emblée tous les dispositifs, moi je ne l'ai pas souhaité. Je pense qu'il faut être plus prudent car il y a des éléments qui sont très utiles pour les enfants dans ce qui a été proposé, notamment en termes d'activités. Par ailleurs et je le répète, il faut consulter à la fois les professionnels qui sont nos A.T.S.E.M., ainsi que les enseignants, mais aussi tous ceux qui concourent autour de ces éléments-là et je pense à la vie associative. Nous avions des remarques la dernière fois, que cela soit sur l'aspect sportif ou encore culturel mais aussi sur l'aspect confessionnel. Je vous rappelle que cela faisait partie des débats parce qu'il y avait l'importance du mercredi et il faut donc regarder cela plus largement mais derrière nous allons prendre des décisions et comme l'a dit Florent MONTILLOT, afin que cela soit opérationnel en septembre prochain. Nous avons donc des positions de principe qui seront arrêtées avant Noël et c'est pour ça qu'il y a ce calendrier-là.

Merci beaucoup pour cette présentation, qui montre à la fois tout le dynamisme de notre ville, les contraintes que cela pose, c'est la vie, et puis cela me permet aussi, comme l'a fait Florent MONTILLOT, de saluer tous les services de la Ville, Mme la directrice et M. le directeur général des services. C'est beaucoup de métiers différents au sein de la direction de l'éducation, c'est une volonté quasi unanime de servir les enfants et les familles et cela se ressent. Sur le volet prévention familiale, comme cela a été évoqué, Orléans est exemplaire en France et je peux me permettre de le dire pour le voir au regard des remarques que me font d'autres de mes collègues qui souvent envoient des missions pour savoir comment cela se passe chez nous. Il y a un chiffre sur les politiques de long terme que je cite souvent car cela m'a beaucoup frappé, c'est celui de l'implication des mineurs dans les faits de délinquance. C'est quand même un fait où Orléans est une anomalie totale par rapport à ce qu'il se passe dans les autres villes et moi j'y vois la trace de l'efficacité du travail qui a été fait sur le long terme par toutes les mesures sur la parentalité notamment. Elles sont présentées aujourd'hui sous le volet éducatif mais qui joue un rôle important sur la responsabilisation des parents et du rapport d'autorité dans le sens le plus fort, pas ferme, mais au plus personnel à l'égard de leur enfant. Cet aspect-là d'autorité morale, de faire passer un certain nombre de messages - alors les parents là-dessus ne sont pas tous à égalité, par rapport à leurs cultures, leurs origines, leurs vécus ou encore leurs situations sociales - et le fait d'avoir ce

service qui a pris en main cette question-là, permet justement de donner un sentiment d'égalité au sens plein du terme, d'équité, face à des parents qui pouvaient partir sur le mauvais pied et auxquels on donne la possibilité que leurs enfants aient les bons apprentissages en parallèle évidemment de ce que fait l'éducation nationale. A la Ville d'Orléans, cet élément-là est vraiment cardinal. Je vous rappelle que l'on a été une des premières villes à mettre en place les travaux accompagnés gratuits par exemple et cela avait fait beaucoup de palabres à l'époque. Ceci étant dit, aujourd'hui on voit que ce sont des situations généralisées sur le territoire et que cela a de l'effet. Tous ces éléments-là sont des éléments forts et encore merci à tous les services de la Ville, tous les élus quelques soient leurs bords, qui représentent la Ville au sein des écoles.

(Brouhaha sur les bancs de l'opposition municipale)

M. le Maire – *C'était vraiment un des chantiers importants et tout le monde est associé.*

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

N° 7 – Réussite éducative. Clubs Coup de Pouce Clé. Approbation d'une convention relative au versement d'une subvention à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans.

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des dispositifs périscolaires qu'elle organise, la Mairie met en place des Clubs Coup de Pouce Clé. Cette action est destinée aux élèves de CP scolarisés dans des écoles situées prioritairement en R.E.P. et R.E.P.+ . Ces enfants, choisis par les enseignants, présentent un contexte socio-culturel susceptible de fragiliser leur apprentissage de la lecture et de l'écriture. Les Clubs Coup de Pouce ont ainsi pour objectif de les soutenir dans leur apprentissage et de leur apporter une aide individualisée.

Parallèlement, le C.C.A.S. d'Orléans, à travers son pôle Prévention / Réussite, met en place des dispositifs à destination des publics défavorisés, dont certains visent une meilleure réussite scolaire.

Les Clubs Coup de Pouce Clé relevant de la sphère d'action sociale, le C.C.A.S. souhaite soutenir financièrement ce dispositif mis en place par la Mairie en versant une subvention de 49 500 €.

La convention proposée a pour objectif de décrire l'action mise en place et de fixer les modalités de financement de celle-ci.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans prévoyant le versement d'une subvention concernant le dispositif des Clubs Coup de Pouce Clé mis en place par la Mairie ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 255, nature 7476, opération n° 0000829, service gestionnaire EDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 8 – **Sport. Educateurs sportifs municipaux. Encadrement de classes de l'enseignement primaire public. Approbation d'une convention pour l'année scolaire 2017 / 2018.**

M. RENAULT, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« L'un des objectifs prioritaires de la Mairie dans le domaine sportif est de développer les actions de formation en direction des jeunes en partenariat avec les établissements scolaires. C'est dans ce but que les éducateurs sportifs municipaux interviennent auprès des enfants pendant le temps scolaire.

A cette fin, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret propose chaque année une convention qui définit le rôle de chaque acteur, en application des circulaires (n° 92-196 du 3 juillet 1992 et n° 91-124 du 6 juin 1991) autorisant la participation d'intervenants extérieurs auprès des enseignants.

L'enseignant assure l'autorité hiérarchique des enfants et le face à face pédagogique ainsi que la responsabilité du groupe. L'éducateur apporte ses compétences techniques. Il ne se substitue pas à l'enseignant.

Les conditions de mise en œuvre et de sécurité doivent être conformes aux textes qui les régissent. Elles seront décrites dans une fiche pour chaque activité qui sera établie en concertation entre l'enseignant et l'éducateur.

La convention est proposée pour la durée de l'année scolaire soit à compter de sa notification et jusqu'au 30 juin 2018.

La Mairie prend en charge la mise à disposition des intervenants sportifs municipaux auprès des écoles primaires de la commune, ce qui représente une participation évaluée à 212 023,92 € toutes activités comprises.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le Directeur Académique des services de l'Education Nationale du Loiret pour la mise à disposition des intervenants sportifs municipaux au cours de l'année scolaire 2017-2018 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires. »

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 9 – **Sport. Dispositifs Vivre Ensemble à Orléans - sport et handicap, et Orléans Vous coach - section sport adapté. Saison 2017-2018. Approbation de conventions à passer avec les associations participantes.**

M. RENAULT, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Mairie soutient fortement l'intégration des publics handicapés, en particulier dans sa politique sportive.

Dans le cadre du dispositif « Vivre Ensemble à Orléans – Sport et Handicap », il a été décidé de reconduire la mise en place d'activités sportives pour la saison 2017-2018. Les activités devront d'une part favoriser la découverte et l'initiation de différentes pratiques sportives pour le public en situation de handicap, et d'autre part, favoriser l'accueil des personnes handicapées dans les associations susceptibles de les accueillir.

Elles seront animées par les éducateurs sportifs de la Mairie et les participants, inscrits auprès des associations organisatrices, et seront placés sous la responsabilité d'un encadrant de l'association durant toute la durée de la pratique.

Les tarifs des animations ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2017.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif « Orléans Vous Coach », il a été décidé de créer une section sport adapté pour la saison 2017 - 2018 en partenariat avec le Comité Départemental d'Aviron du Loiret. L'activité sera encadrée par un éducateur diplômé de la Mairie et les adhérents seront placés sous sa responsabilité.

Le montant forfaitaire de la prestation à payer au Comité Départemental d'Aviron est fixé à 350 €, net de T.V.A., pour la saison sportive 2017-2018.

Ainsi, il est proposé de conclure, avec les partenaires concernés, une convention qui formalise l'ensemble des engagements de chacun.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer avec les partenaires suivants pour la saison sportive 2017-2018 dans le cadre du dispositif « Vivre Ensemble à Orléans – Sport et Handicap » :

- Le Foyer des Tisons,
- Les Amis de Pierre,
- Le Foyer Anaïs,
- Le Centre Hospitalier Départemental Georges Daumezon ;

2°) approuver la convention à passer avec le Comité Départemental d'Aviron du Loiret pour la saison sportive 2017-2018 dans le cadre du dispositif « Orléans Vous Coach » pour un montant global de 350 € net de T.V.A. ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 40, natures 611 et 74718, opération SB2H002. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 10 – **Sport. Associations sportives. Soutien à l'investissement matériel. Approbation d'une convention. Attribution de subventions.**

M. RENAULT, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« L'association Écurie Orléans a sollicité une aide financière de la Mairie pour être soutenue dans le cadre d'un investissement en matériel sportif nécessaire à la continuité de son activité.

A la lecture du plan de financement adressé par l'association, il est proposé de soutenir l'investissement de cette dernière par le versement d'une subvention, dont le détail figure dans le tableau annexé. Le montant de la subvention proposée s'élève à 2 500 €.

Une convention à passer avec l'association Écurie Orléans, bénéficiaire, définit les responsabilités et les obligations des parties. Elle indique notamment qu'un acompte de 80 % sera versé suite au vote de la subvention au Conseil Municipal et que le versement du solde sera effectué sur

présentation de la facture acquittée par le club à l'issue du projet.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la convention à passer avec l'association Écurie Orléans pour l'année 2017 ;**
- 2°) dans ce cadre, attribuer une subvention pour un montant de 2 500 € à cette association au titre de l'année 2017 ;**
- 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;**
- 4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 40, nature 20421, opération SB2P040, service gestionnaire SPO. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

	OBJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE	ACOMPTE de 80% à verser
SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT MATERIEL				
Écurie Orléans	<p>Mise aux normes de sécurité du circuit de courses Saison 2017 - 2018 Installations du club</p> <p>La fédération Française du Sport Automobile, impose au club la mise aux normes du circuit local afin d'en améliorer la sécurité ainsi que la mise en conformité des installations, sous peine de se voir refuser l'homologation pour l'organisation de courses de niveau national. De fidèles partenaires au club ont déjà largement contribué à cette rénovation. Cependant la trésorerie actuelle ne permet pas l'aboutissement de ces travaux. En août 2018, les dirigeants ont inscrit leur circuit pour l'organisation d'une épreuve du Championnat de France UFOLEP.</p>	6 072 €	2 500 € (42 %)	2 000 €
Total			2 500 €	2 000 €

N° 11 – **Sport de haut niveau. Cercle d'Escrime Orléanais. Réactualisation de la subvention suite à l'atteinte des objectifs. Approbation.**

M. RENAULT, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La convention d'objectifs pour les clubs de haut niveau, prévoit en son article 4-1-3 la réactualisation de la subvention en fonction de l'atteinte ou du dépassement des objectifs fixés initialement.

Le Cercle d'Escrime Orléanais, avec qui la Mairie d'Orléans a conclu une convention d'objectifs pour les clubs de haut niveau, peut prétendre à une réactualisation de sa subvention pour son accompagnement des sportifs de haut niveau.

Il est donc proposé de soutenir le Cercle d'Escrime Orléanais par le versement d'une subvention de 30 000 €.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention au Cercle d'Escrime Orléanais pour un montant total de 30 000 € ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 40, nature 6574, opération SA2H003, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 12 – **Sport de haut niveau. Bourse de soutien aux sportifs de haut niveau. Attribution de bourses.**

M. le Maire – *Il s'agit d'attribuer des bourses de soutien aux sportifs de haut niveau et notamment à des sportifs engagés pour les Jeux Olympiques de 2020. On soulignera les flopees de médailles qui sont arrivées grâce aux exploits de sportifs orléanais cet été. Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *Nous allons bien évidemment voter cette délibération, j'ai juste une remarque. Les autres années, il avait été porté une attention particulière à ce qu'il y ait une parité avec des subventions accordées aussi bien à des hommes qu'à des femmes. Là, il n'y a malheureusement qu'une seule femme sur cinq subventions. Il y en aurait eu deux minimum, je n'aurais rien dit. Je pense que c'est tout à fait particulier pour cette fois-là, mais lorsque j'en avais parlé la première fois, M. SANKHON avait assez mal réagi, mais il y avait veillé les fois suivantes. On en avait rediscuté et il n'y avait pas eu de problèmes. J'aimerais bien que l'on fasse aussi attention à cela. Merci.*

M. RENAULT – *En fait ce sont les athlètes eux-mêmes qui déposent leurs dossiers et là en l'occurrence, nous n'avions que le dossier de cette jeune fille.*

M. le Maire – *Par ailleurs, pour avoir suivi un peu les résultats cet été, beaucoup de filles ont rapporté des médailles. Ces athlètes sont elles-mêmes soutenues par d'autres pour les subventions, que ce soit en escrime, judo ou encore karaté et il y a eu d'excellents résultats. Le principe est de dire qu'il s'agit d'un accompagnement des clubs, car dans beaucoup de domaines de sports individuels, il n'y a pas du tout les mêmes mécanismes de soutien financier qu'en sports collectifs. Quand les athlètes en sont à ce niveau, il y a quelques marques qui les suivent mais les montants ne sont pas suffisants pour les accompagner. Les clubs font de gros efforts pour cela et sur Orléans, on a la chance d'avoir des clubs qui participent aux Jeux Olympiques, notamment ceux de Tokyo. Ces clubs demandaient souvent des subventions et ce que l'on a préféré avec Soufiane SANKHON c'est de cibler les personnes elles-mêmes et de les soutenir directement, cela leur convient mieux et cela soulage les clubs. C'est comme ça que l'on a mené cette politique spécifique sur le soutien au sport de très haut niveau et c'est vraiment ciblé sur les sports individuels.*

M. RENAULT, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 16 février 2015 a adopté le règlement et les modalités d'attribution des bourses aux sportifs de haut niveau (réalisation de leurs projets de performances sportives, de formation ou de reconversion professionnelle).

Les projets de Madame Margaux POYARD et de Messieurs Stanley JOSEPH, Clément FOUCAT, Mathieu BEGOUAN DEMEAUX et Amaury GOLITIN ont été présentés aux membres de la Commission Sports, Jeunesse et Animations dans les Quartiers qui ont émis un avis favorable.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer des bourses de soutien aux sportifs de haut niveau pour un montant total de 5 000 € détaillé en annexe ;

2°) approuver les conventions à passer avec Mme Margaux POYARD, M. Stanley JOSEPH, M. Clément FOUCAT, M. Mathieu BEGOUAN DEMEAUX et M. Amaury GOLITIN ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 40, nature 6714, opération SA2H004, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

Porteur du projet	OBJET	Type du projet	Montant du projet	Montant de la bourse
BOURSE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU				
<p>Licencié à l' E.C.O.C.J.F. Athlétisme</p>	<p>Préparation saison internationale 2017</p> <p>Suite à sa saison 2016, cet athlète s'est classé 18ème aux Jeux Olympiques de Rio, l'objectif de cette année 2017 est de maintenir une progression régulière afin d'améliorer son record personnel à 5,75 m et de maintenir ses résultats nécessaires à toutes participations aux compétitions internationales.</p> <p>Afin d'optimiser ses performances, le renouvellement et l'achat de nouvelles perches est indispensable, afin de profiter des dernières améliorations du matériel.</p>	<p>Projet sportif</p>	<p>13 200 €</p>	<p>1 000 € (8 %)</p>
<p>Licencié à l' E.C.O.C.J.F. Athlétisme</p>	<p>Soutien au double projet sportif et universitaire Saison 2017</p> <p>Cet athlète de l'ECO CJF spécialiste du décathlon, est à ce jour sélectionné en équipe de France de la discipline. Il a intégré le pôle France de préparation olympique au CREPS de Montpellier. Son ambition sportive est de se préparer au mieux pour obtenir une qualification pour les JO de 2020 à Tokyo.</p> <p>En parallèle de son parcours sportif, il prépare une licence STAPS afin de pouvoir préparer sa reconversion sportive dans le domaine de l'encadrement sportif à l'issue de sa carrière d'athlète.</p>	<p>Projet sportif et universitaire</p>	<p>10 065 €</p>	<p>1 000 € (10 %)</p>

<p>Licenciée à l'USO Loiret Judo Jujitsu</p>	<p>Soutien au double projet sportif et de formation Saison 2017</p> <p>Sportive de haut niveau depuis 9 ans en judo puis en jujitsu fighting, cette athlète prépare un diplôme de type D.E.S. suite à sa réussite en licence STAPS et à son BPJEPS. Ce diplôme professionnel doit permettre de préparer sa reconversion dans le domaine du judo et du jujitsu.</p> <p>En parallèle de ce projet de formation, des objectifs sportifs sont clairement ciblés, à savoir devenir et rester la numéro 1 française ainsi que des médailles et des titres européens et mondiaux.</p>	<p>Projet sportif et de formation</p>	<p>1 817 €</p>	<p>1 000 € (53 %)</p>
<p>Licencié au Fly disc'R</p>	<p>Préparation saison internationale 2017</p> <p>Sélectionné en 2015 en équipe de France U17 en 2015 puis en U20 en 2016, ce sportif orléanais pratique l'ultimate et a obtenu une nouvelle sélection en U20 pour disputer les championnats d'Europe de la discipline aux Pays Bas.</p> <p>Cette sélection est l'aboutissement d'une saison riche, avec en particulier les titres de champions de France Indoor et Outdoor de D2 obtenus cette année avec l'équipe première du club local. A chaque regroupement fédéral, les sélectionnés prennent en charge une partie des frais liés à leur engagement.</p>	<p>Projet sportif</p>	<p>3 255 €</p>	<p>1 000 € (30 %)</p>
<p>Licencié à l'E.C.O.C.J.F. Athlétisme</p>	<p>Soutien au double projet sportif et universitaire - Saison 2017</p> <p>Cet athlète de l'ECO CJF spécialiste du 100 m et du relais 4 x 100, est à ce jour sélectionné en équipe de France espoir de ces disciplines. Il intégrera à la rentrée de septembre l'INSEP lui permettant ainsi de poursuivre un BTS tout en bénéficiant des conditions d'entraînement optimales. Son ambition sportive est de se préparer au mieux pour obtenir une qualification pour les JO de 2020 ou 2024.</p>	<p>Projet sportif et universitaire</p>	<p>6 300 €</p>	<p>1 000 € (16 %)</p>
<p>Total</p>				<p>5 000 €</p>

N° 13 – **État civil et citoyenneté. Transfert de la gestion des pactes civils de solidarité (Pacs). Approbation d'une convention à passer avec le tribunal d'instance d'Orléans.**

Mme SAUVEGRAIN – Vous le savez, à compter du 1^{er} novembre 2017, les mairies sont chargées de gérer les P.A.C.S. Nous faisons cette convention car les personnes qui voudront se pacser n'iront plus au tribunal mais dans les mairies. Il est à préciser que le tribunal d'instance, considérant que le P.A.C.S. allait être transféré, ne prend plus aucun rendez-vous depuis le 1^{er} avril et il y a 400 dossiers en attente.

Deuxième chose, comme nous sommes chef-lieu du Département, nous récupérons les dossiers papiers de tout le tribunal d'instance pour toutes les communes. Comme le prévoit la loi, il va donc falloir en plus les stocker. C'est clairement un transfert de charges puisque derrière, il faudra instruire les P.A.C.S. comme le tribunal le faisait avant et évidemment sans aucune compensation financière de l'Etat.

M. le Maire – Voilà, cela fait partie des sujets. Ce n'est pas gigantesque, mais c'est encore cela qui s'ajoute, comme l'histoire des cartes d'identités. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ?
M. RICOUD.

M. RICOUD – En effet ce n'est pas normal que les moyens financiers ne suivent pas. Laisser la ville gérer les P.A.C.S. pourquoi pas, mais à condition d'avoir les moyens.

M. le Maire – Pour moi c'est un millier d'heures par an. Cela fait un bon mi-temps et ce n'est pas négligeable car c'est environ 40 000 euros. Mme TRIPET.

Mme TRIPET – J'ai une autre question, même si ce n'est pas encore d'actualité vu le nombre de dossiers en attente. Pour certains couples qui aimeraient avoir une courte cérémonie, cela sera-t-il possible et envisagé ?

Mme SAUVEGRAIN – Il y a des textes qui encadrent mais ce que l'on pourra faire, ce sera de prévoir pour les couples un petit moment dans les bureaux de l'état civil qui se trouvent derrière les guichets. Mais nous n'avons pas encore ce type de demandes pour des cérémonies.

M. le Maire – Pas de remarques particulières. Je vous consulte.

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 « de modernisation de la justice du XXIème siècle » prévoit le transfert de la gestion des pactes civils de solidarité (Pacs) des tribunaux d'instance vers les communes à compter du 1^{er} novembre 2017.

Ainsi, à compter du 1^{er} novembre 2017, les communes seront chargées de la gestion intégrale des dossiers de Pacs : instruction et enregistrement, modification et dissolution.

En outre, en tant que commune siège du tribunal d'instance, la Mairie d'Orléans sera chargée de récupérer l'ensemble des dossiers papiers de Pacs détenus par le tribunal d'instance d'Orléans sur le périmètre de sa juridiction.

La Mairie d'Orléans doit à ce titre conclure une convention avec le Tribunal d'instance pour l'organisation matérielle de ce transfert.

Cette convention, conforme au modèle proposé par la circulaire CIV/05/17 du ministère de la Justice, précise :

- la nature des dossiers de Pacs en format papier et des données informatiques qui seront transmis à la Mairie ;
- les dates et lieux de leur transmission et le nom des correspondants métiers et informatiques de la Mairie chargés de leur réception ;
- la date à partir de laquelle la Mairie devra fixer des rendez-vous aux usagers pour l'enregistrement de leur Pacs.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention organisant les modalités pratiques du transfert de la gestion des Pacs à passer avec le tribunal d'instance d'Orléans ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 14 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Mme LOEILLET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

«Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 78 689 € pour l'exercice 2017.

A – ASSOCIATIONS

- M. SANKHON Sports

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
I - Soutien aux manifestations sportives		
Cercle d'Escrime Orléanais	Organisation de la Coupe du Monde de Sabre Dames du 27 au 30 octobre 2017 Palais des Sports / Zénith La ville d'Orléans accueillera cette année la 20ème édition de cette grande compétition internationale féminine de sabre. Cette nouvelle édition sera l'occasion d'accueillir les anciennes vainqueur des précédentes éditions. Inscrite au calendrier international, cette manche européenne permet d'accueillir les plus grandes championnes de la discipline pour des assauts toujours de grande qualité et forte en intensité. Depuis deux années maintenant, le nombre de participantes et en forte augmentation entraînant des coups toujours plus importants à chaque nouvelle édition.	15 000

Mairie d'Orléans
 - Séance du lundi 18 septembre 2017 -

<p>Cercle d'Esgrime Orléanais</p>	<p>Organisation de la Coupe d'Europe des clubs de sabre Dame 30 octobre 2017 Palais des Sports</p> <p>A l'issue de la Coupe du Monde de Sabre individuelle dames, le dimanche sera consacré aux championnats d'Europe de sabre dames par équipes. Cette compétition regroupant les meilleures sabreuses du circuit, permet d'offrir aux 1 000 spectateurs attendus, une compétition collective permettant d'attribuer la couronne européenne à un club. Après une victoire en 2015, le club local cherchera de nouveau à s'imposer sur ses terres.</p>	<p>3 000</p>
<p>Inter Omnisports des Sourds d'Orléans</p>	<p>Organisation du championnat national de pétanque pour les sourds en doublette mixte du 29 septembre au 1^{er} octobre Plaine de jeux du Belneuf</p> <p>La section pétanque de l'I.O.S. d'Orléans, s'est vu confier l'organisation de ce 1er championnat national permettant de poursuivre l'objectif original d'encourager l'événement sportif exceptionnel destiné à mettre en lumière la richesse de la culture de la communauté sportive des Sourds d'Orléans et du Loiret. Au-delà de la compétition sportive, cet événement sera l'occasion de partager des moments conviviaux autour de la discipline et de ses objectifs,</p>	<p>200</p>
<p>A.S.P.T.T. Section Athlétisme</p>	<p>Organisation des courses de l'Indien 15 octobre 2017 Place Albert Camus</p> <p>La 43ème édition regroupera 5 courses et plus de 1 700 participants. Le 10 km et le semi-marathon servent de support aux athlètes soucieux de se qualifier pour les Championnats de France. Deux distances seront réservées aux enfants et une course de 5 km réservée elle, uniquement aux filles. La qualité et la diversité des épreuves ont permis de doubler le nombre d'inscrits au cours des cinq dernières éditions.</p>	<p>1 500</p>
<p>As des Nouvelles Courses d'Orléans</p>	<p>Organisation du marathon d'Orléans – Sologne 18 & 19 novembre Esplanade U.F.R. S.T.A.P.S.</p> <p>Comme le veut la tradition, le marathon d'Orléans prendra une nouvelle fois son départ au niveau de l'entrée du campus universitaire, concluant ainsi un weekend end d'animations sportives autour de cette épreuve mythique. Samedi un kid cross pour les 7 - 11 ans des écoles d'athlétisme ainsi que des ateliers Athlé - Santé seront organisés tout au long de l'après-midi. Dimanche en attendant l'arrivée des 400 marathoniens, un marathon duo ainsi que les foulées de la Source seront courus en parallèle.</p>	<p>2 000</p>

Mairie d'Orléans
 - Séance du lundi 18 septembre 2017 -

<p>Cercle Gambetta Loiret Cyclisme</p>	<p>Organisation du cyclocross d'Orléans 26 novembre 2017 Ile Charlemagne</p> <p>Une grande journée consacrée au cyclo-cross sera organisée sur la base de loisirs de l'Ile Charlemagne. L'épreuve senior regroupera les meilleures spécialistes de la région leur permettant de préparer au mieux les championnats de France. Pour les catégories jeunes, une course sera spécialement réservée aux licenciés des écoles de cyclisme de la Région, permettant ainsi à ces jeunes de disputer leurs premières grandes compétitions. Plus de 1 000 compétiteurs sont attendus tout au long de la journée.</p>	<p>1 300</p>
<p>Saint Marceau Tennis de Table</p>	<p>Organisation des journées Changeons de Regard du 23 au 25 novembre 2017 Saint Marceau</p> <p>En présence de Florian MERRIEN, champion paralympique en fauteuil, le club mettra en place au cours de ces trois jours des actions éducatives en direction de 300 scolaires et plus de 100 personnes issues des programmes sport et santé. La gestion des différents ateliers proposés sera animée en partenariat avec une trentaine d'étudiants des S.T.A.P.S. d'Orléans.</p>	<p>1 800</p>
<p>S.M.O. Gymnastique</p>	<p>Organisation de 2 journées du Top 12 2 & 12 décembre 2017 Gymnase des Murlins</p> <p>Le championnat de France de gymnastique artistique masculine réunissant les 12 meilleurs clubs français et appelé "Top 12" se déroule sous la forme de rencontres aller-retour à l'extérieur et à domicile. Afin de se qualifier dans le dernier carré du championnat, le club devra accueillir deux rencontres à domicile. Plus de 200 athlètes sont attendus à chaque journée, nécessitant une organisation spécifique du lieu de compétition avec l'aménagement de l'aire compétitive.</p>	<p>1 600</p>
<p>Xtrême Ice Freestyle d'Orléans</p>	<p>Organisation d'un évènement Freestyle sur glace 21 octobre 2017 Patinoire d'Orléans</p> <p>Cette discipline inspirée du roller acrobatique, break dance ou hip-hop et du patinage artistique demande des qualités physiques élevées, qui associées à des gestes techniques précis et puissants, permettent des figures originales, fun, inédites et impressionnantes. Cette manifestation ouverte au public et à d'autres clubs, permettra de mettre en avant l'activité de cette jeune association.</p>	<p>250</p>
<p>Sous-total</p>		<p>26 650</p>

Mairie d'Orléans
 - Séance du lundi 18 septembre 2017 -

II - Soutien à titre exceptionnel		
U.S.O. Hand	<p>Soutien à l'emploi Saison 2017 Argonne - Belneuf</p> <p>Depuis plusieurs années, la section handball de l'U.S.O. développe ses activités de découverte et d'encadrement à l'Argonne et au Belneuf auprès des jeunes et des différents établissements scolaires. Chaque année, l'opération Olymp'hand et une présence régulière auprès des scolaires sont possibles grâce à la présence d'un éducateur salarié. L'ouverture de l'Argonaute permettra de renforcer la présence de ce club.</p>	6 000
Planète Mini Basket	<p>Soutien aux activités vacances et mercredi sports Année scolaire 2017 - 2018 Gymnases Barthélémy</p> <p>A chaque vacances scolaires, cette association propose des stages sportifs aux jeunes orléanais, avec un accueil à la journée. Cette action est également développée tout au long de l'année scolaire les mercredis après-midi. Le matériel servant aux animations scolaires doit être régulièrement renouvelé afin de maintenir la qualité pédagogique des différentes interventions.</p>	4 000
Union Cycliste Orléans	<p>Organisation des 130 ans du club 23 & 24 septembre</p> <p>L'Union Cyclisme d'Orléans, le plus vieux club cycliste de France, classé National 3, fête ses 130 ans les 23 & 24 septembre 2017. C'est plusieurs centaines de sportifs qui ont porté les couleurs d'Orléans. L'U.C.O. essaie de réunir, pour cette occasion, un maximum d'Anciens "UCOistes"</p> <p>Les 4 points forts de ce weekend end s'articuleront autour d'une randonnée en VTT, d'une course sur route, d'une course pour les écoles de vélo et la soirée festive sous le patronage de Romain Hardy, 26ème du tour de France 2017.</p>	2 500
	Sous-total	12 500
	TOTAL	39 150

(avis de la Commission Sports, Jeunesse et Animation dans les Quartiers)
 Imputation : fonction 40, article 6574, opérations SB2H008 et SB2H009, service gestionnaire SPO.

- Mme de QUATREBARBES

Proximité & Cadre de Vie

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
Comité des Fêtes de l'Argonne	Subvention de fonctionnement.	2 000
Comité des Fêtes de la Barrière Saint-Marc	Subvention de fonctionnement.	2 900
Association Qualité de Vie à La Source	Subvention de fonctionnement.	1 805
TOTAL		6 705

(avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie)
Imputation : fonction 824, article 6574, service gestionnaire DVQ.

- M. LELOUP

Politique de la Ville

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
I – Au titre du dispositif Ville Vie Vacances		
Maison d'animation de la C.A.F.	Donnons pour recevoir	1 500
Sous-total		1 500
II – Au titre du Contrat de Ville		
A.S.E.L.Q.O.	Action 15 /25 ans Dauphine	6 040
Compagnons bâtisseurs	Accompagnement relogement	1 990
Académie Sportive d'Orléans	Du sport pour tous	3 000
Nécotin Basketball Association	Ecole de basket	3 000
Argonne Basket Initiation Loisirs	Basket	3 000
Unis Cité	Animer et développer un programme de service civique de qualité sur Orléans Métropole.	3 333
Maison de Santé Pluridisciplinaire de l'Argonne	Ateliers et échanges santé	1 667
Action	Formation de médiateurs internet	5 000
Sous-total		27 030
TOTAL		28 530

(avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville)
Imputation : fonction 824, article 6574, service gestionnaire POL.

- Mme GRIVOT

Relations Internationales

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
Paris Pékin 31	Subvention de soutien dans le cadre du 2ème Trophée Paris-Pékin 2017.	1 000
TEAM 181	Subvention de soutien dans le cadre du 2ème Trophée Paris-Pékin 2017.	1 000
Association Franco-Allemande	Attribution d'une subvention pour le fonctionnement de l'association qui œuvre pour le développement des relations amicales et culturelles entre la France et l'Allemagne en général et entre Orléans et sa ville jumelle «Münster» en particulier, au travers de l'organisation de nombreuses activités (réunions à thème, soirées repas, ...).	500
Lycée Sainte Croix-Saint Euverte	Attribution d'une subvention pour l'organisation d'un échange linguistique et culturel avec le Lycée Claude Gay au Chili pour 35 élèves du Lycée Sainte Croix Saint Euverte prévu du 13 au 27 octobre 2017	700
TOTAL		3 200

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)

Imputation : fonctions 023 et 041, nature 6574, opération 0000932, services gestionnaires DIC et REP.

- Mme LOEILLET

Vie Associative

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
Accueil des Villes Françaises	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'accueil des nouveaux orléanais grâce à l'organisation de rendez-vous culturels, ludiques, artistiques et gastronomiques tout le long de l'année.	630
TOTAL		630

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)

Imputation : fonction 025 nature 6574, opération 00008007, service gestionnaire REP.

B - AUTRES ORGANISMES

- M. MONTILLOT

Education

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
Elémentaire Gutenberg	Projet sortie navigation sur la Loire Période de réalisation : 21 septembre 2017	172
Elémentaire Gaston Galloux	Projet sortie navigation sur la Loire Période de réalisation : 22 septembre 2017	97
Elémentaire Louis Pasteur	Ecole et Cinéma Période de réalisation : année scolaire 2017-2018	205
TOTAL		474

(avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative)

Imputation : fonction 213, article 6574, service gestionnaire EDU.

C - TOTAL :

- Subventions aux associations : 78 215 €
- Subventions aux autres organismes : 474 €

Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 78 689 € pour l'exercice 2017 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOpte A L'UNANIMITE

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

N° 15 – **Événementiel. Festival de Loire 2017. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Les Compagnons Chalandiers. Approbation de contrats de partenariat.**

Mme GRIVOT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Festival de Loire qui aura lieu du 20 au 24 septembre 2017, la Mairie propose différents type de partenariats à ses partenaires publics ou privés.

Ainsi, il est proposé d'approuver des conventions à passer avec ces différents partenaires dont plusieurs avaient déjà apporté leur soutien lors des éditions précédentes du Festival de Loire.

Il est proposé des partenariats pour un soutien logistique avec :

- KEOLIS VAL DE LOIRE,
- ORLEANS GESTION,
- S.N.C.F,
- CLEAR CHANNEL,
- JC DECAUX,
- G.I.E. des commerçants de la Place d'Arc.

Il est proposé des partenariats pour un soutien médiatique avec :

- France Bleu Orléans : couverture médiatique en contrepartie de l'achat de messages de promotion diffusés dans le mois de septembre sur France Bleu Orléans pour un montant 2 407,16 € T.T.C.,
- La République du Centre : couverture médiatique en contrepartie de l'achat d'espaces publicitaires pour un montant de 5 908,32 € T.T.C.,
- Radio Vinci autoroutes : couverture médiatique de la zone Grand Ouest en contrepartie d'une aide à la création d'un spot publicitaire,
- France 3 : couverture médiatique en contrepartie de la fabrication et la diffusion d'un spot de partenariat et la promotion du Festival de Loire pour un montant de 149 423,45 € T.T.C.

En fonction de la nature et de l'apport de chaque partenaire, les contreparties apportées par la Mairie sont adaptées et modulées :

- mise à disposition d'un stand sur le Village des partenaires,
- mise en place de prestations pour les relations publiques du partenaire,
- visibilité du partenaire sur les supports de communication produits par la Mairie.

En outre, l'association Les Compagnons Chalandiers a sollicité le soutien de la Mairie pour promouvoir la navigation ligérienne et ses activités annexes au travers de la production et la diffusion d'un disque de leur groupe de chants de mariners « Les Copains d'Sabord ». A ce titre, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 €.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de partenariat à passer avec les partenaires listés ci-dessus dans le cadre du Festival de Loire 2017 ;

2°) approuver la convention de soutien à projet à passer avec l'association Les Compagnons Chalandiers ;

3°) dans ce cadre, attribuer une subvention de 500 € à l'association Les Compagnons Chalandiers pour l'année 2017 ;

4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 024, nature 6574, opération X1AH001, service gestionnaire EVE. »

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 16 – **Événementiel. Animation des quais 2017. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la société BRETHEAU PUBLICITE.**

Mme GRIVOT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'animation des quais qui se déroulera du 20 mai au 24 septembre 2017, la société BRETHEAU PUBLICITE a souhaité apporter son soutien pour l'organisation de cet événement.

La société BRETHEAU PUBLICITE a ainsi proposé de prendre à sa charge une partie du coût de la mise en place de l'exposition photographique intitulée « La Loire au fil d'Orléans Métropole », qui s'est tenue sur les quais du 17 juillet au 6 septembre 2017, et l'impression d'une bache.

La valeur de ce soutien est de 500 € T.T.C. En contrepartie, le logo du partenaire est apposé sur la bache introductive de l'exposition.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec la société BRETHEAU PUBLICITE dans le cadre de la manifestation Animation des quais 2017, et en particulier pour l'exposition « La Loire au fil d'Orléans Métropole » ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 024, nature 611, opération XB1H002, service gestionnaire EVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 17 – Événementiel. Aliénation de chalets en bois. Vente publique par le service des Domaines. Fixation des tarifs.

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie a procédé au renouvellement de 10 chalets en bois sur un total de 66 chalets. 41 chalets seront encore à acheter en 2018 et en 2019. 16 chalets feront l'objet d'une nouvelle vente par le service des Domaines.

Il s'agira plus précisément de :

- 2 chalets : 6x2m,
- 10 chalets : 4x2m,
- 3 chalets : 3x2m,
- 1 chalet de 20m² avec une terrasse d'environ 10m² : « La Maison du Père Noël ».

La valeur à neuf de ces chalets acquis en 2009 était :

- 2 660 € T.T.C. pour un chalet 3x2m,
- 3 675,63 € T.T.C. pour un chalet 4x2m,
- 5 337,62 € T.T.C. pour un chalet 6x2m,
- 9 022,54 € T.T.C. pour la Maison du Père Noël.

Compte-tenu de leurs valeurs comptables, et des précédentes ventes aux enchères auxquelles les chalets ont été présentés, de leur usure et du coût d'enlèvement des chalets, le prix de mise en vente sera au minimum de :

- 350 € T.T.C. pour un chalet 3x2m,
- 500 € T.T.C. pour un chalet 4x2m,
- 900 € T.T.C. pour un chalet 6x2m,
- 2 000 € T.T.C. pour la Maison du Père Noël.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire ou son représentant à remettre au service des Domaines pour aliénation, les chalets faisant l'objet de la vente et à les radier des registres d'inventaires ;

2°) procéder aux écritures comptables de sortie de l'inventaire comptable ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 024, chapitre 204, opération XC1H001, service gestionnaire EVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 18 – **Événementiel. S.P.L. ORLÉANS VAL DE LOIRE ÉVÈNEMENTS. Prise de participation au capital de la S.A.R.L. L'INSTITUT DE L'ÉVENEMENT. Approbation.**

M. MARTIN, 2ème Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Les activités de la S.P.L. ORLÉANS VAL DE LOIRE ÉVENEMENTS (O.V.L.E.), créée en 2016, couvrent les domaines de la culture, du loisir, du sport et de l'événementiel économique, avec notamment :

- la gestion et l'exploitation du parc des expositions et des congrès et du centre de conférences dans leur configuration actuelle ou future, ainsi que toute infrastructure réceptive ou équipement situé sur le territoire de Métropole d'Orléans, dès lors qu'ils participent à l'attractivité du territoire ;
- l'organisation et le développement de toutes manifestations et évènements notamment à caractère économique, professionnel, sportif et culturel ayant vocation à se dérouler aux parc des expositions et des congrès et au centre de conférences ;
- les études et recherches de toutes les opportunités visant à l'organisation et au développement de manifestations et à l'accueil des manifestations organisées par des tiers dans ces équipements ;
- la fourniture de services et prestations aux usagers de ces équipements et infrastructures et le développement d'une offre de service adaptée aux attentes des usagers ;
- l'accueil d'évènements initiés par les collectivités actionnaires de la société.

Dans le cadre de ses activités, la S.P.L. O.V.L.E., en tant qu'adhérent et administrateur de U.N.I.M.E.V. (Union Française des Métiers de l'Événement) organisme professionnel représentant les métiers de l'événementiel, souhaite s'associer à la S.A.R.L. L'INSTITUT DE L'ÉVENEMENT, organisme de formation, dont l'objectif est de devenir avec son cursus « L'éCOLE - The Event Thinking School » la référence française en terme de formation de la filière événementielle.

En souscrivant une participation minoritaire de 22 parts sociales pour un montant de 2 750 €, la S.P.L. participera à la structuration de la formation des futurs « responsable événementiel » et « responsable de site événementiel » en leur permettant d'intégrer « The Event Thinking School », au niveau Bac + dès la rentrée scolaire 2017 / 2018.

Cette acquisition de titres est soumise à l'autorisation préalable des collectivités actionnaires de la S.P.L. O.V.L.E.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la S.P.L. ORLÉANS VAL DE LOIRE ÉVENEMENT à acquérir 22 parts sociales représentant 0,44 % du capital de la S.A.R.L. L'INSTITUT DE L'ÉVENEMENT pour un montant de 2 750 €. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 19 – **Arts et économie créative. F.R.A.C. Centre-Val de Loire. Biennale d'architecture 2017. Mise en place d'un cabinet de curiosité. Approbation d'une convention de partenariat pour le financement à passer avec l'E.P.C.C.**

Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du renouvellement du projet de l'établissement public de coopération culturelle, le F.R.A.C. Centre-Val de Loire organise la première édition de La Biennale d'Architecture qui se tiendra à partir du 12 octobre 2017 jusqu'au 1^{er} avril 2018.

L'exposition se tiendra à la fois au F.R.A.C. Centre-Val de Loire / Les Turbulences ainsi que dans d'autres lieux de la ville d'Orléans et de la région Centre-Val de Loire et développera des collaborations artistiques avec d'autres institutions. La Biennale d'Architecture mobilise les scènes

artistiques et architecturales aux échelles nationale et internationale et est destinée à investir l'espace public.

La Mairie apporte son soutien à cet événement, en particulier pour ce qui concerne les œuvres exposées dans la ville, sur l'espace public et dans les établissements culturels.

C'est dans ce contexte que le F.R.A.C. Centre-Val de Loire et la Mairie ont souhaité s'associer dans le cadre d'une convention de partenariat pour le financement d'une œuvre particulière exposée sur l'espace public.

Le F.R.A.C Centre-Val de Loire a acquis une œuvre dénommée « A House from a drawing of Ettore Sottsass – Cabinet of curiosity » (Maison d'après un dessin d'Ettore Sottsass – Cabinet de curiosité) auprès du bureau d'architecture 2A+P/A établi par Gianfranco Bombaci et Matteo Constanzo.

Le Cabinet de curiosité est destiné à être installé en premier lieu sur le parvis de la Médiathèque d'Orléans, puis dans un deuxième temps au Parc floral de La Source. Son installation perdurera au-delà de la clôture de La Biennale d'Architecture pendant plusieurs années.

Il est envisagé de soutenir le F.R.A.C. Centre-Val de Loire en attribuant une contribution à la production de l'œuvre d'un montant de 50 000 €. Le budget de production de l'œuvre s'élève à 99 387 € T.T.C.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel et de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec le F.R.A.C. Centre-Val de Loire pour le financement du Cabinet de Curiosité ;

2°) dans ce cadre, attribuer au F.R.A.C. Centre-Val de Loire, une contribution de 50 000 € en 2017 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 33, nature 204171, opération 05A085, service gestionnaire AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 20 – **Arts et économie créative. F.R.A.C. Centre-Val de Loire. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de soutien aux projets conjoints de développement culturel. Attribution d'une subvention d'équipement.**

Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

«Par délibération du Conseil Municipal du 10 octobre 2016, le Conseil Municipal a approuvé une convention de soutien aux projets conjoints de développement culturel à passer avec le F.R.A.C. Centre-Val de Loire pour une durée de 2 ans.

Dans ce cadre, le F.R.A.C. Centre-Val de Loire a sollicité la Mairie pour le versement d'une partie des différentes contributions financières prévues par ladite convention pour un montant de 24 000 € T.T.C. et qui prend la forme d'une subvention d'équipement.

Par conséquent, il est proposé un avenant n° 1 à la convention de soutien aux projets conjoints de développement culturel ayant pour objectif d'attribuer une subvention d'équipement d'un

montant de 24 000 € T.T.C. au titre de la collaboration pluriannuelle engagée au sein du partenariat, s'appuyant sur le fonds spécifique de collection du F.R.A.C. Centre-Val de Loire, d'un montant maximum de 60 000 € T.T.C. pour la durée de la convention.

L'attribution de cette subvention d'équipement permettra l'acquisition d'œuvres destinées à intégrer la collection du F.R.A.C. Centre-Val de Loire telles que validées par le Conseil d'administration de l'E.P.C.C. du 6 juillet 2017.

Il s'agit des œuvres des artistes suivants :

- Maria Mallo, Supercluster : cette œuvre contient actuellement soixante pièces ; le F.R.A.C. Centre-Val de Loire finance la production d'une extension de trente pièces supplémentaires ;
- Maria Mallo, Germen Radiolario ;
- Amid.Cero 9, Ana Penalba, MAIO, Maria Mallo, Takk : œuvres originales reproduites sur les drapeaux présentés dans la rue Jeanne d'Arc à l'occasion de la Biennale d'Architecture d'Orléans.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention de soutien aux projets conjoints de développement culturel à passer avec le F.R.A.C. Centre-Val de Loire ;

2°) attribuer une subvention d'équipement de 24 000 € T.T.C. au F.R.A.C. Centre-Val de Loire ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 33, nature 2041631, opération 05A828, service gestionnaire AEC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 21 – **Arts et économie créative. Gestion de l'Astrolabe et du Zénith. Exercice 2016. Approbation des rapports d'activités de l'association Antirouille et de la S.E.M. ORLEANS SPECTACLES.**

Mme KERRIEN – *Ce sont les rapports d'activités de l'association ANTIROUILLE qui gère l'ASTROLABE et également de la S.E.M. ORLEANS SPECTACLES pour ce qui concerne le ZENITH. C'est une gestion parfaitement maîtrisée pour le ZENITH et pour l'ASTROLABE, vous pouvez noter un renforcement du soutien de la Ville d'Orléans et de l'Etat.*

M. le Maire – *M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Par rapport au ZENITH, il m'a semblé lire qu'il y avait eu une baisse de fréquentation pour des raisons économiques mais aussi pour des raisons d'insécurité liée aux attentats. Je souhaite renouveler ma proposition formulée notamment lors du budget 2017, de réfléchir à un moyen pour permettre à des familles qui n'ont pas les moyens d'aller voir des spectacles. Il faudrait réfléchir à cette question, que l'on se rencontre pour en discuter, peut-être avec les représentants de chaque groupe afin de voir ce qu'il peut être fait. Merci.*

Mme KERRIEN – *Je souhaite juste dire que les artistes peuvent aussi éventuellement revoir leurs cachets. M. RICOUD, j'en profite pour rappeler qu'il y a un pass culture bien sûr qui concerne la Ville d'Orléans, le ZENITH n'y est pas mais il y a d'autres actions qui sont proposées. Une fois par an, le ZENITH propose un spectacle où nous mettons à disposition un certain nombre de places gratuites pour des jeunes qui font en général partie des associations de quartiers. Ce n'est sans doute pas suffisant mais des choses se font déjà en tout cas.*

M. le Maire – *Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ? Je vous consulte.*

Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative au contrat de concession prévoit que les délégataires de service public doivent produire chaque année, à l'autorité concédante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

La S.E.M. ORLEANS SPECTACLES, délégataire du service public pour la gestion du Zénith d'Orléans ainsi que l'association L'ANTIROUILLE, délégataire du service public pour la gestion de la scène de musiques actuelles d'Orléans dénommée l'Astrolabe, ont remis leurs rapports d'activités pour l'exercice 2016.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) prendre acte du compte rendu annuel d'activités du délégataire ORLEANS SPECTACLES pour la gestion du Zénith d'Orléans au titre de l'exercice 2016 ;

2°) prendre acte du compte rendu annuel d'activités du délégataire L'ANTIROUILLE pour la gestion de la scène de musiques actuelles d'Orléans dénommée l'Astrolabe au titre de l'exercice 2016. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

ANNEXE

ORLEANS-SPECTACLES

Rapport d'activités du délégataire de service public

Exercice 2016

ZENITH

L'exploitation du Zénith a été confiée, par voie d'affermage, à la S.A. ORLEANS-SPECTACLES, dont ORLEANS-GESTION (représenté par M. Olivier Rouet) est actionnaire majoritaire (97 % du capital), à l'issue d'une procédure de délégation de service public.

L'exploitation du Zénith est la seule activité d'ORLEANS-SPECTACLES.

Le contrat d'affermage a été signé le 6 juin 2013 pour une durée de 29 mois jusqu'au 31 décembre 2015. Ce contrat a été prolongé d'un an par avenant délibéré le 6 juillet 2015 et donc valable jusqu'au 31 décembre 2016. Une nouvelle Délégation de Service Public couvre les années 2017 à 2021.

L'année 2016 a été marquée par la transformation de la SA Orléans Spectacle en SEM (AG du 13 décembre 2016) et une évolution de l'actionnariat. La Ville d'Orléans devient actionnaire majoritaire avec 65,61% des parts.

I - L'ACTIVITE DU ZENITH

L'activité du Zénith pour 2016 peut se résumer ainsi :

	2016	2015	2014
Spectacles	42	53	50
Spectateurs	118 698	161 184	139 445
Economique et Sports	13	16	23
Total nombre d'évènements	55	69	73

Comme anticipé dès la fin de l'année 2015, l'année 2016 s'est révélée compliquée du fait de la situation économique mais également de la situation d'état d'urgence générant une augmentation des frais de dispositifs de sécurité supportée par les producteurs.

Le nombre de séance de spectacle est en baisse par rapport à 2015 (-20%) après deux années consécutives de hausse dont une année exceptionnelle en 2015. Le nombre de spectateurs accueillis chute de -26% par rapport à l'année précédente. Sept spectacles enregistrent plus de 4 000 spectateurs sur une soirée, les grandes jauges passent de 21 à 14 entre 2015 et 2016.

Les manifestations économiques sont le fait de clients fidèles (NL International, Polytech, Dior Day..) mais également de nouveaux venus grâce à la prospection commerciale mise en œuvre, Citroën, Case H ,TLR...

Le calcul de la redevance sur l'exercice 2016 est maintenu à 150 000€ TC et la clause d'intéressement demeure à 80%, générant 280 500€ d'intéressement en 2016 (contre 401 300€ en 2015). Conformément aux dispositions du contrat d'affermage, la SA ORLEANS SPECTACLES a acheté 15 200€ de places pour un « public » jeune (Pégase et Icare ; Kids United).

En 2016 de simples travaux d'entretien et d'aménagement ont été réalisés à hauteur de 10 000€ HT sont un renforcement de l'éclairage sur le parking et dans l'entrée principale.

II - LES RESULTATS FINANCIERS

A - Les produits

- Le chiffre d'affaires est en régression de 12,26 % : 1 619,9 K€ contre 1 846,2 K€ en 2015, directement impacté par la baisse du nombre de spectacles et de spectateurs.

- La marge brute s'élève à 1 122,9 K€ en 2016 contre 1 295,4K€ en 2015, soit un recul de 13%.

B - Les charges de gestion (en K€)

en K€	2016	2015	2014 pour rappel
Frais de personnel	291,5	281,5	266,2
Impôts et taxes	21,9	23,2	24
Achats	38,9	44,3	38
Autres services extérieurs	250	247,8	265,1
Dotations aux amortissements	29,4	50,1	50
TOTAL	631,7	646,9	643,3

Les charges de gestion sont maîtrisées et présentent une baisse de 2,3% par rapport à 2015.

C - Le résultat net après impôt sur les sociétés et intéressement versé à la Ville s'est élevé à 47,4 K€ (contre 68,1 K€ en 2015, soit une variation à la baisse de 30%).

ANNEXE

**L'ANTIROUILLE - DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA SCENE DE MUSIQUES
ACTUELLES L'ASTROLABE**

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

Année 2016

La gestion de l'équipement l'Astrolabe fait l'objet d'une Délégation de Service Public (DSP) auprès de l'association « l'Antirouille » depuis 2004.

La DSP a été renouvelée pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 en Conseil Municipal du 17 novembre 2014.

La Mairie d'Orléans verse à l'Antirouille une compensation de service public dont le montant a été fixé à **397 000 €** pour 2016.

La Mairie d'Orléans a également passé une convention annuelle de soutien à l'équipement avec l'Antirouille en 2016, pour un montant 7 000 €.

Enfin, la Maire d'Orléans a passé une convention de soutien à projet avec l'Antirouille pour la première édition du festival « Hop Pop Hop » à hauteur de 30 000 € au titre de 2016.

D'autres financements publics ont été accordés à l'association l'Antirouille au titre de 2016 :

- DRAC : 180 000 € (fonctionnement et service des publics au titre du label SMAC),
- Région Centre-Val de Loire : 95 500 € (politique culturelle, projet vidéo, Cap'asso).

L'Astrolabe fait l'objet d'une convention d'objectifs triennale rédigée par la DRAC et co-signée avec la Mairie d'Orléans et la Région Centre-Val de Loire, pour l'obtention du label SMAC (Scène de Musiques actuelles). La convention SMAC 2015 - 2018 a été adoptée en Conseil Municipal du 14 décembre 2015. Un Avenant N°1 à cette convention a été adopté en Conseil Municipal du 10 octobre 2016.

I – BILAN D'ACTIVITÉ

A. Projet culturel et artistique

- **Une politique de diffusion basée sur les orientations suivantes** : programmation éclectique et de qualité, diversité des propositions artistiques, porter une attention aux projets favorisant une transversalité des disciplines artistiques, accompagner les projets associatifs porteurs de sens, soutenir les artistes issus de la scène régionale et porter une attention toute particulière aux artistes de l'agglomération orléanaise, favoriser les pratiques amateurs émergentes et leur professionnalisation, fidéliser le public, simplifier la politique tarifaire.
- **Des actions d'accompagnement et de développement artistique** : dispositif FADER (Roraïma, Angle Mort & Clignotant), aide au développement artistique (Bo Bun Fever, May Tomorrow, La Vie d'Artiste, Roue Libre), production déléguée (Boogers), résidence de création (Gablé).
- **Actions culturelles en direction du public** : favoriser l'accès au plus grand nombre, sensibiliser les populations aux musiques actuelles et amplifiées, développer des actions culturelles auprès de différents publics (scolaires, public incarcéré, public en situation de handicap...).

- **Accompagnement d'initiatives autour des musiques actuelles** : un lieu structurant et référent pour la professionnalisation des musiques actuelles à l'échelle locale, départementale, régionale et nationale, des coopérations à l'échelle internationale qui se développent avec l'Inde.
- **Développement du département vidéo** : captation de résidences, concerts, Astro TV.

B. La répartition de l'activité par secteur

	2015	2016
Action culturelle	43%	40%
Diffusion Astrolabe	34%	36%
Création	10%	6%
Filages	7%	10%
Diffusion hors les murs	3%	7%
Accompagnement	3%	1%

C. Bilan de l'activité

- **Evolution de l'activité entre 2014 et 2016 :**

	2014	2015	2016
Nombre de manifestations organisées ou soutenues	61	56	66
Nombre de spectacles accueillis à l'astrolabe	53	53	56
<i>dont spectacle accueillis en production Antirouille</i>	44	35	42
<i>dont spectacles partenaires extérieurs</i>	9	17	14
<i>dont concerts Hors les Murs</i>	8	4	10
Formations accueillies	164	175	187
% Région Centre	35%	36 %	30 %
% France	32%	50 %	40 %
% International	24 %	14 %	30 %
Taux de fréquentation (club + grande salle)	67%	61 %	57 %
Nombre de spectateurs (club + grande salle + hors les murs)	20 099	18 729	20 103
Prix moyen annuel du billet	16,58 €	16,18 €	16,68 €

- **Répartition de la diffusion par style musical :**

Electro	22%
Pop-Rock	36%
World-Reggae	12%
Rap	10%
Metal	11%
Chanson	3%
Jazz	3%
Jeune Public	3%

➤ **Faits marquants 2016 :**

L'année 2016 est marquée par l'organisation d'une première édition d'un festival de musiques actuelles dédié à l'émergence : HOP POP HOP. Ce nouvel évènement prend la suite des « tournées bistrophoniques ».

Le festival a proposé 36 groupes dans plusieurs lieux (jardin de l'évêché, Scène Nationale, Le 108, salle de l'Institut, CCNO), avec le soutien technique et financier de la Mairie d'Orléans.

La fréquentation totale du festival s'élève à 2836 entrées (invitations incluses) pour cette première édition, malgré une météo difficile. Ce nouvel évènement contribue à développer le secteur des musiques actuelles sur le territoire orléanais et à dynamiser la ville quant à son offre culturelle « hors les murs ».

Le taux de fréquentation de la salle accuse une nouvelle baisse et passe de 61 % en 2015 à 57 % en 2016.

Au 31 décembre 2016, l'association l'Antirouille comptait 2 036 adhérents (en baisse de 30% par rapport à 2015), 267 abonnés (en hausse de 1%), et 74 membres actifs (stable).

II – BILAN FINANCIER

L'exercice 2016 est marqué par une forte augmentation du budget de l'association qui progresse de 25 %. Ceci est dû à la mise en œuvre du festival Hop Pop Hop dont le budget réalisé s'est établi à 170 000 €, ainsi qu'à l'augmentation du soutien financier de la DRAC Centre Val de Loire qui passe de 110 000 € à 160 000 € (hors soutien au service des publics). Ce soutien financier supplémentaire de la DRAC est fléché sur la diffusion et le soutien de projets artistiques ancrés dans des esthétiques moins représentées à l'astrolabe (jazz, musiques improvisées, chanson...).

Le résultat net de l'association en 2016 s'élève à 16 508,27 € contre 12 606 € contre en 2015. Ce résultat permet à l'association de porter ses fonds propres à 132 000 €.

Les dépenses de fonctionnement augmentent légèrement avec une hausse de la masse salariale de 4% correspondant à l'augmentation du temps de travail du poste de comptable et à l'embauche à temps partiel d'un contrat aidé en charge de la diffusion des supports de communication.

Les produits – 1 218 180,99 € (hors bénévolat) :

- Ils sont en hausse de 26,60 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par les produits supplémentaires liés au festival Hop Pop Hop et par la dotation supplémentaire de la DRAC de 50 000 €.
- Les recettes de billetteries sont en hausse de 32,95% et s'établissent à 150 719,56 € (contre 113 360 € en 2015).
- Les recettes de bar s'établissent à 77 741 € contre 61 912 € en 2015.
- Le taux de ressources propres s'établit à 38,80% (35,96% en 2015).

Les charges – 1 201 672, 72 € :

- Les charges progressent de 26,54%, en très grande majorité pour l'organisation du festival Hop Pop Hop.
- Une augmentation de la masse salariale de 18 000 € (4 %).
- Un retour à l'équilibre entre les charges fixes et les charges variables à quasi parité alors que depuis 5 ans les charges fixes représentaient 60 % des charges.

Le résultat net :

Il s'élève à **16 508,27 €** contre 12 606 € contre en 2015.

N° 22 – **Arts et économie créative. Approbation de conventions de soutien à l'équipement à passer avec la Scène Nationale, le Centre Dramatique Nationale et l'association le 108. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de fonctionnement 2017 à passer avec la Scène Nationale. Attribution de subventions.**

Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Scène Nationale d'Orléans a sollicité la Mairie afin d'obtenir une subvention pour le renouvellement de matériel technique des salles du théâtre à hauteur de 25 000 €, et pour l'acquisition de matériel de cuisine pour le café du théâtre à hauteur de 17 500 €.

En 2015, la Scène Nationale avait bénéficié d'une subvention d'équipement visant à la réparation et à l'acquisition de matériel lumière et plateau pour un montant total de 52 860 € T.T.C.

En 2016, la Mairie a signé avec la Scène Nationale une convention de soutien à l'équipement attribuant 2 subventions, respectivement de 50 000 € pour les matériels du Café du Théâtre, et 25 000 € pour l'équipement scénique et bureautique. Pour ce dernier investissement, la Scène Nationale a ainsi renouvelé le système de son et de vidéo de la salle P.A. Touchard.

Le Centre Dramatique National Orléans / Loiret / Centre-Val de Loire a sollicité la Mairie pour obtenir une subvention en vue de l'acquisition et l'installation de matériel à hauteur de 10 000 €. Ces équipements portent essentiellement sur les matériels audiovisuels et numériques nécessaires à la création des spectacles qui intègrent désormais les arts numériques.

Le Théâtre d'Orléans, rassemblant la Scène Nationale d'Orléans, le Centre Dramatique National Orléans / Loiret / Centre-Val de Loire, le Centre Chorégraphique National d'Orléans et le C.A.D.O., constitue l'un des pôles de référence dans le domaine du spectacle vivant les plus importants en France. C'est l'une des structures phare du rayonnement culturel de la Région Centre-Val de Loire, du Département du Loiret et de la Mairie.

Les arrivées au Centre Dramatique National de Séverine CHAVRIER et au Centre Chorégraphique National de Maud le PLADEC insufflent une nouvelle dynamique et un premier partenariat entre la Scène Nationale d'Orléans, le Centre Dramatique National Orléans / Loiret / Centre-Val de Loire et le Centre Chorégraphique National d'Orléans, autour du projet Borderline a été construit pour la rentrée 2017-2018.

Borderline est un spectacle du metteur en scène et directeur du Théâtre Toneelhuis d'Anvers Guy Cassiers et de la chorégraphe Maud Le Pladec, inspiré des "Suppliants" de la dramaturge autrichienne Elfriede Jelinek. Création 2017 à Avignon, *Borderline* sera proposé pour la première fois au Théâtre d'Orléans les 5, 6 et 7 octobre 2017 avec le jeune ballet du Conservatoire national supérieur de musique et danse de Lyon.

Cet accueil est le fruit d'un partenariat entre les trois structures labellisées du Théâtre à savoir le Centre Dramatique National Orléans/Loiret/Val de Loire, le Centre Chorégraphique National et la Scène Nationale et fera l'objet de propositions sur l'espace public :

- les danseurs du Jeune Ballet du Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Lyon proposeront des extraits de leur répertoire le samedi 30 septembre sur le parvis du Théâtre d'Orléans, au Campo Santo, Place du Martroi pour une durée de 30 minutes environ ;
- ces mêmes danseurs proposeront des extraits de la pièce Borderline sur la Place du Martroi, durant 10 à 15 minutes environ, le mercredi 4 octobre et le jeudi 5 octobre en guise de « teaser ».

Afin de permettre à la Scène Nationale d'Orléans de mener à bien ce projet en partenariat avec le C.C.N.O. et le C.D.N.O., il est proposé d'approuver un avenant n° 1 à la convention de financement 2017 en date du 15 décembre 2016, et d'attribuer une subvention d'un montant de 50 000 €.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de soutien à l'équipement 2017 à passer avec les associations Scène Nationale d'Orléans et Centre Dramatique National d'Orléans ;

2°) en application de ces conventions, attribuer les subventions suivantes :

- Scène Nationale d'Orléans : subventions d'équipement pour un montant de :
 - 25 000 € pour le matériel scénique et bureautique,
 - 17 500 € pour la cuisine du café du Théâtre ;
- Centre Dramatique National Orléans / Loiret / Centre-Val de Loire : subvention d'équipement pour un montant de 10 000 € pour l'acquisition et l'installation de matériel audiovisuel et numérique ;

3°) approuver l'avenant n° 1 à la convention de financement 2017 à passer avec l'association Scène Nationale d'Orléans ;

4°) en application de cet avenant, attribuer une subvention de 50 000 € à la Scène Nationale d'Orléans pour *Borderline* ;

5°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions et avenant au nom de la Mairie ;

6°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Mairie : fonctions 313 et 33, natures 20421 et 6574, opérations 05A310, CB2H027, 05A4371 et CB2H303A, services gestionnaires THE et AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 23 – Arts et économie créative. Théâtre Gérard Philipe et Conservatoire. Approbation de conventions de soutien et de partenariat culturel à passer avec des associations pour la saison 2017-2018.

M. BARBIER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Mairie souhaite reconduire le soutien et les partenariats pédagogiques et/ou culturels avec :

- la délégation d'Orléans des Jeunesses Musicales de France (J.M.F.) qui a fait part à la Mairie de son souhait de poursuivre sa programmation dans le cadre des salles de l'Institut et du Théâtre Gérard Philipe. La valorisation des accueils gratuits dans les deux salles est évaluée à 11 247 €, pour mémoire la valorisation 2016 était de 10 933 € ;
- l'association Bath'Art en mettant à disposition la salle de spectacle ainsi que le personnel technique nécessaire du Théâtre Gérard Philipe pour trois spectacles de deux représentations chacun, pour une valeur de 6 743 €, pour mémoire la valorisation 2016 était de 11 748 € pour quatre spectacles. L'association Bath'Art participe aux frais de location à hauteur de 2 248 € ;
- l'association Grossomodo en mettant à disposition la salle de spectacle ainsi que le personnel technique nécessaire du Théâtre Gérard Philipe pour trois spectacles, pour une valeur de 4 144 €, pour mémoire la valorisation 2016 était de 9 005 €. pour cinq spectacles. L'association Grossomodo participe aux frais de location à hauteur de 1 382 € ;

- l'association Fortissimo qui met en œuvre une programmation de 5 concerts avec des artistes de notoriété nationale et internationale. Ces concerts constituent une composante importante de la saison de l'Institut. La valorisation de ces accueils gratuits est évaluée à 2 977 €, pour mémoire la valorisation 2016 était de 3 516 € ;
- l'association NC Danse qui dispense un enseignement de danse classique et néo-classique pour adultes, complétant ainsi l'offre dans cette discipline. La valorisation de cet accueil est évaluée à 391 €. La danse jazz ne faisant pas partie des orientations pédagogiques et artistiques du conservatoire, l'association NC Danse participe aux frais de location à hauteur de 391 € ;
- l'association FLAUTO DOLCE qui dispense des cours de flûte à bec complétant l'offre d'enseignement instrumental au sein du conservatoire. La valorisation de cet accueil est estimée à 760 €, pour mémoire la valorisation 2016 était de 846 € ;
- l'association OPUS 45 qui participe sous forme de sessions à la formation des élèves de la classe de direction d'orchestre du conservatoire. En contrepartie de cette collaboration pédagogique, l'association OPUS 45 est accueillie gracieusement pour donner un concert dans la salle de l'Institut. La valorisation de cette mise à disposition est évaluée à 778 € ;
- l'association La Rêveuse qui dispense un enseignement sur instruments anciens complétant ainsi l'offre pédagogique et artistique du conservatoire. Un espace bureau et des salles de cours sont mis à disposition de l'association pour l'accompagner dans sa démarche de collaboration sur divers projets au sein de l'établissement et avec plusieurs associations dans le domaine du spectacle vivant. La valorisation de ces locaux est estimée à 3 740 €, pour mémoire la valorisation 2016 était de à 2 328 €. Une subvention de 3 500 € a déjà été attribuée au titre du soutien à l'activité artistique pour l'année 2017 ;
- l'association HarpEnsemble qui dispense des cours de harpe qui complètent ainsi l'offre pédagogique et artistique du conservatoire. Les élèves de l'association HarpEnsemble sont associés à divers projets de concerts. Des salles de cours sont mises à disposition de l'association pour l'accompagner dans sa démarche d'enseignement. La valorisation de ces locaux est estimée à 3 103 €, pour mémoire la valorisation 2016 était de à 2 240 € ; Il est par ailleurs envisagé l'attribution d'une subvention de 4 000 € au titre du soutien à l'activité artistique pour l'année 2017.

En outre, il est proposé de mettre en œuvre de nouvelles conventions de soutien et d'accueil en résidence artistique avec :

- la jeune association l'Hydre à 7 Têtes, groupement d'artistes pluridisciplinaires, qui conçoit des spectacles complets qui placent la dramaturgie au centre du processus créatif ; la mise à disposition de la salle de spectacle et de l'aide technique correspond à un soutien valorisé à 2 231 € ;
- l'association Trissonnance Productions, formation musicale Big Band de 18 artistes qui promeut le jazz et les musiques apparentées, et joue un rôle pédagogique auprès des établissements scolaires ; la mise à disposition de la salle de spectacle et de l'aide technique correspond à un soutien valorisé à 3 672 € ;
- le Collectif 36 Bis, groupement de professionnels du spectacle vivant dont les créations sont accessibles à tous les publics, qui propose également des ateliers à destination du jeune public ; la mise à disposition des salles du théâtre Gérard Philipe et de l'aide technique correspond à un soutien valorisé à 2 645 € ;
- l'association Bobine Etc. qui met en scène des spectacles jeune public et développe des actions culturelles de sensibilisation en lien avec ses créations ; la mise à disposition de la salle de spectacle et de l'aide technique correspond à un soutien valorisé à 2 645 €.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de soutien et de partenariat culturel à passer, au titre de la saison 2017-2018, avec les associations JMF, Bath'Art, Grossomodo, Fortissimo, NC Danse, Flauto Dolce, OPUS 45, HarpEnsemble, La Rêveuse, l'Hydre à 7 Têtes, Trissonance Productions, Collectif 36 Bis, Bobine Etc. ;

2°) décider de percevoir une participation totale de 3 630 € au titre des frais de location du Théâtre Gérard Philipe et de 391 € au titre des frais de location de la salle de danse du Conservatoire et ce en application des conventions passées avec les associations Bath'Art, Grossomodo, NC Danse ;

3°) attribuer une subvention de 4 000 € à l'association HarpEnsemble ;

4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir les formalités nécessaires ;

5°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonctions 33, 311 et 313, natures 6232, 6574 et 752, opération 0001013, services gestionnaires AEC, TGP et CTO. »

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 24 – Arts et économie créative. G.I.P Cafés Cultures. Versement d'une contribution. Attribution.

Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'adhésion de la Mairie d'Orléans au Groupement d'Intérêt Public (G.I.P) Cafés Cultures a été approuvée lors du Conseil Municipal du 14 novembre 2016.

Créé par arrêté du Ministre des finances, du Ministre de l'intérieur et du Ministre de la culture et de la communication le 31 mars 2015, le G.I.P Cafés Cultures est alimenté par les contributions financières des membres fondateurs et adhérents, les subventions et des ressources propres.

Le G.I.P. et son fonds d'aide à l'emploi artistique permet de soutenir la diffusion de spectacles professionnels dans les cafés-cultures d'un territoire en prenant en charge une partie des coûts salariaux des artistes.

La Mairie avait effectué un premier versement de 5 000 € au G.I.P en décembre 2016 afin de permettre à ses cafés-cultures de bénéficier de ce fonds d'aide à l'emploi pour les artistes et ainsi proposer plus facilement des concerts et spectacles.

Ce versement a permis à une dizaine d'établissement de la ville de s'inscrire au G.I.P et d'entamer une démarche de programmation en lien avec cette structure, cinq établissements sont des utilisateurs réguliers.

La Région Centre-Val de Loire étant adhérente du G.I.P, lorsqu'un établissement orléanais a recours au G.I.P, les fonds d'aide de la Mairie d'Orléans et de la Région Centre-Val de Loire sont débités à pourcentage égal, augmentant ainsi les possibilités pour les établissements et les artistes orléanais.

Au 1^{er} juillet 2017, après 7 mois d'adhésion au G.I.P, le solde disponible sur la première enveloppe de 5 000 € de la Mairie d'Orléans s'élève à 1 700 €. La première enveloppe de la Région Centre-Val-de-Loire est à ce jour épuisée.

Ces indicateurs montrent un développement des projets portés par les établissements et les artistes orléanais en lien avec le G.I.P.

Compte tenu de ces premiers éléments de bilan et de l'intérêt de soutenir, via le fonds d'aide à l'emploi, la vie artistique professionnelle locale et l'animation culturelle de la ville, il est envisagé un second versement au G.I.P de 5 000 € en 2017 et ce afin d'anticiper l'épuisement du fonds pour Orléans, de poursuivre le développement de cette démarche et d'encourager les premiers utilisateurs à poursuivre leurs projets.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le versement d'une contribution de 5 000 € au G.I.P Cafés-Cultures au titre de l'année 2017 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 33, nature 6574, opération 0001013, service gestionnaire AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 25 – **Musées municipaux. Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais et Muséum. Approbation du principe de changement de noms.**

M. MOITTIE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Le parcours du Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais est en cours de refonte et pour une partie déjà modifié. Les collections sont ainsi redéployées et pour certaines d'entre elles sorties des réserves. De ce fait le Musée n'est plus uniquement consacré à l'Orléanais mais également à l'histoire de la ville, de la région et également à l'archéologie locale et internationale (grecque, égyptienne, mésopotamienne, etc.). Afin de rendre intelligible pour le public cette nouvelle orientation et pour mettre en valeur l'Hôtel Cabu, il est donc apparu nécessaire de changer le nom de ce musée afin qu'il soit identifié en tant que : Hôtel Cabu, Musée d'Histoire et d'Archéologie.

De même le muséum de sciences naturelles, actuellement en cours de rénovation, va voir le parcours de ses collections totalement repensé. Cet établissement porte de nouvelles orientations répondant aux grands enjeux environnementaux actuels en centrant son discours autour de la biodiversité. En partant de problématiques larges, ce parcours valorisera le vivant et le minéral de notre région, et notamment de la Loire pour inciter chaque visiteur à découvrir son environnement de proximité, son territoire. Afin de rendre intelligible pour le public ces nouvelles orientations, il est donc apparu nécessaire de changer également le nom de ce musée et de proposer celui de : Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement.

La loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France autorise ces modifications après la prise d'une délibération en Conseil Municipal, l'envoi d'un courrier au service des Musées de France, et la présentation du dossier au Haut Conseil des Musées de France qui autorise le changement de nom. Le prochain Haut Conseil des Musées de France aura lieu le 7 novembre prochain.

Après acceptation le service des Musées de France régularise par un arrêté du Ministère de la Culture publié au Journal Officiel.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser le changement de nom du Musée Historique et archéologique de l'Orléanais en Hôtel Cabu, Musée d'Histoire et d'Archéologie ;

2°) autoriser le changement de nom du Muséum de Sciences Naturelles en Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cet effet. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 26 – Musées municipaux. Musée des Beaux-Arts. Activités pédagogiques. Approbation de nouveaux tarifs.

M. MOITTIE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Compte tenu de la création du service des publics des musées, actée lors du Comité Technique du 28 juin 2017, et du passage à 80 % de la médiatrice en charge des ateliers enfants et adultes, la Mairie a souhaité créer une nouvelle activité et proposer un tarif pour le 2^{ème} enfant d'une même famille assistant aux stages de pratique artistique durant les vacances scolaires.

Les tarifs suivants sont envisagés à compter du 1^{er} octobre 2017 :

Animation proposée	Format	Tarifs T.T.C. au 02/01/2015	Tarifs T.T.C. au 01 /10/2017	Observations
Atelier de pratique artistique enfants (stage durant les vacances scolaires)	Cycle de 4 séances de 2 h	50 €	50 € 35 € (Tarif réduit à partir du 2 ^e enfant d'une même famille)	
Visite guidée sur demandes pour groupes adultes (nouvelle activité)	Groupes de 30 personnes maximum au Musée des Beaux-Arts et 19 personnes pour l'Hôtel Cabu, le Centre Charles Péguy et la Maison de Jeanne d'Arc		80 €	
Papier d'art, ateliers créatifs pour adulte	Cycle de 4 séances de 2 h	80 €	80 €	Recettes encaissées au profit de la Mairie et non plus à celui de la Société des Amis des Musées

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la création de visites guidées pour des groupes adultes ;

2°) approuver les tarifs ci-dessus exposés pour les activités pédagogiques du Musée des Beaux-Arts ;

3°) approuver l'encaissement des recettes de Papier d'art, ateliers créatifs pour adulte au profit de la Mairie ;

4°) décider de l'application de ces nouveaux tarifs et nouvelle modalité d'encaissement à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

5°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 322, nature 7062, service gestionnaire MBA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 27 – **Musées municipaux. Musée des Beaux-Arts. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'Université du Temps Libre (U.T.L.).**

M. MOITTIE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« L'Université du Temps Libre, service à comptabilité distincte de l'Université d'Orléans, organise tous les ans des cycles de conférences culturelles à l'intention de ses adhérents, pour lesquels des activités intellectuelles, culturelles ou artistiques sont ressenties comme une nécessité au moment de la cessation de leur activité professionnelle. Ces conférences sont dispensées en semaine, principalement les mardis, jeudis et vendredis du mois d'octobre 2017 au mois de juin 2018.

A cette fin, l'Université du Temps Libre a sollicité la Mairie pour bénéficier de la mise à disposition de l'auditorium du Musée des Beaux-Arts pendant les heures habituelles d'ouverture de l'établissement.

Afin de faciliter l'accès aux conférences organisées par l'Université du Temps Libre dans le domaine des arts, la Mairie propose de les accueillir dans le cadre d'une convention de partenariat.

Par dérogation à la délibération du Conseil Municipal du 16 janvier 2017, cette mise à disposition sera assortie d'une redevance forfaitaire de location de 6 000 € T.T.C. pour 60 conférences pour la saison 2017-2018.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evénementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec l'Université du Temps Libre pour la mise à disposition de l'auditorium du Musée des Beaux-Arts à compter d'octobre 2017 et ce moyennant le paiement d'une somme de 6 000 € T.T.C. pour 60 conférences ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 322, nature 752, service gestionnaire MBA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – **Arts et économie créative. Festival de Sully et du Loiret. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le Département du Loiret pour l'édition 2017.**

M. BARBIER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Depuis 44 ans, le Festival de Sully et du Loiret propose, au printemps, une série de concerts aux mélomanes et lance ainsi la saison des Festivals de musique classique en France.

Depuis 2007, le Département du Loiret, en partenariat avec la ville de Sully-sur-Loire, pilote et met en œuvre le Festival afin de l'ancrer dans le paysage musical français. Ainsi soutenu, le Festival rayonne dans plusieurs communes du département et vient à la rencontre des spectateurs. La programmation est variée : musiques ancienne, baroque, classique, romantique et contemporaine seront représentées.

L'édition 2017 du Festival s'est tenue du 1^{er} au 18 juin avec une programmation de 18 concerts payants. Des concerts ont également été organisés sur le territoire d'Orléans :

- le samedi 1^{er} avril 2017 à 15h00 et 16h00 sur le parvis de Place d'Arc et à la gare d'Orléans : Concert de l'OSL Variations,
- le samedi 10 juin 2017 de 14h00 à 17h00 environ au Jardin de l'Evêché : concert des élèves du conservatoire d'Orléans,
- le jeudi 15 juin 2017 à 20h30, à l'église Saint-Pierre-du-Martroi : concert de DUARTE dans un programme de fado.

La Mairie a souhaité soutenir ces événements par la mise à disposition de moyens logistiques, par un appui en termes de communication et par l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 000 €.

Dans ces conditions, et après avis de la commission Culture, Promotion du Territoire, du Tourisme et de l'Évènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le Département du Loiret pour le soutien au festival de Sully et du Loiret au titre de l'année 2017 ;

2°) attribuer une subvention de 2 000 € au Département du Loiret pour le Festival de Sully et du Loiret ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 33, nature 6574, opération 0001013, service gestionnaire AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 29 – **Arts et économie créative. Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Classe à horaires aménagés théâtre au Collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire. Approbation d'une convention de partenariat pour l'année scolaire 2017-2018.**

M. BARBIER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Le Conservatoire à Rayonnement Départemental (C.R.D.) de la Mairie a pour mission de développer son rôle de centre de ressources et son rayonnement. La création de classes à horaires aménagés (C.H.A.), en lien avec le ministère de l'éducation nationale, répond à ces objectifs.

Les C.H.A. ont une double finalité : permettre aux élèves de suivre une scolarité tout en développant des compétences artistiques et permettre de développer des pratiques artistiques continues sans porter préjudice à l'enseignement général.

Dans le cadre de son projet d'établissement et de son département de Théâtre, le Conservatoire a monté un partenariat depuis l'année 2012-2013 avec le collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire, pour développer une classe à horaires aménagés théâtre (C.H.A.T.), qui avait été créée à Meung-sur-Loire en partenariat avec la Compagnie du Faux Col et la Ville de Meung-sur-Loire.

Ce partenariat a fait partie en 2016 des actions subventionnées par la D.R.A.C. Centre – Val de Loire pour le Conservatoire (classes de 4^e et 3^e) et pour la Compagnie du Faux col (6^e et 5^e).

Afin de poursuivre et d'approfondir ce travail, le partenariat a été modifié et comprendra maintenant la Mairie (le Conservatoire), le collège Gaston Couté, le Centre Dramatique National (C.D.N.O.), le Centre Chorégraphique National d'Orléans (C.C.N.O.), et l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (E.S.A.D.).

Cette nouvelle collaboration fait l'objet d'une convention commune sous réserve d'un subventionnement commun de la D.R.A.C., sollicité par la Mairie par décision prise en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

L'enseignement du théâtre concerne les élèves de 6^e, 5^e, 4^e et de 3^e. Il comprend pour chaque élève une moyenne de 3h00 de cours hebdomadaires, dont 1h00 (approche culturelle) et 2h00 (pratique des arts de la scène) partagées par les enseignants du collège, du Conservatoire et les intervenants des autres partenaires.

De plus « l'école du spectateur », organisée en partenariat avec les différents théâtres du département et de la région, permet d'éveiller la curiosité des élèves à tous les arts vivants (théâtre, musique, chant, danse, arts plastiques) en assistant à des spectacles, des concerts, des expositions ou en rencontrant des artistes professionnels.

L'affectation en C.H.A. nécessite de la part des familles une inscription au C.R.D. et le règlement des frais correspondants (frais d'inscription, conformément à la grille tarifaire approuvée par le Conseil Municipal du 15 mai 2017).

La charge financière correspondant aux enseignements et interventions effectués par chacune des parties auprès des C.H.A. sera assumée par chacune d'elles.

A cet effet, une nouvelle convention de partenariat est proposée pour l'année scolaire 2017-2018.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec le Collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire, le Centre Dramatique National d'Orléans, le Centre Chorégraphique National d'Orléans et l'Ecole d'Art et de Design précisant les engagements de chacune des parties pour l'organisation des classes à horaires aménagés théâtre et ce pour l'année scolaire 2017-2018 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 30 – Environnement. Journées Environnement Santé 2017. Approbation de conventions de partenariat.

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par Mme ANTON

*
* *
*



14/09/2017



Mme ANTON – M. le Maire, mes chers collègues, il s'agit de la 3^{ème} édition des journées environnement santé. Après les thématiques de la qualité de l'air et du son, voilà aujourd'hui celle de l'énergie. Alors pourquoi l'énergie ? Et bien parce que c'est une thématique qui est très chère à notre collectivité, puisque nous avons été labellisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (T.E.P.C.V.) et nous avons reçu les prix énergie citoyenne en 2015. On mène également un agenda 21 depuis 2006 et on se fixe pour objectif de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020. En plus très chère, cette thématique est un enjeu majeur aujourd'hui.



Mme ANTON – Le visuel avec « Quelle énergie ! » est toujours de montrer le lien entre la préservation de l'environnement et celle de notre santé et là nous communiquons vraiment sur les deux. Nous avons cette année une ambassadrice de renom en la personne de Marie-Amélie LE FUR, championne paralympique et qui est également vice-présidente des Jeux Olympiques de 2024 qui seront donc accueillis à Paris. Cet évènement aura lieu place de la Loire de 11 h à 19 h et le principe comme chaque année, est un village de l'énergie, pédagogique, axé pour le grand public et qui va réunir différents partenaires.

Au niveau de l'environnement, il y aura tous les partenaires en lien avec l'énergie afin de dresser un panorama de toutes les solutions en matière d'énergie renouvelable et également de donner des conseils aux habitants pour réaliser des économies d'énergie. Il s'agira de montrer les initiatives citoyennes en matière d'énergie et il y aura des conférences. Une première sera consacrée au bois, source d'énergie renouvelable, une seconde sur le corps, une machine à produire de l'énergie et une troisième sur comment monter un projet collaboratif pour produire sa propre énergie. Il y aura aussi différentes animations, des déambulations et on commencera à 11 h par de la zumba® puis un baptême d'escrime pour les enfants, de la gym oxygène, du tai chi et du qi gong.

Différentes visites ponctueront également cette semaine des journées environnement santé, à savoir les visites d'appartements pédagogiques de l'Argonne et des maisons passives. Il y aura également, en lien avec la région Centre, une visite de l'internat et du lycée Voltaire qui est un bâtiment à énergie positive, mais aussi l'hydrolienne en Loire, un immeuble collectif passif et enfin la chaufferie biomasse.



Mme ANTON – *Il y aura un évènement nouveau qui est une course inédite réservée aux enfants de 5 à 14 ans et qui se veut vraiment ludique, pédagogique, fun, innovante et ouverte à tous.*

Les Foulées vertes Kids autour de l'énergie : Un évènement Mairie d'Orléans



Une course d'obstacles inédite, ludique,
solidaire et collaborative
associée aux JES

Quand ?
1ère édition le
7 octobre 2017

Qui ? : pour tous les
enfants de 5 à 14
ans valides et à
mobilité réduite

Lieu: Quai du Chatelet

Une Mascotte :
Illuminé'O

Une ambassadrice 2017:
Marie-Amélie LE FUR
Championne paralympique

Mme ANTON – L'objectif n'est pas de véhiculer des valeurs axées sur la compétition mais au contraire des valeurs qui favorisent l'esprit d'équipe, l'entraide et la collaboration puisqu'en fait il s'agira, au travers d'obstacles, à ce que les enfants s'entraident et rassemblent toutes les énergies qu'ils auront dépensées. Nous allons ensuite convertir les kilocalories en kilowatts-heure générés afin d'allumer tous ensemble à la fin une ampoule géante qui s'appellera Illuminé'O.

Cela sera également ouvert et accessible aux enfants à mobilité réduite. Notre ambassadrice Marie-Amélie LE FUR incarne également ces valeurs, à savoir l'entraide, la tolérance, l'ouverture d'esprit et la persévérance.

Vous avez là tous les éléments concernant cette course. Elle se fera sur inscription préalable et on attend près de 300 enfants. Un petit goûter sera remis à tous les enfants qui auront participé à cette course, ainsi qu'un sac avec des goodies.

PARTENAIRES

- ENR :
 - BRGM, Arbocentre
- Entreprises engagées et responsables
 - EDF, GRDF, Socos Dalkia, Orléanaise Des Eaux, Hydroquest
- Actions et initiatives citoyennes
 - Energie Partagée, Virage Energie, Collectif Campus Source De Transition
- Niveau local et régional
 - ADIL 45 EIE, ADEME, Métropole
- Mobilité durable
 - Kéolis
- Sensibilisation/ logements
 - AIDAPHI, les Résidences de l'Orléanais, La Région Centre, Vallogis
- Santé et prévention
 - CPAM, ADOC 45, COFEL, l'Espace du Souffle, CHRO, Mme TATON, DSDL
- Santé et activités physiques
 - EPGV, AILES, Passionnata sports, USEP 45, ASPTT, USO Judo, Cercle d'Escrime

Appuis partenariat et mécénat : Caisse des dépôts et consignation, Crédit Mutuel, Engie, EDF

14/09/2017 

Mme ANTON – *Nous avons donc pour cette course des foulées vertes plusieurs partenaires qui nous accompagnent, à savoir E.D.F., ENGIE, la Caisse des dépôts et consignation, la fédération française de secourisme et le CREDIT MUTUEL. Après, d'autres partenaires nous accompagnent dans le cadre du village de l'énergie et ils sont mentionnés dans cette slide.*

Nous vous proposons donc d'approuver les différentes conventions de partenariat entre la Ville et nos partenaires.

Une page FACEBOOK qui a été créée pour l'évènement, n'hésitez pas à relayer l'information.

M. le Maire – *Merci pour cette présentation Mme ANTON. Est-ce qu'il y a des remarques ?*
Mme TRIPET.

Mme TRIPET – *Juste une boutade. Quand au partenariat d' E.D.F, cela va être une très belle journée, je n'ai rien à dire sur le travail que vous faites Mme ANTON, mais lorsque l'on est sous la surveillance renforcée de la centrale de Belleville et que notre ville est sous les feux croisés des centrales de Belleville, de Dampierre-en-Burly et de Saint-Laurent-Nouan, je dois avouer que quelque part je trouve qu'il y a quelque chose de très ironique dans leur participation et ce mécénat. Merci.*

M. le Maire – *Mme ANTON.*

Mme ANTON – *Alors justement, l'objectif est vraiment de dresser un panorama de toutes les solutions qui existent à l'heure actuelle. C'est vrai qu'il n'y a pas de solution miracle et je pense qu'il y a une véritable remise en question aussi d'E.D.F. qui compte se diversifier vers d'autres types d'énergies renouvelables et c'est dans ce cadre-là qu'ils nous accompagnent.*

M. le Maire – *Par ailleurs, à l'échelle de la Métropole, nous allons être attachés à avoir une vraie stratégie dans ces domaines. M. NOUMI KOMGUEN.*

M. NOUMI KOMGUEN – *M. le Maire, chers collègues, je voulais dire que sur ces journées environnement santé, l'humain est toujours au centre. Renouveler de l'énergie autour de nous certes, mais*

aussi l'énergie du corps humain, à savoir la nutrition. Comment faisons-nous pour respirer ? Comment maintenons-nous pour être en bonne santé ? Parce que finalement la santé c'est quoi ? La santé, c'est plusieurs déterminants. C'est l'ensemble de tout ce qui nous entoure et qui y contribue. Les journées environnement santé avec les enfants, la sensibilisation se font sur un jour, certes, mais cela se poursuit tout au long de l'année avec les rendez-vous de la santé où on sensibilise et on informe la population sur ce qui peut concourir au bien-être de chacun.

M. le Maire – *Merci. Des remarques par rapport à tout ça ? Mme ODUNLAMI.*

Mme ODUNLAMI – *Merci M. le Maire. C'est simplement pour faire une petite remarque qui fera sûrement plaisir à M. MARTIN puisque nous avons travaillé en bonne intelligence pour que de l'argent qui était dépensé auprès d'un prestataire extérieur et notamment des tentes qui étaient assez nombreuses soit repris en main par l'évènementiel chez nous pour générer des économies sur l'évènement.*

M. le Maire – *Il n'y a pas qu'à M. MARTIN que cela fait plaisir. D'autres remarques ? Je vous remercie et je présente cette délibération au vote.*

Mme ANTON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie organise, du 5 au 11 octobre 2017, la 3^{ème} édition des Journées Environnement Santé (J.E.S.) dont le thème sera cette année l'énergie. La manifestation principale se tiendra samedi 7 octobre, place de la Loire et quai du Châtelet, de 11h à 19h.

Le programme de la journée du samedi 7 octobre, se détaille ainsi :

- un village pédagogique, pour le grand public, réunira nos partenaires, qui présenteront leurs actions et leurs missions dans les domaines des énergies renouvelables, de la maîtrise de la demande en énergie, des aides aux économies d'énergies, des bienfaits du sport ou du sommeil pour maintenir et préserver notre propre énergie. Orléans Métropole présentera le profil climat air énergie du territoire ;
- 4 mini-conférences, d'une trentaine de minutes, seront proposées pour répondre aux questions sur ces thèmes ;
- Ainsi qu'une nouveauté : plusieurs courses « les foulées vertes kids » se tiendront de 15h à 16h30 et seront ouvertes aux enfants de 5 à 14 ans. Ces courses ne se veulent pas être une compétition mais un événement permettant aux enfants de s'entraider et de rassembler leurs énergies générées, pour, à la fin de la course, éclairer une ampoule symbolisant la somme des énergies dépensées. Cet événement doit également permettre de faire venir des jeunes familles aux J.E.S., cible que nous avons du mal à mobiliser. Ces courses seront pérennisées, afin d'associer au J.E.S. un événement sportif ludique, convivial et pédagogique.

En complément des animations du samedi :

- 2 conférences se tiendront, l'une le jeudi 5 octobre sur le thème des énergies renouvelables, l'autre le mardi 11 octobre sur le thème le sommeil et l'énergie,
- des portes ouvertes seront proposées la semaine précédente, notamment par la chaufferie urbaine du quartier de La Source.

Comme chaque année, des partenaires ont été sollicités pour accompagner la Mairie dans l'organisation de cet événement.

Il s'agit en particulier de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, qui a acté le principe d'un partenariat à hauteur de 3 000 €, du CREDIT MUTUEL, qui a acté le principe d'un partenariat à hauteur de 2 000 €, d'ENGIE, qui a acté le principe de partenariat avec la prise en charge de la mascotte à hauteur de 4 862 €, et de la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme qui interviendra dans la

tenue du poste de secours pour un montant de 400 € pour une intervention de 10h30 à 19h. Ces partenariats font l'objet de conventions.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de partenariat à passer avec la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, le CREDIT MUTUEL, ENGIE, et la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 830, chapitre 74, opération DA1H001, service gestionnaire ENV. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 31 – **Environnement. Approbation d'une charte relative aux antennes relais de téléphonie mobile à passer avec les opérateurs BOUYGUES TELECOM, FREE MOBILE, ORANGE, et S.F.R.**

Mme ANTON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En juillet 2003, la Mairie a signé, avec les opérateurs de téléphonie mobile ORANGE, S.F.R. et BOUYGUES TELECOM, une charte qui régit les relations entre la collectivité et ces opérateurs, facilite la transparence sur les zones de recherche d'implantation sur notre territoire, et permet une meilleure communication des projets d'antennes auprès des riverains.

Des commissions inter-opérateurs sont organisées 4 à 5 fois par an et des réunions publiques sont systématiquement proposées aux habitants lors d'implantations nouvelles. Les opérateurs répondent présents aux sollicitations de la Mairie, qui permet, selon les situations, l'implantation d'antennes sur son patrimoine.

A ce jour, 75 antennes sont implantées sur la commune ; le tableau en annexe présente la répartition des opérateurs sur le territoire.

La Mairie sollicite régulièrement auprès de l'Agence Nationale des Fréquences (A.N.F.R.) des mesures de champs électromagnétiques, qui peuvent toutes être retrouvées sur le site de l'A.N.F.R. (www.cartoradio.fr). Depuis 2004, une centaine de mesures de champs a été réalisée ; 100 % des mesures ce sont avérées largement inférieures aux normes en vigueur, qui varient, selon les fréquences, de 28 à 68 volt/m et aujourd'hui tous les points mesurés sont inférieurs à 6 volt/m.

Depuis 2003, un 4^{ème} opérateur a vu le jour, FREE MOBILE, et la loi Abeille, en date du 29 janvier 2015, ainsi que ses textes d'application parus à l'automne 2016, sont venus enrichir la réglementation, pour concilier information des concitoyens, concertation et déploiements rapides des réseaux numériques et ce, avec deux objectifs :

- maîtriser l'exposition et améliorer l'information ainsi que la concertation, lors de l'installation et de la modification d'antennes, soumises à autorisation de l'A.N.F.R.,
- améliorer l'information et sensibiliser les utilisateurs sur la question de l'exposition aux équipements terminaux radioélectriques (téléphones, tablettes, boîtiers Wifi, etc.).

Cette évolution ne donne pas plus de pouvoir aux maires dans l'implantation des équipements, mais renforce leur rôle d'information des habitants et de garant de la transparence.

Suite à ces changements, la Mairie a proposé une nouvelle charte, pour laquelle l'opérateur FREE MOBILE souhaite également être signataire.

La nouvelle charte instaure et formalise principalement :

- la création d'un comité de dialogue communal : composé d'élus et de services de la Mairie, de représentants de l'A.R.S. et de l'A.N.F.R., de membres des conseils consultatifs de quartiers et d'un représentant des 4 opérateurs, il se réunira 2 fois l'an, prendra connaissance des projets de déploiement des opérateurs (zone de recherche, projets d'implantation ou de développement des sites existants) et émettra ses remarques sur les aspects paysagers et environnementaux des projets ;
- la tenue de réunions d'information des riverains, dès lors qu'une nouvelle implantation a été autorisée par l'A.N.F.R. et actée par la collectivité ;
- les avancées de la réglementation en matière d'information des riverains et habitants.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la charte à passer avec les 4 opérateurs de téléphonie mobile BOUYGUES TELECOM, FREE MOBILE, ORANGE, et S.F.R. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite charte au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

ANTENNES DE TELEPHONIE MOBILE SUR ORLEANS

OPERATEURS	SECTEUR ORLEANS	NOMBRE
BOUYGUES TELECOM	La Source	3
	St Marceau	2
	Intra mail	4
	Ouest	2
	Est	1
	Nord	2
TOTAL BOUYGUES TELECOM		14
FREE	La Source	1
	St Marceau	1
	Intra mail	3
	Ouest	2
	Est	1
	Nord	3
TOTAL FREE		11
ORANGE	La Source	4
	St Marceau	4
	Intra mail	7
	Ouest	4
	Est	4
	Nord	6
TOTAL ORANGE		29
SFR	La Source	3
	St Marceau	3
	Intra mail	6
	Ouest	1
	Est	4
	Nord	5
TOTAL SFR		22

Secteur : La Source 11 – Saint Marceau 10 – Intra mail 20 – Ouest 9 – Est 10 – Nord 16

N° 32 – **Prévention des risques. Carrières souterraines. Topographie des carrières souterraines par le Comité Départemental de Spéléologie du Loiret. Approbation d'une convention.**

Mme ANTON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'étude des carrières et cavités souterraines d'Orléans fut motivée par la mise en application de la loi du 13 juillet 1982, modifiée le 22 juillet 1987, relative à l'organisation de la sécurité civile, la protection de la forêt contre l'incendie et la prévention des risques majeurs, qui spécifie le devoir d'information du Maire envers les citoyens, quant aux risques naturels prévisibles.

En matière de recueil d'information, les articles L.563-3 et 6 du code de l'environnement obligent les communes à établir des cartes délimitant les sites où sont situées des cavités souterraines et les cavités susceptibles de provoquer l'effondrement du sol.

La ville d'Orléans compte quelques 675 carrières souterraines recensées. Une grande partie d'entre elles n'est aujourd'hui pas encore topographiée ou relevée. Le Comité Départemental de Spéléologie du Loiret (C.D.S. 45), composé de spéléologues bénévoles, propose d'apporter sa contribution pour compléter la connaissance et le relevé topographique de cavités souterraines sur le territoire d'Orléans.

Ce travail, commencé en 2016 via une convention approuvée lors du Conseil Municipal du 18 janvier 2016, a permis la topographie de 12 carrières souterraines, dont certaines étaient inconnues. Ce travail de qualité a permis de compléter les connaissances de la Mairie.

La subvention de 5000 € allouée au titre de l'année 2016 a permis au C.D.S. 45 d'acquérir du matériel topographique.

Dans ces conditions et après avis de la commission développement durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec le Comité Départemental de Spéléologie du Loiret pour 3 ans ;

2°) dans ce cadre, attribuer une subvention de 5 000 € au Comité Départemental de Spéléologie du Loiret au titre de l'année 2017 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 830, nature 6574, service gestionnaire RIS. »

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 33 – **Action foncière. Quartier Saint Marceau. Cession au profit d'Orléans Métropole d'une propriété sise 42 rue des Montées.**

Mme CHERADAME – *Nous avons préempté cette propriété en 2016, puisqu'il s'agissait d'une propriété sur laquelle il y avait un emplacement réservé pour une voie de desserte du Parc des Expositions. Etant donné l'intérêt métropolitain lié maintenant au futur projet CO'Met, il est proposé de la vendre à Orléans Métropole.*

M. le Maire – *Est-ce qu'il y a des remarques ? M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Nous avons donné notre accord avec le projet CO'Met et on avait soulevé deux interrogations. Ce n'est peut-être pas lié à la délibération, mais c'est par rapport aux clubs sportifs orléanais, petits et grands, qui peuvent accéder dans cette CO'Met si je puis dire. C'est aussi par rapport à*

la possibilité à tous les Orléanais, quelles que soient leurs bourses, de pouvoir assister aux matchs et spectacles. Pouvez-vous préciser M. le Maire, votre position sur cette question ? Merci.

M. le Maire – Alors ce sera celle de M. PEZET, mais qui sera également la mienne.

M. PEZET – Merci M. le Maire. Comme on avait pu le préciser à plusieurs reprises, il a toujours été avéré que certaines manifestations seraient ouvertes à des associations dans CO'Met. Bien sûr, ce ne sera pas quelque chose de récurrent, mais cela pourra l'être de façon exceptionnelle.

Pour répondre à la deuxième question, il y aura une politique tarifaire qui sera faite, de par justement la capacité de CO'Met afin que chacun puisse accéder à cette nouvelle structure.

M. le Maire – Sans oublier qu'une partie des prix est fixée par les clubs et donc d'une certaine façon, cela nous échappe.

(Intervention hors-micro de M. RICOUD : « comme les chanteurs au Zénith »)

M. le Maire – Non ce n'est pas ça, parce que nous-mêmes par exemple, il nous arrive de faire une distribution de places pour un certain nombre de matchs. La Ville d'Orléans achète des places et fait cadeau à des associations qui entraînent des jeunes. Ainsi, cela permet à ces jeunes-là d'assister à un ou deux matchs pour voir comment ça se passe, après, cela peut créer des vocations. C'est sous cet angle-là qu'on le fait et le Zénith c'est pareil, ça nous arrive d'acheter des places. Dès qu'il s'agit de gratuité M. MARTIN monte.

M. MARTIN – Je connais bien la question du Zénith d'Orléans spectacles. Le Zénith met à disposition l'équipement, mais il n'est pas le producteur des spectacles. Ce sont les professionnels eux-mêmes qui fixent leur politique tarifaire, ce n'est pas la Ville.

M. le Maire – Nous derrière, nous avons des actions par rapport à cela, vous le savez bien.
M. GRAND.

M. GRAND – Le questionnement que nous avons au sujet de CO'Met va au-delà de la présence aux événements. On a un investissement qui va - on le sait - dépasser les 100 millions d'euros. La question que nous posons est de savoir s'il y aura, comme c'est le cas avec le Palais des sports aujourd'hui, la possibilité pour un certain nombre d'associations, en dehors des horaires qui sont attribués évidemment à l'O.L.B., d'accéder à cet équipement et à son annexe. Le questionnement va plus loin que l'utilisation ou l'accès au moment des événements. Encore une fois, les sommes investies nécessitent de se poser cette question de l'accès à un équipement. J'entends évidemment un certain nombre de contraintes techniques qu'il peut y avoir. J'ai pu donner l'exemple de Bourges et du Palais des sports du Prado qui a une grande salle et qui donne accès aux équipes de basketball du club de Bourges l'après-midi et je peux vous dire que pour des jeunes qui ont la possibilité d'accéder à cet équipement-là, c'est quelque chose qui a aussi son importance. Venir regarder jouer une grande équipe c'est important pour ces jeunes. Pouvoir y jouer, y participer et s'approprier cet équipement c'est aussi quelque chose qui pour moi a de l'importance et j'aimerais savoir si vous avez dans cet esprit-là, l'intention de donner l'accès à cet équipement.

M. le Maire – La réponse que je faisais sur la gratuité était à une des deux questions, celle de donner l'accès au plus grand nombre, cela ne concernait pas les clubs, ce n'était pas le même sujet. Après, il y a la pratique et l'usage. M. PEZET.

M. PEZET – Pour répondre à M. GRAND, on a eu l'occasion d'en discuter, il est vrai que cette salle n'a pas vocation à être utilisée chaque jour par des associations. Cependant, il est vrai que dans le cadre d'un match de levée de rideau de l'équipe de l'O.L.B., cela pourrait être possible une fois de temps en temps. Sans que ce soit quelque chose de récurrent et de façon pérenne. Mais il sera possible de pouvoir faire bénéficier à des jeunes et notamment des clubs, la possibilité de jouer dans cette salle, mais toutes les semaines non.

M. le Maire – *Je voudrais juste ajouter une chose quand même. Si vous faites la somme des montants qui sont fléchés aujourd'hui pour des équipements de gymnases dit « de quartiers », je pense par exemple à Dauphine, plus ce qui est prévu d'être fait au Palais des sports si tout va bien avec le centre aqua-ludique, plus tout ce qui a été engagé en rénovation courante, cela nous fait de l'équipement neuf, de la rénovation profonde et de l'équipement courant, je peux vous dire qu'on est largement au-delà des 100 millions d'euros. Et si je ne prends que la partie sportive, c'est-à-dire un peu moins de la moitié, et bien là on est à plus du double.*

Ce qui est aujourd'hui investi par la Ville sur ces équipements et qui sont à destination vraiment de tous les clubs, on est bien au-delà de ce que l'on investit sur la partie sportive de CO'Met. Soufiane SANKHON n'est pas là pour en parler, mais nous sommes en train de réfléchir aussi à des outils à destination de l'ensemble cette fois de notre ère métropolitaine et qui vont dans le sens de la pratique, la jonction entre les amateurs et les professionnels mais qui intéresse beaucoup les jeunes notamment. C'est donc une politique très globale. Cette action à l'égard des équipements ne se résume pas du tout à l'apparition de la grande salle, même si jamais c'était un des éléments, comme l'avait décrit Serge GROUARD à l'époque avec l'ARENA, qui manque aujourd'hui dans l'Orléanais. Le fait de sortir cette grande salle aide aussi la promotion de l'ensemble de la chaîne, mais l'essentiel en masse de nos investissements aujourd'hui et notamment à la Ville, est à destination des publics que vous ciblez à travers vos interventions et c'est heureux comme ça.

Il faut avoir une politique équilibrée mais dynamique. Je parlais tout à l'heure des jeunes familles du territoire et s'il y a bien des gens qui sont amateurs de sports, ce sont les adolescents et les enfants. Cela va complètement avec ce que l'on disait tout à l'heure sur l'aspect scolaire et en plus c'est dans tous les quartiers, car si on résumait tout à ce qui passe aux Montées, ce serait quand même un peu court comme environnement. Il en faut dans tous les quartiers et c'est ce que l'on essaie de faire. Un jour ce sera peut-être intéressant d'avoir la cartographie de tout ce qui est fait et engagé, de façon importante à la fois dans les gymnases, dans l'Argonaute qui va ouvrir dans les jours prochains, Dauphine l'année dernière, après demain ce sera sur La Source puis à la Gare où nous avons aussi tous ces équipements qui arrivent. Il y en avait besoin, je suis parfaitement d'accord avec vous. Tout cela ne résume pas qu'à CO'Met, il faut voir la politique dans son ensemble et je pense que les clubs y trouvent leurs comptes, même s'il faut toujours écouter ce qu'ils demandent et aller de l'avant.

Revenons à cette propriété que l'on cède à la Métropole, je vous consulte.

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Mairie a préempté une propriété située à Orléans, 42 rue des Montées, cadastrée section DV numéros 17 et 21, par décision du 5 juillet 2016 motivée par un emplacement réservé grevant la parcelle DV numéro 17, partie du jardin, pour une voie destinée à assurer une desserte complémentaire au parc des expositions.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de 580 000,00 €, en sus 7 343,84 € de frais notariés, suivant acte reçu par Maître Grégoire LAURENTIN, Notaire à ORLEANS, le 23 septembre 2016.

Le Conseil Métropolitain d'Orléans Métropole, par délibération n° 006404 du 22 juin 2017, a décidé de déclarer d'intérêt métropolitain, dans le cadre de la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs », la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement du complexe réunissant une salle sportive polyvalente, un palais des congrès et un parc des expositions, dénommé CO'Met.

En conséquence de quoi, la propriété sise 42 rue des Montées, attenante à l'unité foncière liée à la réalisation du projet CO'Met, nécessite l'acquisition de ce bien par Orléans Métropole.

Ainsi, la cession au profit de la Métropole de cette propriété interviendra au prix global de 587 343,84 € représentant le coût historique de 580 000,00 € en sus les frais notariés supportés par la Ville lors de l'acquisition initiale.

La vente intervenant au bénéfice d'une personne publique pour lui donner une destination répondant aux conditions de l'article L 210-1 du Code de l'urbanisme, il n'y a pas lieu de purger le droit de rétrocession prévu lorsque le bien a été acquis à l'origine par préemption.

La vente s'opère au vu de l'avis de France Domaine en date du 4 juillet 2016 réactualisé.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

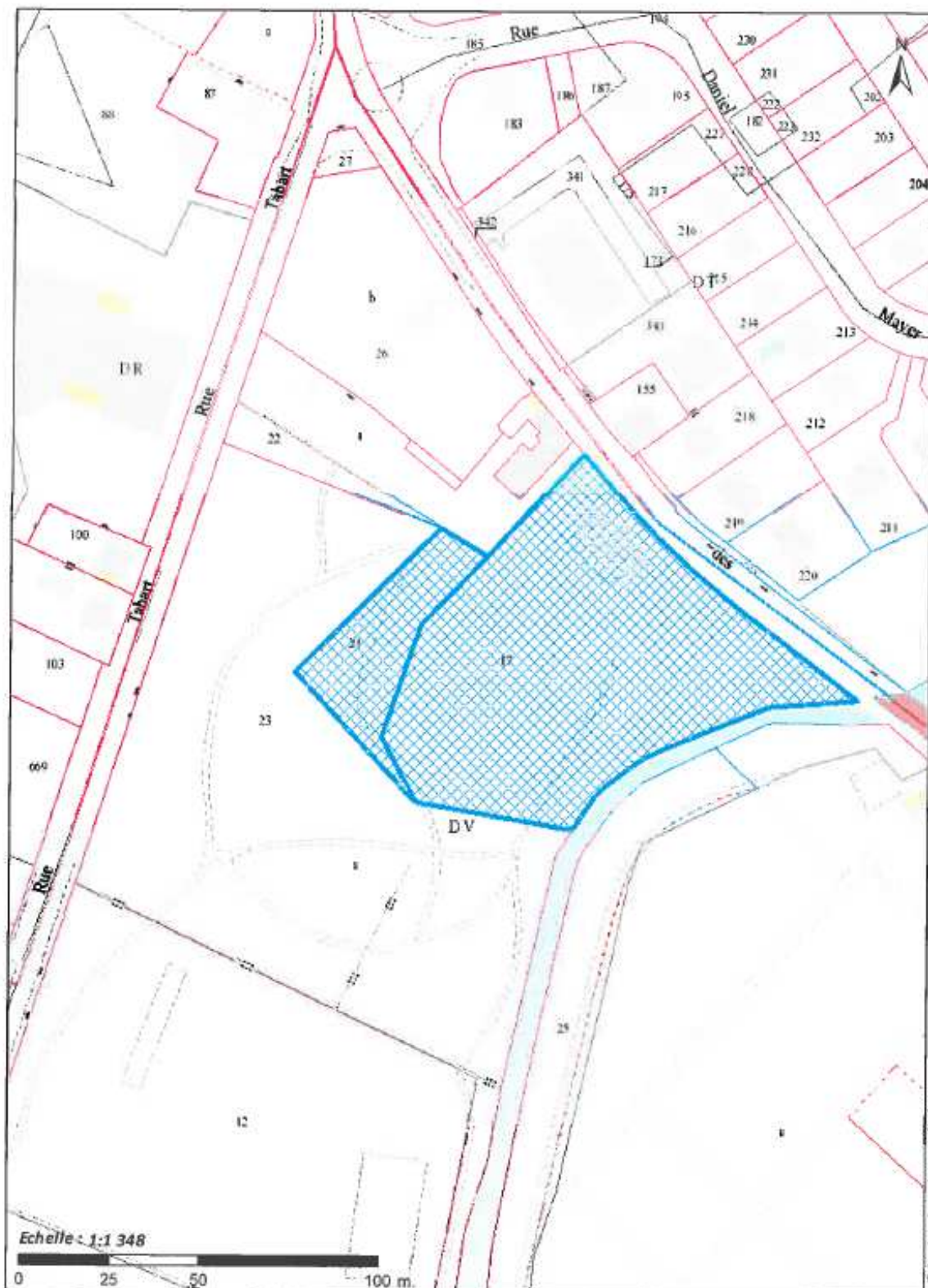
1°) décider de la vente au profit d'Orléans-Métropole de la propriété appartenant à la Mairie située à Orléans, 42 rue des Montées, cadastrée section DV numéros 17 et 21, moyennant le prix principal de 587.343,84 € ; l'acte sera reçu en la forme administrative réduisant les frais à ceux liés à la publicité foncière et aux émoluments notariés consécutifs à ces formalités de publicité. Lesdits frais seront à la charge de l'acquéreur ;

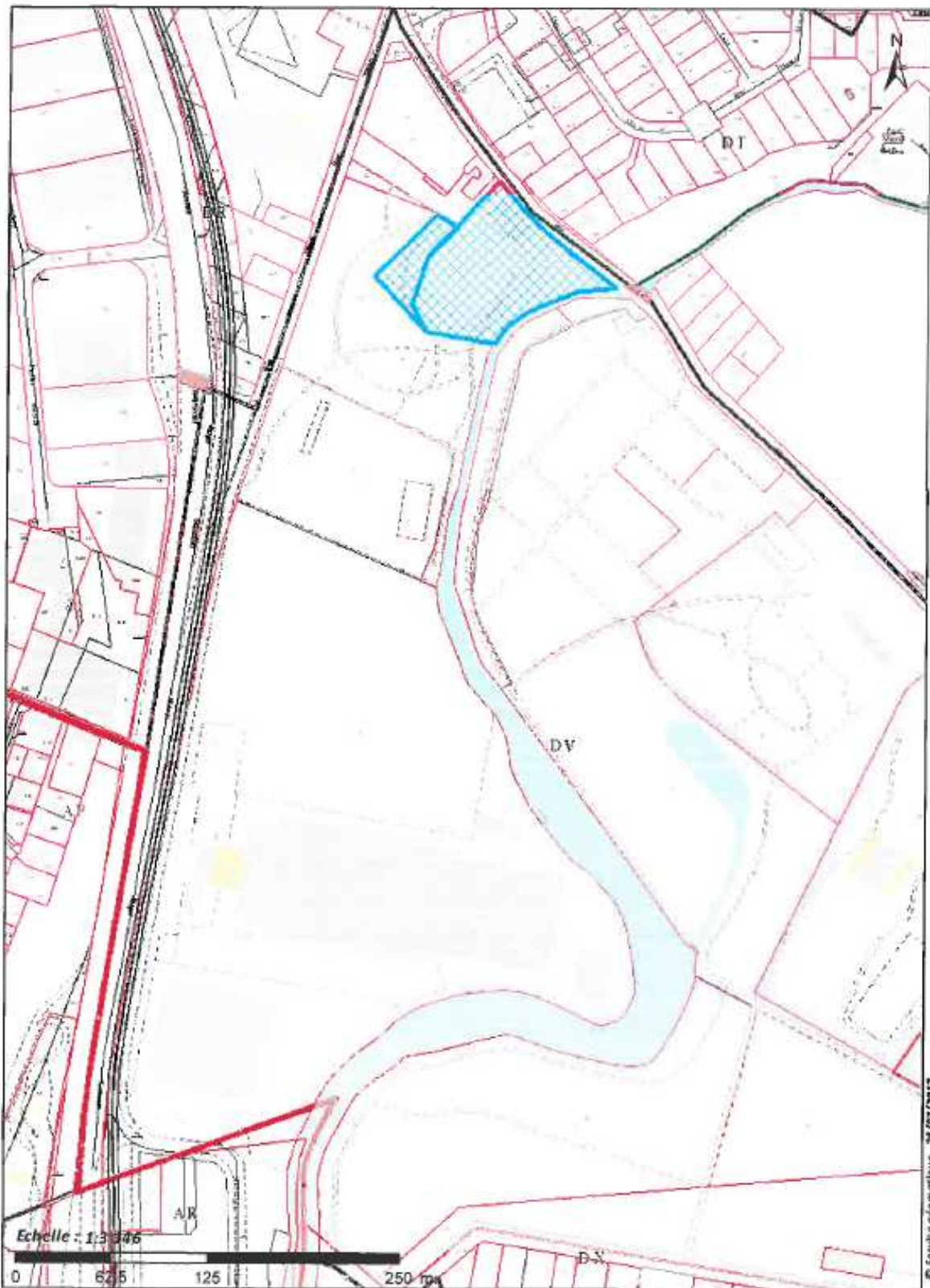
2°) déléguer le 1^{er} Maire-Adjoint pour signer l'acte administratif de transfert de propriété authentifié par M. le Maire, ainsi que tous les documents nécessaires liés à cette affaire ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : section d'investissement, fonction 824, nature 024, opération 10A187, service gestionnaire FON, et section de fonctionnement, fonction 824, nature 775, opération 10A187, service gestionnaire FON. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE





N° 34 – **Action foncière. Quartier de La Source. Centre commercial Bolière III. Cession à l'aménageur de 4 locaux commerciaux avec annexes.**

Mme CHERADAME – *C'est le même principe que pour la délibération précédente. A partir du moment où nous sommes propriétaire de plusieurs cellules commerciales dans le centre commercial de la Bolière, il est proposé, étant donné les compétences de la Métropole à la fois en matière de commerce mais également en rénovation urbaine, de céder ces quatre cellules à la S.E.M.D.O. qui a été désignée opérateur par la Métropole pour mettre en œuvre cette opération de revitalisation du centre commercial de la Bolière.*

M. le Maire – *M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Vous le savez nous soutenons complètement ce projet. Moi qui suis un client régulier de ce centre commercial, je suis souvent interpellé par les commerçants et je leur réponds que les choses bougent mais ce n'est peut-être pas au rythme qu'ils le voudraient. Je profite de cette délibération pour attirer votre attention sur l'autre partie de la Bolière. Il s'agit de la partie entrante lorsque l'on arrive en tramway, où il y a eu quelques soucis de trafics.*

M. le Maire – *C'est l'Indien ou la station tram Renan... ?*

M. RICOUD – *De l'Indien jusqu'à Pôle Emploi. Il y a moins de trafics désormais mais néanmoins, il y a des commerces qui ferment. Là-aussi j'y vais souvent et je vous avais envoyé un mail à ce sujet. Il serait bien quand même d'avoir une réflexion par rapport à cette partie de l'avenue de la Bolière en terme commercial pour une véritable mixité commerciale. Je ne vous demande pas une réponse maintenant, mais il faut que l'on fasse vite quand même.*

Enfin dernier point que je voudrais aborder, je souhaitais savoir où en était le dossier de la future enseigne qui va remplacer FRANPRIX à l'Argonne ?

M. le Maire – *M. FOUSSIER, qu'en est-il de la future enseigne qui va remplacer FRANPRIX à l'Argonne ?*

M. FOUSSIER – *Il y a un indépendant qui s'est positionné et pour l'instant c'est en discussion. En plus, il est en place à La Source, vous le connaissez et c'est un très bon professionnel qui devrait reprendre une partie de ce magasin.*

M. le Maire – *Pour ma part, je peux vous dire que sur la partie Bolière - puisque moi je dis toujours Bolière pour le haut et Bolière III pour le centre commercial – il va y avoir un événement l'année prochaine : la passerelle. Elle va disparaître ainsi que les deux piliers, dont un qui est apparent sur le trottoir et qui pour moi joue un rôle négatif sur la circulation, les flux et la visibilité globale. Il faut saisir cette occasion, qui n'est quand même pas neutre sur le plan budgétaire, car nous sommes dans des chiffres importants, et faire un plan de reprise complète de la rue, je suis totalement ouvert. On a déjà eu dans le passé des réunions informelles sur le fait de laisser du stationnement ou pas et de quelle nature, sur le fait de la laisser piétonne, de la laisser à double sens ou encore de prévoir du fleurissement.*

A partir de là, il faut aussi mobiliser le propriétaire des murs, qui pour l'essentiel appartiennent à la SODES, lui-même s'inquiétant sur l'évolution de son site, même s'il en est un peu co-responsable me semble-t-il. En tout cas, ce n'est pas la peine de se jeter la pierre, il faut trouver une solution par le haut, à partir de cet effet déclencheur. Et là moi je le dis ouvertement devant le conseil, toutes les volontés sont bonnes pour trouver des idées et mobiliser justement les commerçants de telle sorte qu'eux-mêmes, on les aide à se prendre en main. Je sais qu'il y a à peu près trois catégories, entre ceux qui tiennent la rue, ceux qui sont là par opportunisme avec la restauration rapide qui s'est développée et puis quelques commerces qui n'ont rien à faire là.

Progressivement nous avons-nous-mêmes racheté un certain nombre de cellules, notamment dans cette dernière catégorie, mais aujourd'hui il faut un plan d'ensemble et il me semble que cette intervention en est l'occasion. Cela peut se faire dans la concertation, puis Bolière III étant prise en main, la partie avenue de la Bolière s'engageant dans une évolution de requalification, je pense que l'on peut être optimiste sur cette partie de La Source qui est vraiment la dernière aujourd'hui qui n'est pas à la hauteur de tout ce qui a été engagé. Mais ce quartier a quand même beaucoup évolué au cours de ces dernières années.

M. RICOUD – *Je suis d'accord avec vous.*

M. le Maire – *Mais vous êtes le premier à le reconnaître et à le dire, alors je le sais !*
M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – *Notre ami Michel RICOUD reste toujours taquin. Je voudrais simplement dire que nous avons décidé avec la maison de la réussite et les associations du quartier, avec les médiateurs et les parents relais, d'organiser début septembre une manifestation sur le parking du centre commercial 2002, qui a été une réussite exceptionnelle, y compris en terme d'ambiance par rapport aux habitants et qui a manifestement gêné des personnes actives dans un commerce qui a priori n'a pas pignon sur rue. Fort de cette expérience, j'ai demandé à ce que l'on puisse développer cela chaque mois, pour que l'on marque bien notre empreinte sur ce quartier et sur ce site en particulier. Au-delà de l'action urbaine liée à la passerelle - et nous en avons parlé régulièrement de cette fameuse passerelle depuis une dizaine d'années - les deux éléments conjugués, à la fois urbain sur la passerelle et humain avec la présence des parents relais, des médiateurs et des associations, va en effet redorer le blason de ce secteur géographique.*

M. le Maire – *Nous passons au vote.*

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le centre commercial de la Bolière III, qui apporte une offre de proximité essentielle pour les habitants du quartier, est situé en zone prioritaire de la politique de la Ville au sein du quartier de La Source. Ce centre rencontre un affaiblissement de son attractivité qui, sans intervention publique, risque de compromettre sa viabilité.

La Mairie a décidé de mener sa restructuration et a donc constitué une réserve foncière dans ce centre commercial de la Bolière III. Le Conseil Municipal a approuvé lors de sa séance du 10 octobre 2016 le lancement d'une procédure de Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale (C.R.A.C.) ayant pour objet la revitalisation du centre commercial Bolière III, ainsi que l'approbation du bilan de la concertation de ce C.R.A.C. par délibération du 14 novembre 2016.

La mise en œuvre de ce contrat de revitalisation a pour objectif prioritaire le maintien, le développement et la diversification de l'offre de commerce de proximité au sein de ce centre commercial qui joue un rôle essentiel pour le quartier de La Source.

Orléans Métropole, devenue compétente en matière de développement économique et commercial, a donc repris la procédure initiée par la Mairie et assure désormais la maîtrise d'ouvrage de ce contrat de revitalisation. La commission permanente relative aux procédures de concession aménagement a émis un avis favorable pour attribuer le C.R.A.C. à la société S.E.M.D.O. avec une notification en date du 22 mai 2017.

Dans ce contexte, l'opérateur a pour mission d'acquérir la propriété des locaux commerciaux impactés par le projet, dont les lots maîtrisés par la Mairie.

La cession par la Mairie portera sur les lots 2-42-3-25-6-7-10-27-28-34 et 16 représentant quatre locaux commerciaux, réserves et parking en sous-sol avec les 5 817/10 000 des parties communes de la copropriété, parcelle cadastrée section EP n° 253.

France Domaine, saisi en application de l'article L.1311-9 du code général des collectivités territoriales, fixe la valeur vénale des lots à céder à la somme globale de 920 500 €, au vu des avis des 7 et 27 mars 2017.

Pour les lots 2 et 42, actuellement mis à disposition à titre précaire à la C.P.A.M., il n'a pas été pris en compte la valeur vénale fixée par les domaines de 75 000,00 € mais le coût historique de 48 784,00 euros en sus 2 544,00 € de frais notariés. Des travaux d'amélioration supportés par le preneur (soit une différence de 26 216 €) expliquent cette différence.

Pour continuer à soutenir ce projet essentiel au quartier de la Source, la Ville, à l'origine du projet de restructuration de ce centre commercial avant le transfert de compétence, a donc souhaité maintenir sa position et céder à l'opérateur les biens lui appartenant aux prix historiques en sus les frais notariés consécutifs.

Ainsi la cession intervient moyennant le prix de 915 378 €, correspondant aux coûts historiques des lots acquis en sus les frais notariés.

Dans ces conditions et après avis de la commission aménagement urbain, logement et politique de la ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

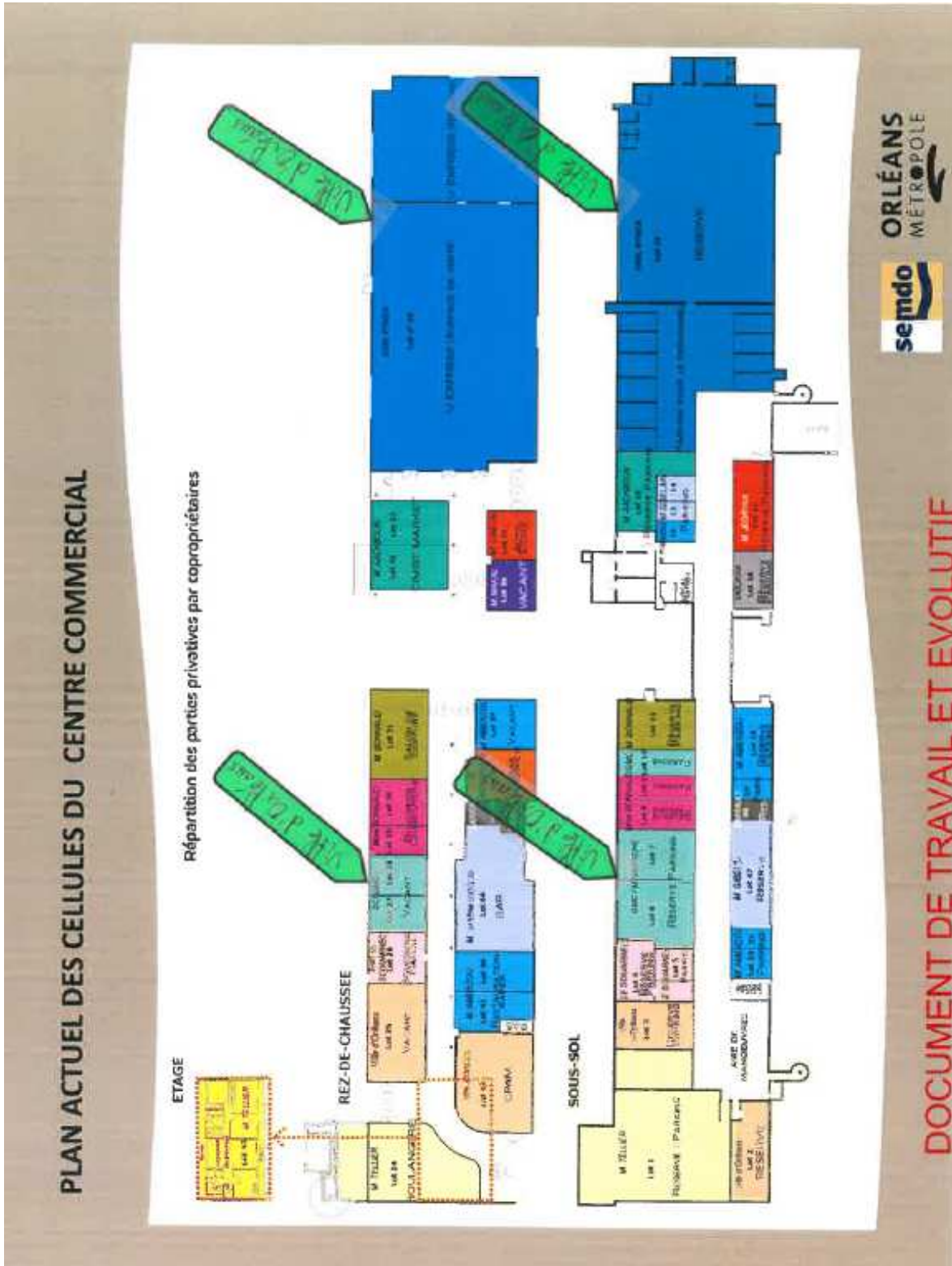
1°) décider de céder à la S.E.M.D.O., opérateur chargé de la réalisation du C.R.A.C. pour le centre commercial de la Bolière III, les lots 2-42-3-25-6-7-10-27-28-34 et 16 représentant quatre locaux commerciaux, réserves et parking en sous-sol avec les 5 817/10 000 des parties communes de la copropriété, parcelle cadastrée section EP n° 253 moyennant le prix principal de 915 378 euros, émoluments et frais de l'acte à la charge de l'acquéreur ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte de vente consécutif ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : section d'investissement, fonction 824, nature 024, opération 10A187, service gestionnaire FON, et section de fonctionnement, fonction 824, nature 775, opération 10A187, service gestionnaire FON. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE



N° 35 – **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de 4 subventions pour ravalement de façades conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 53 463 € ;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndic concernés ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU. »

**ADOPTE PAR 50 VOIX CONTRE 1.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

ANNEXE

PROJET INTRA-MAILS – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
33 rue du Bœuf Saint Paterne	Mme et M. X	15 940		15 940
4 rue du Bœuf Sainte Croix (1 ^{ère} tranche)	Syndic bénévole : Mme X	9 673	2 762	12 435
3 rue Adolphe CRESPIEN	Mme et M. X	8 710		8 710
4 rue de la République	Mme et M. X	16 378		16 378
			TOTAL	53 463

TERRITOIRES ET PROXIMITE

N° 36 – **Vie des quartiers. Mécénat "Boîtes à livres". Approbation d'une convention-type.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le mécénat contribue aux projets de la collectivité et participe au rayonnement et à l'attractivité de son territoire. Il repose sur un véritable engagement de la part du mécène qui soutient le projet dans une démarche philanthropique et fédératrice.

Dans le cadre de son projet d'installation de boîte à livres sur l'espace public, la collectivité reçoit ainsi le soutien financier de mécènes. Le principe est le suivant : la boîte à livres est en libre accès et permet à chacun de déposer des livres ou de choisir un ouvrage présent dans la boîte. Ce dispositif en cours de déploiement offre ainsi des lieux d'interactions intergénérationnelles, de partage, de découverte, de détente, d'échanges et de mise en valeur de la lecture et de la culture.

Une convention-type a été rédigée ayant pour objet de définir les modalités du mécénat pour soutenir ce projet.

Les engagements des parties sont les suivants :

- d'une part, le mécène apporte son soutien pour l'installation d'une ou plusieurs boîtes à livres sur l'espace public en versant un don à la collectivité ;
- d'autre part, la collectivité s'engage à utiliser le don effectué à la seule fin définie dans la présente convention.

La collectivité mentionnera le soutien du mécène dans sa communication dédiée au projet et celle qu'elle sera amenée à utiliser pour promouvoir sa politique de mécénat. Elle fera bénéficier le mécène de différentes contreparties, à savoir : présence sur les supports d'inauguration, logo du mécène sur la boîte à livres, invitations à l'inauguration, invitations aux manifestations du Cercle Orléans Mécénat.

En cas d'annulation du fait de la collectivité, le don effectué par le mécène sera soit restitué, soit reporté à la date du report éventuel du projet, soit réaffecté à un projet similaire convenu entre les parties et qui fera l'objet d'une nouvelle convention.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention-type à passer avec les mécènes pour les projets d'installation de boîtes à livres sur l'espace public, déterminant les engagements des parties ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions à intervenir ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, nature 1328, opération QA1P001A, service gestionnaire DVQ. »

ADOpte A L'UNANIMITE

ANNEXE



Orléans
Mairie

« Les boîtes à livres »

CONVENTION DE MÉCÉNAT

entre

Nom du mécène

et

LA MAIRIE D'ORLÉANS

Entre.....
Dont le siège social est situé :
Représenté par Mme/M..... en qualité de.....

D'une part, dénommé ci-après le Mécène,

Et,
La Mairie d'Orléans – Hôtel de Ville – 45040 ORLÉANS CEDEX 1, représentée par Madame Aude de QUATREBARBES en qualité d'adjoint au Maire à la coordination de la politique de proximité, autorisée par délibération du Conseil Municipal du 18 septembre 2017, dont Monsieur le Préfet de la Région Centre Val de Loire, Préfet du Loiret a accusé réception le

D'autre part, dénommée ci-après la Collectivité,

Il est arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Le mécénat contribue aux projets de la Collectivité et participe au rayonnement et à l'attractivité de son territoire.

Au-delà, il repose sur un véritable engagement de la part du Mécène qui soutient le projet dans une démarche philanthropique et fédératrice.

Dans le cadre de sa politique de mécénat, le Mécène souhaite soutenir le projet suivant initié par la Collectivité : Les Boites à livres.

Le principe de la boîte à livre est simple, installée sur l'espace public, elle est en libre accès et permet à chacun de déposer des livres ou de choisir un ouvrage présent dans la boîte.

Ce dispositif en cours de déploiement dans la ville offre des lieux d'interactions intergénérationnelles, de partage, de découvertes, de détente, d'échanges et de mise en valeur de la lecture et de la culture.

Ceci étant exposé, les parties conviennent ce qui suit :

I. CHARTE ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE MÉCÉNAT

La présente convention est conclue dans le cadre de la charte du mécénat, valant règlement d'acceptation des dons de mécénat, adoptée par délibération du conseil municipal du 15 mai 2017, dont les dispositions sont par conséquent de même valeur et applicables conjointement.

Un exemplaire est joint pour mémoire en annexe de la présente convention.

II. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du mécénat établi entre le Mécène et la Collectivité pour soutenir le projet défini ci-dessus.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la Loi Aillagon d'août 2003 sur le mécénat, encadrée par l'article 238 bis du Code général des impôts.

Elle vise à préciser et délimiter les engagements de chaque partie.

III. ENGAGEMENT DU MÉCÈNE

Le Mécène s'engage à apporter son soutien aux « Boites à Livres » par :

- Un don financier de..... net de taxes.
Cette somme sera à payer, à réception du mémoire émis par la Mairie d'Orléans et accompagnée de la présente convention signée des deux parties, par chèque à l'ordre de « Trésorerie Orléans municipale et Sud Loire »

Localisation de la ou des boîte(s) à livres :

IV. ENGAGEMENT DE LA MAIRIE D'ORLÉANS

Affectation du don et reçu fiscal :

La Collectivité s'engage à utiliser le don effectué dans le cadre de la présente convention et à la seule fin définie par la présente convention.

A la réception du don, la Collectivité établira et adressera un reçu fiscal au Mécène (cerfa 11580*03 de « reçu pour don aux œuvres »).

Remerciements et mention du mécène

La Collectivité mentionnera autant que possible le soutien du Mécène dans sa communication dédiée au projet et celle qu'elle sera amenée à utiliser pour promouvoir sa politique de mécénat.

Contreparties

Conformément à la réglementation applicable, sans que cela puisse remettre en cause l'intention libérale de Mécène, la Collectivité fera bénéficier au Mécène des contreparties suivantes, dont la valeur est manifestement disproportionnée à celle du don effectué au profit de la collectivité.

Détail des remerciements et contreparties accordées selon le montant du don :

- Mention du mécénat sur les supports d'inauguration du projet,
- Logo sur la boîte à livre
- 2 à 6 invitations à l'inauguration,
- Invitations aux manifestations du Cercle Orléans Mécénat.

V. ANNULATION DU PROJET

Si pour une raison quelconque, indépendante de la volonté des parties, l'opération qui fait l'objet de la présente convention venait à être annulée, l'une ou l'autre des parties ne serait redevable d'aucune indemnité. En cas d'annulation du fait de la Collectivité, le don effectué par le Mécène sera soit restitué, soit reporté à la date du report éventuel du projet, soit réaffecté à un projet d'intérêt général similaire convenu entre les parties et qui fera l'objet d'une nouvelle convention.

VI. DURÉE ET VALIDITÉ DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa notification au Mécène par la Collectivité, après accomplissement des formalités nécessaires à l'acquisition de son caractère exécutoire, auprès des services de l'Etat chargés du contrôle de légalité.

Elle s'achèvera à la fin de l'opération décrite ci-dessus ou au plus tard le 31 décembre de l'année suivant sa signature.

La Collectivité garantit qu'elle est libre de contracter la présente convention et qu'elle ne cédera pas tout ou partie de ses droits que lui confère cet accord ou qu'elle n'en disposera pas sous quelque forme que ce soit. Aucune stipulation de la présente convention ne pourra être interprétée comme créant un lien de subordination entre le Mécène et la Collectivité.

La présente convention est soumise en toutes ses dispositions à la loi française. Tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution seront soumis aux tribunaux du ressort d'Orléans après épuisement des voies de règlement amiable.

Fait à Orléans le

En trois exemplaires originaux.

Nom du mécène
Mme/M.

La Mairie d'Orléans
Pour le Maire d'Orléans
L'Adjointe délégué

Aude de QUATREBARBES



CHARTRE DE MÉCÉNAT DE LA MAIRIE D'ORLÉANS

Délibération du Conseil municipal du 15 mai 2017

Annexe de la convention de mécénat

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la politique de développement de son attractivité et de son rayonnement, la Mairie d'Orléans entend développer une communauté de mécènes autour de projets d'intérêt général.

Les ambitions de la Mairie d'Orléans sont de :

- Contribuer au rayonnement et à la dynamique de développement d'Orléans,
- Développer l'attachement du public et des entreprises au territoire,
- Diversifier ses ressources de financement.

Cette charte a pour objet de définir les grands principes relationnels de la Mairie d'Orléans, en tant que collectivité investie de missions de service public, avec ses mécènes.

Le mécénat est un engagement libre d'une ou plusieurs personnes ou entreprises, au service de causes d'intérêt général.

La relation entre le mécène et son partenaire est un lien de confiance et d'échanges construit sur un rapport de complémentarité qui s'inscrit nécessairement dans la durée et repose sur une vision partagée dans un objectif commun : l'attractivité de notre territoire.

Le mécénat est une démarche d'attention et d'ouverture à la société, créatrice de valeur pour la société et de valeur immatérielle pour le mécène et la collectivité. Elle nécessite une vision partagée des objectifs de chaque projet.

En adoptant cette charte, la Mairie d'Orléans s'engage à respecter les valeurs du mécénat et à les partager avec ses mécènes.

ENGAGEMENTS

La Mairie d'Orléans s'engage à respecter le mécène en faisant preuve de transparence dans l'utilisation des fonds alloués et dans la réalisation des projets. La Mairie d'Orléans informe le mécène sur l'évolution du projet.

La Mairie d'Orléans s'engage à animer sa communauté de mécènes. Des rencontres régulières permettent aux mécènes de se connaître, de partager la stratégie de mécénat de la Mairie d'Orléans et renforcer l'ancrage du mécène dans son environnement et son territoire.

ASSOCIATION D'IMAGE

Le mécénat pouvant avoir pour effet de créer une association d'image entre le mécène et la collectivité. La Mairie d'Orléans se réserve la possibilité de refuser le don d'un mécène dont les valeurs ne seraient pas en cohérence avec les siennes.

La Mairie d'Orléans se réserve la possibilité de refuser le mécénat de toute organisation à caractère politique, syndical, religieux, et veille dans tous les cas à ce que les contreparties qui pourraient être

accordées au mécène ne puissent être assimilées, en aucune manière, à du prosélytisme, ni heurter la sensibilité de ses agents, administrés ou partenaires.

INDEPENDANCE INTELLECTUELLE ET EXCLUSIVITÉ

La Mairie d'Orléans gère le projet ou toute autre programmation ou activité bénéficiant de financement privé via le mécénat en toute indépendance et autonomie par rapport au mécène. Elle est libre de ses choix, de son expertise, et conserve toute liberté sur le projet tant dans son contenu (intellectuel, artistique, scientifique, technique) qu'en ce qui concerne les acteurs que le projet pourrait mobiliser. Aucune exclusivité ne peut être réservée à un mécène par la Mairie d'Orléans.

RESTRICTIONS QUANT A LA NATURE OU A LA SITUATION DES MÉCÈNES

La Mairie d'Orléans se réserve le droit de refuser le soutien de toute personne physique ou morale pour laquelle un doute raisonnable existerait quant à la régularité de sa situation fiscale, sociale ou encore au regard du droit pénal ou commercial.

La Mairie d'Orléans se réserve le droit de refuser tout don dès lors qu'il existerait un doute sur sa légalité, sa provenance ou son origine.

La Mairie d'Orléans prendra toutes les dispositions possibles pour qu'à aucun moment ne puisse lui être reproché d'avoir contribué à un abus de bien social, c'est à dire à un acte contraire ou sans rapport avec «l'intérêt de l'entreprise».

Elle veillera notamment à ce que la dénomination qu'elle choisira de faire figurer sur des supports de communication soit bien celle de la personne morale qui lui verse les fonds, représentée par l'appellation notablement représentative de l'identité de l'entreprise ou de son activité industrielle ou commerciale.

En outre, le mécène veillera à prendre toutes dispositions vis-à-vis de ses organes de gouvernance ou de représentation de personnel pour que l'opération de mécénat ne puisse, à aucun moment, être assimilée à un abus de bien social.

La Mairie d'Orléans s'interdit de conclure avec une entreprise une convention de mécénat qui serait de nature à fausser une procédure d'appel d'offres en cours et serait susceptible de laisser planer un doute quant à l'impartialité du choix du ou des candidat(s).

REMERCIEMENTS

A titre de remerciements, la Mairie d'Orléans peut accorder au mécène des contreparties à condition qu'elles présentent une disproportion marquée avec le montant du don.

RELATION CONVENTIONNELLE

Toute relation de mécénat avec la Mairie d'Orléans doit être régie par une convention dûment approuvée par les deux parties dans laquelle elles s'accordent sur les modalités de collaboration et d'exploitation qui régissent leurs relations

INTÉGRITÉ ET CONFLIT D'INTÉRÊT

Conformément au statut régissant les agents de la fonction publique, la collectivité veillera à ce que ses agents n'entretiennent aucun rapport avec les mécènes susceptibles de les conduire à contrevenir à leurs obligations de discrétion, de probité et de neutralité et plus particulièrement d'en tirer un avantage ou un profit personnel.

N° 37 – **Espace public. Quartier intra-mails. Dénomination d'un jardin situé rue du Cheval Rouge.**

Mme RICARD – *Pierre Hamel nous a quittés en 2008 et nous nous étions levés pour lui rendre un hommage d'une minute suite à son décès. Il avait été distingué avec une médaille de la Ville mais également celle de Chevalier des Arts et des Lettres en 2003. C'était un passionné d'archéologie, d'histoire et il était d'ailleurs membre assidu de la société archéologique et historique de l'orléanais. C'était l'homme aux clés de la tour Saint-Paul et du sanctuaire Notre-Dame des Miracles, au cœur du quartier du Cheval Rouge. Et c'est vrai que lorsqu'il est décédé en 2008, avec ce jardin qui était à peine sorti de terre et le parking en dessous, de nombreux riverains étaient venus vers moi pour cette action. Voilà, c'est aujourd'hui et je vous propose que ce lieu qui se trouve entre la Tour Saint-Paul, le sanctuaire Notre-Dame des miracles, ce petit jardin de quartier, que ce soit Pierre Hamel. Rendons-lui hommage une dernière fois en dénommant ce jardin. Merci.*

M. le Maire – *Merci Mme RICARD pour cette belle présentation. Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *Nous allons voter cette délibération. Je voulais simplement vous rappeler M. le Maire que nous avions souhaité il y a quelques temps, qu'il y ait une rue ou un lieu qui s'appelle Nelson Mandela. Nous avons vu dans la presse que la station Antigna allait être rebaptisée Louis Braille, ce qui est très bien. Serait-il possible qu'il y ait peut-être une station de tram Nelson Mandela ? Merci.*

M. le Maire – *Alors cela ne sera peut-être pas une station de tram mais en tout cas, je le note pour les rues ou autres. La question sur le tramway a été très bien décrite par les représentants des associations de malvoyants et le fait que l'on puisse se déplacer en transports en commun qui sont adaptés pour des personnes en situation de handicap, c'est quelque chose de très spécifique, qui est propre à la manière dont ils vivent la Ville et c'est donc la raison pour laquelle mon prédécesseur à la Métropole avait accepté la demande de cette association de prendre le nom de Louis Braille. Nous n'allons pas faire le panégyrique de Nelson Mandela, mais il y a un intérêt d'ordre public mais pas spécifique aux transports en commun. On trouvera donc un espace public pour le faire, une occasion et je m'y engage.*

Mme RICARD, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la création du nouveau parking souterrain situé rue du Cheval Rouge, un jardin public a été aménagé en surface. Il est proposé de dénommer cet espace public en rendant hommage à Pierre Hamel, personnalité orléanaise particulièrement attachée au quartier.

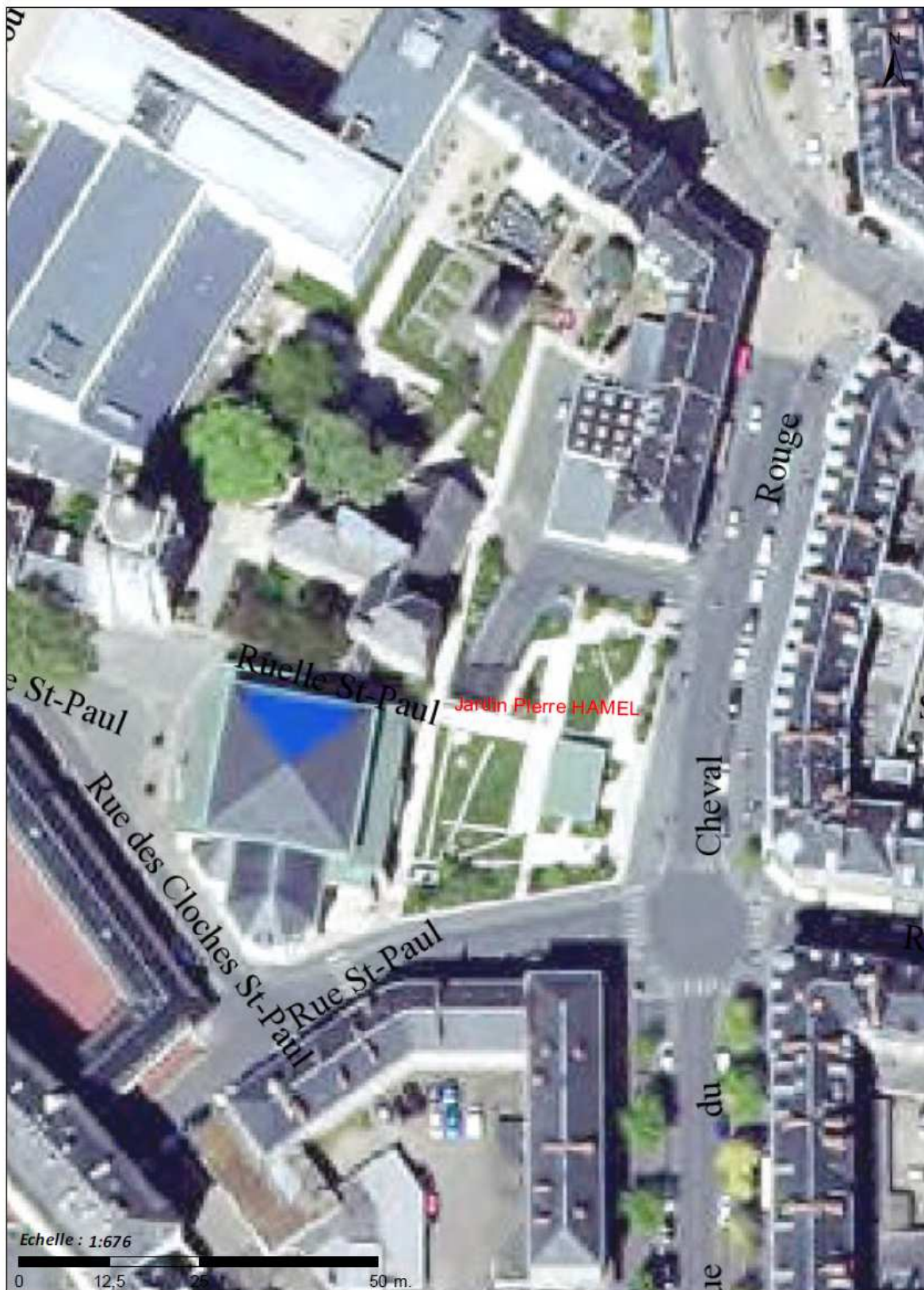
Pierre Hamel, né à Tours en 1920, est arrivé très jeune à Orléans dans la maison de ses arrière-grands-parents. Il était particulièrement attaché à la Tour et à l'église Saint-Paul et nous lui devons notamment la découverte des catacombes de cette église, dont il cacha certaines œuvres d'art durant la guerre qui ont pu, ainsi, échapper aux bombardements. Pierre Hamel consacra une grande partie de sa vie à l'entretien et à la restauration de la Tour et de l'église Saint-Paul, ainsi que de certaines parties de l'église Notre-Dame de Recouvrance. Il participa également à la création du musée de la Tour Saint-Paul.

Pierre Hamel était un membre actif de la Société Historique et Archéologique de l'Orléanais. Il fut décoré de la médaille de Chevalier des Arts et des Lettres en 2003.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, et au vu du plan annexé, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir dénommer le jardin situé rue du Cheval Rouge : jardin Pierre Hamel. »

ADOpte A L'UNANIMITE

Jardin Pierre HAMEL



RESSOURCES

N° 38 – Relations humaines. Protection sociale complémentaire santé et prévoyance des agents. Choix des opérateurs et approbation des conventions de participation.

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par Mme SAUVEGRAIN

*
* *
*



**Protection sociale complémentaire
Santé et prévoyance**

Conseil municipal du 18 septembre 2017

Contexte

- ❑ **Le 4 mai 2016, signature d'un accord social avec les organisations syndicales représentatives de la commune d'Orléans et d'Orléans Métropole (CFDT, CGT, FAFPT et FO)**
- ❑ **L'action sociale mutualiste : un axe fort de cet accord social répondant à plusieurs objectifs**
 - **Harmoniser l'action sociale mutualiste** auprès des agents d'Orléans et de la Métropole dès le 1^{er} janvier 2018,
 - **Groupement Orléans/Orléans Métropole pour la santé**
 - **Groupement d'employeurs** avec les Départements du Loiret, d'Eure-et-Loir, les communes d'Olivet, Montargis et Orléans, le SDIS 45 et Orléans Métropole **pour la prévoyance**
 - **Augmenter la prise en charge employeur** en élargissant la participation à la composition familiale pour la santé : **13€ bruts/mois pour l'agent, 10€/mois pour le conjoint, 7€/mois par enfant (2 maximum)** et en introduisant une nouvelle participation pour la prévoyance à hauteur de 12€ bruts /an

Mme SAUVEGRAIN – *Comme vous le savez M. le Maire, nous avons signé un accord social avec les 4 organisations syndicales de la Ville et de la Métropole, dans lequel figurait une nouvelle prestation de mutuelle et de prévoyance. L'objectif est d'abord d'harmoniser ce qui se faisait entre la Ville et l'Agglomération à l'époque et puis pouvoir améliorer la santé de nos agents en leur permettant d'avoir une mutuelle pour eux et pour leurs familles ainsi que de la prévoyance. Vous le savez, cela sert notamment quand on arrive à demi-salaire après 3 mois de maladie, cela permet de compenser à ce moment-là.*

Pour ce qui est de la santé, les agents concernés seront ceux la Ville d'Orléans et de la Métropole et en ce qui concerne la prévoyance, nous avons répondu à la proposition du Département du Loiret de faire un groupement de commandes avec le Loiret, l'Eure-et-Loir, Olivet, Montargis, le S.D.I.S et Orléans Métropole, afin de faire un plus gros volume.

L'autre élément concernant les agents d'Orléans, c'est l'augmentation de la participation employeur que nous avons votée. Jusqu'à maintenant nous participions à hauteur de 11 euros par mois et à compter du 1^{er} janvier 2018, en fonction de la composition de la famille, nous participerons à hauteur de 13 euros pour l'agent, 10 pour son conjoint et 7 pour ses deux premiers enfants.

Il y aura une participation forfaitaire annuelle sur la prévoyance.

Cadre des garanties

2 nouvelles conventions de participation de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018

o Santé

- 3 régimes de garantie
- Une tarification par tranche d'âge : moins de 35 ans, 35/49 ans et plus de 50 ans

o Prévoyance

- Une offre de base sur les garanties incapacité/maintien de salaire et invalidité : couverture à hauteur de 95% du revenu net mensuel
- Des garanties optionnelles, au choix de l'agent : perte de retraite, capital décès et allocation obsèques, rente éducation, rente conjoint, incapacité et invalidité à 100%

Mme SAUVEGRAIN – *En ce qui concerne la convention de participation, il ne s'agit pas d'un marché public en tant que tel, c'est pour cela que c'est le Conseil Municipal qui est compétent pour l'attribuer. Nous avons eu 6 propositions avec comme élément de base ce que nous avons négocié à l'unanimité avec les organisations syndicales : avoir 3 régimes de garanties, avoir une tarification par tranche d'âge, puisque le défaut de notre contrat actuel était que pour les plus jeunes la mutuelle pouvait paraître chère car elle englobait tous les agents.*

Pour la prévoyance, nous voulions que la couverture soit à hauteur de 95 % du revenu, avec en plus des options pour les agents.

Motifs de choix de l'attributaire potentiel - Santé

Proposition de retenir l'offre HARMONIE MUTUELLE

▪ Sur les prestations et les conditions d'adhésion

- Adhésion des agents sans condition d'âge et de santé pendant toute la durée de la convention
- Un objectif de 50% d'adhésion dès la 1^{ère} année

▪ Sur l'offre tarifaire

- Offre économiquement avantageuse (2^{ème} place sur le plan tarifaire)
- Taux de cotisation maintenus pendant trois ans, puis évolution plafonnée (15%)
- Engagement ferme de non résiliation du contrat, gage de pérennité

	Régime « Essentiel »	Régime « Equilibre »	Régime « confort »
Cotisation Adhérent (moyenne des 3 groupes d'âge)	37,03€	52,58€	69,85€
Cotisation moyenne conjoint (moyenne des 3 groupes d'âge)	38,88€	55,21€	73,34€
Cotisation enfant	19,40€	27,55€	36,59€

Mme SAUVEGRAIN – Pour ce qui est de la santé, nous vous proposons de retenir l'offre d'HARMONIE MUTUELLE. Sur les prestations et les conditions d'adhésion, nous avons de fortes propositions comme une adhésion sans condition d'âge et de santé, ainsi qu'une offre tarifaire très intéressante. Ce n'était pas la moins chère mais celle qui l'était ne nous proposait pas les mêmes garanties en face. En effet, en matière de santé, il faut mettre le prix en proportion des prestations et nous savons aujourd'hui la question de la santé est primordiale.

L'élément très important que nous propose HARMONIE MUTUELLE est le maintien du taux de cotisation pendant 3 ans, sauf mesure nationale. Il en sera de même pour toutes les mutuelles.

Motifs de choix de l'attributaire potentiel - Santé

Sur la gestion et les relations avec les assurés

- Une forte proximité : **4 agences à Orléans**
- **Une équipe dédiée** pour la mise en œuvre et le suivi du contrat
- **Plan d'accompagnement de la collectivité très conséquent** (réunions, permanences..)
- **Un service téléphonique de relation adhérents**
- **Un extranet** pour suivre les remboursements en ligne, effectuer des modifications, ...
- **De nombreux avantages adhérents** : assistance santé et services à la personne, avantages réservés, service d'action sociale, conseil sur devis.....
- **Des avantages financiers : un réseau de soins et de partenaires agréés KALIVIA** (optique, audio et dentaire) pour accéder à des prestations et des tarifs négociés

Mme SAUVEGRAIN – *Concernant la question de la gestion, nos 3 000 agents de la Ville et de la Métropole ont aussi besoin d'avoir une relation privilégiée et HARMONIE MUTUELLE a des agents sur Orléans, avec une équipe dédiée, ce qui est très important. Il y a également les services habituels des mutuelles avec un extranet et des avantages adhérents que nous avons demandés, notamment l'assistance à la personne en cas de maladie. L'une des particularités aussi de notre population d'agents est que nous avons de plus en plus d'agents seuls qui vivent avec leurs enfants et évidemment dans ce cas-là, quand il y a maladie ou hospitalisation nous pouvons - via la mutuelle - leur venir en aide.*

Motifs de choix de l'attributaire potentiel - Prévoyance

Proposition de retenir l'offre de TERRITORIA MUTUELLE

Sur les prestations et les conditions d'adhésion

- Pas de questionnaire médical avant 12 mois, aucun refus d'adhésion
- Reprise du passé pour les agents non couverts par une prévoyance précédemment

Sur l'offre tarifaire

Garantie de base Invalidité/incapacité	1,78% <i>En % du traitement, régime indemnitaire, Nouvelle bonification indiciaire</i>
---	---

- **Taux en dessous de la moyenne des taux** des autres candidats (1,86%)
- Des garanties optionnelles au choix **pour un taux maximum de 5,61%**
- **Augmentation plafonnée du taux sur la durée du contrat** (maximum 10%)
- **Amélioration tarifaire de -2%** en cas d'adhésion supérieure à 50%

Mme SAUVEGRAIN – *Sur la prévoyance, il vous est proposé de retenir TERRITORIA MUTUELLE, avec la même chose sur les prestations, c'est-à-dire avec comme élément important le fait qu'il n'y ait pas de questionnaire médical avant 12 mois, aucun refus d'adhésion et de plus - puisqu'à la Ville d'Orléans il existait déjà un contrat de prévoyance qui s'achève au 31 décembre prochain - la reprise du passé des agents.*

L'offre tarifaire à 1,78 % est la moins chère et elle est à peu près du même montant que celle que nous avons actuellement, mais avec des prestations supplémentaires.

Motifs de choix de l'attributaire potentiel - Prévoyance

Sur la gestion et les relations avec les assurés

- **Politique de développement très détaillée** avec un maillage territorial conséquent
- **Réseau d'agences important** (1 agence à Orléans) avec des permanences sur site
- **Pack adhésion** avec des moyens de communication innovants (parrainage...)
- **Portail** de suivi des contrats et des indemnisations avec accès agent et service RH
- **N° vert gratuit** avec assistance 24h/24 et 7j/7 pour les agents

L'amélioration de la protection sociale complémentaire constitue une avancée en matière de politique RH, avec un effort financier significatif apporté par la Mairie pour les agents .

Mme SAUVEGRAIN – *Concernant la gestion avec les assurés et comme pour la mutuelle, il y aura une vraie relation locale avec une agence sur Orléans.*

Cela peut paraître comme étant deux contrats très techniques, mais c'est vraiment une avancée très importante pour l'ensemble de nos agents. Cela leur permet d'avoir à des tarifs préférentiels et avec une participation de la collectivité, un système de mutuelle et de prévoyance. Plus nos agents sont en meilleure forme, mieux c'est. On discute beaucoup depuis ces dernières années de gel, d'augmentation du point au niveau national, mais ce sont des mesures qui nous sont imposées, alors que là c'est vraiment une volonté de la Ville et de la Métropole de pouvoir mieux assurer la protection de santé de nos agents.

M. le Maire – *Merci Mme SAUVEGRAIN. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Je remercie tous ceux qui ont participé à cette discussion autour de Mme SAUVEGRAIN et notamment Mme PATOU qui a beaucoup travaillé sur ces questions. Je remercie également toutes les organisations syndicales, car cet accord a évidemment été voté avec eux et les points de vue n'étaient pas convergents au début. Il y a eu un gros effort de toutes les parties pour essayer de tendre vers le meilleur de ce qui était proposé. Pour nous-même, cet accord se traduit par un léger avantage en termes de pouvoir d'achat pour les agents et c'était un des éléments que j'avais demandé à Mme SAUVEGRAIN de mettre en œuvre et globalement, on est dans une situation qui permet d'harmoniser un peu les situations de la Ville et de la Métropole. Tout cela est donc très positif.*

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'action sociale mutualiste constitue l'un des axes forts de l'accord social signé le 4 mai dernier avec les organisations syndicales afin d'offrir à tous les agents de la Mairie (dont ceux du C.C.A.S. d'Orléans et de l'E.S.A.D.) et d'Orléans Métropole, une protection sociale complémentaire améliorée.

En effet et dans l'objectif d'harmoniser l'action sociale mutualiste auprès des agents de la Mairie et d'Orléans Métropole dès le 1^{er} janvier 2018 et après avis du Comité Technique consulté à cet effet le 29 mars 2017, le Conseil Municipal dans sa séance du 10 avril 2017 a décidé de lancer :

- dans le cadre d'un groupement avec Orléans Métropole, une nouvelle procédure de mise en concurrence en vue de la passation d'une nouvelle convention de participation portant contrat collectif de santé,
- dans le cadre d'un groupement d'employeurs coordonné par le Département du Loiret et réunissant le S.D.I.S. 45, le Département d'Eure-et-Loir, Orléans Métropole, les communes d'Olivet, d'Orléans et de Montargis, une nouvelle procédure de mise en concurrence en vue de la passation d'une nouvelle convention de participation portant contrat collectif de prévoyance professionnelle.

Ces conventions, d'une durée de 6 ans, concernent ainsi le risque santé et la prévoyance.

Elles donneront la possibilité à la collectivité d'apporter, dès leur mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018, une aide financière aux agents adhérents aux contrats complémentaires de santé et/ou de prévoyance.

Comme précisé dans la délibération du 10 avril 2017, en matière de santé, la prise en charge de la cotisation par la Mairie serait de 13 € bruts par mois et par agent, 10 € bruts par mois pour le conjoint et 7 € bruts par mois pour les deux 1^{ers} enfants. En matière de prévoyance, la participation serait fixée à 12 € bruts par an, versée mensuellement.

A l'issue des deux consultations menées, le Conseil Municipal est appelé, après avis du Comité Technique du 6 septembre 2017, à se prononcer sur le choix de l'attributaire ainsi que sur les termes des conventions de participation à intervenir.

1°) Dispositif de prévoyance

Conformément aux dispositions en vigueur, l'avis d'appel public à la concurrence a été publié au sein du B.O.A.M.P. et du J.O.U.E. à compter du 19 avril 2017 ainsi qu'au sein d'un journal d'annonces légales (Argus des assurances), à compter du 21 avril. La date limite de réception des candidatures et des offres a été fixée au 6 juin 2017.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence à laquelle 5 candidats ont régulièrement répondu et dont les offres ont été analysées, la commission de sélection du groupement d'employeurs, réunie le 1^{er} août 2017, a proposé de retenir la candidature de TERRITORIA MUTUELLE, qui a déposé, au vu des critères de jugement des offres, l'offre la plus avantageuse.

Le Comité Technique, lors de sa séance du 6 septembre, a donné un avis favorable sur la proposition de retenir la candidature de ce prestataire.

Cette offre présente les caractéristiques suivantes, étant rappelé que les membres du groupement d'employeurs ont décidé de circonscrire les garanties de base du futur contrat aux risques liés à l'incapacité et à l'invalidité afin de soumettre aux agents une formule de base accessible au plus grand nombre. Les autres risques pourront être couverts par la souscription de garanties optionnelles, librement consenties :

- Garanties de base : incapacité et invalidité : 1,78 %

La garantie de base permet de maintenir le salaire à hauteur de 95 % du montant qu'aurait dû percevoir l'agent.

- Garanties optionnelles :
 - Perte de retraite : 0,42 %
 - Capital décès et frais d'obsèques : 0,97 %
 - Perte totale et irréversible d'autonomie (P.T.I.A.) : 0,18 %
 - Rente éducation : 0,44 %
 - Rente de conjoint : 1,64 %
 - Incapacité portée de 95% à 100% : 0,09 %
 - Invalidité portée de 95% à 100% : 0,09 %

Soit un montant total de cotisation pour l'agent allant de 1,78 % à 5,61 % selon les options choisies et prenant comme assiette le traitement mensuel brut, le régime indemnitaire de l'agent adhérent (hors heures supplémentaires, astreintes et primes dites « variables »), ainsi que la Nouvelle Bonification Indiciaire, le cas échéant.

2°) Dispositif de santé

Conformément aux dispositions en vigueur, l'avis d'appel public à la concurrence a été publié au sein du B.O.A.M.P. et du J.O.U.E. à compter du 20 avril 2017 ainsi qu'au sein d'un journal d'annonces légales (Argus des assurances), à compter du 5 mai 2017. La date limite de réception des candidatures et des offres a été fixée au 20 juin 2017.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une nouvelle convention de participation portant contrat collectif de santé, à laquelle 6 candidats ont régulièrement répondu et dont les offres ont été analysées, le Comité Technique qui s'est réuni le 6 septembre a donné un avis favorable sur la proposition de retenir la candidature de HARMONIE MUTUELLE, qui a déposé, au vu des critères de jugement des offres, l'offre la plus avantageuse.

Cette offre a reçu la meilleure appréciation et présente les caractéristiques suivantes, étant rappelé que le cahier des charges visait à proposer aux agents 3 régimes de garanties (soins courants, transports, frais médicaux, analyses et examens, chirurgie hospitalisation médicale et chirurgicale, appareillages et accessoires médicaux, soins dentaires, optique) sur la base d'une tarification par groupe d'âge.

- En matière de condition d'adhésion des agents et de tarification :
 - Adhésion des agents sans condition pendant toute la durée de la convention.
 - Une offre économiquement avantageuse (le candidat obtient la 2^{ème} place sur le critère prix) avec un prix moyen de cotisation pour les actifs et les retraités sur les 3 régimes de 57,43 €.
 - Un engagement ferme de non résiliation du contrat pour sinistralité.
- En matière de relations avec les assurés et la collectivité :
 - Une forte proximité de gestion avec :
 - une implantation locale : 6 agences dans le Loiret dont 4 à Orléans auquel s'ajoute un centre d'appel pour répondre aux questions relatives aux garanties, prestations payées, etc.
 - une équipe dédiée avec un interlocuteur référent et un pôle de gestion formé aux spécificités du contrat,
 - d'importants moyens humains dédiés à l'animation des réunions d'information afin de répondre à l'objectif d'adhésion de 50 % dès la 1^{ère} année.

- Au-delà de délais d'intervention et de remboursement opérationnels et réactifs, le prestataire offre également des services annexes étoffés : conseil sur devis, service d'action sociale, conventionnement avec un réseau de partenaires de soins pour l'optique, l'audio et le dentaire avec des tarifs négociés et des niveaux de qualité certifiés, mise à disposition des agents de son programme d'avantages.

Les garanties des nouveaux contrats collectifs de santé et de prévoyance à adhésion facultative prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources et du Comité Technique, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

➤ **pour la convention de participation au titre de la prévoyance :**

1°) décider de retenir l'offre présentée par TERRITORIA MUTUELLE, sélectionnée par la commission de sélection du groupement d'employeurs réunie le 1^{er} août 2017, pour la mise en place d'une convention de participation au titre d'un contrat collectif de prévoyance à l'attention des agents de la Mairie (dont ceux du C.C.A.S. d'Orléans et de l'E.S.A.D.) ;

2°) approuver la convention de participation portant contrat collectif de prévoyance professionnelle ;

3°) approuver la participation financière de la Mairie à la présente convention à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les bénéficiaires qui adhéreront au dispositif de prévoyance proposé par TERRITORIA MUTUELLE, à savoir : 12 € par an répartis et versés mensuellement ;

4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention de participation portant contrat collectif de prévoyance et l'acte d'engagement avec TERRITORIA MUTUELLE pour la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire au titre de la prévoyance professionnelle ;

5°) décider du partage des dépenses liées à la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi qu'aux formalités de publicité de l'avis d'appel public à la concurrence et de l'avis d'attribution pour un montant total de 3 736,80 € par entité ;

6°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, nature 64138, service gestionnaire HPA.

➤ **pour la convention de participation au titre de la santé :**

7°) décider de retenir l'offre présentée par HARMONIE MUTUELLE pour la mise en place d'une convention de participation au titre d'un contrat collectif de santé à l'attention des agents de la Mairie (dont ceux du C.C.A.S. d'Orléans et de l'E.S.A.D.) ;

8°) approuver la convention de participation portant contrat collectif de santé ;

9°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention de participation portant contrat collectif de santé et l'acte d'engagement avec HARMONIE MUTUELLE pour la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire au titre de la santé ;

10°) approuver la participation financière de la Mairie à la présente convention à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les bénéficiaires qui adhéreront au dispositif de santé proposé par HARMONIE MUTUELLE, à savoir : 13 € bruts par mois et par agent, 10 € bruts par mois pour le conjoint et 7 € bruts par mois pour les deux premiers enfants ;

11°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, nature 64138, service gestionnaire HPA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 39 – **Relations humaines. Police municipale. Foulées Roses. Approbation d'une convention de mise à disposition à passer avec la commune d'Olivet.**

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La police municipale d'Olivet sollicite de la police municipale d'Orléans des moyens humains et matériels nécessaires à la sécurisation de la manifestation Les Foulées Roses qui se déroulera le 1^{er} octobre 2017.

Dans le cadre de la coopération entre les polices municipales de la Métropole, la Mairie souscrit à cette demande.

La mise en commun des polices municipales d'Olivet et d'Orléans sera réalisée conformément à l'arrêté préfectoral prévu par la loi n° 99-291 du 15 avril 1999.

Cette mise à disposition temporaire du personnel municipal fait l'objet d'une convention qui prévoit le nombre de postes en équivalent temps plein mis à disposition par la Mairie auprès de la Mairie d'Olivet ainsi que les missions qu'elle assure pour le compte de cette dernière. La convention proposée est conclue pour la journée du 1^{er} octobre 2017, à raison de 6h, soit de 8h à 14h.

L'effectif du personnel mis à disposition est de 4 agents de la police municipale d'Orléans de catégorie C aux grades de gardien et de brigadier. La Mairie met également à disposition de la Mairie d'Olivet l'appui et l'expertise techniques de ses agents de police dans le domaine de la surveillance et de la sécurité.

Sur le plan financier, la convention prévoit le remboursement par la commune d'Olivet du montant de la rémunération brute chargée des agents pour la durée de leur mise à disposition.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mise à disposition temporaire du personnel auprès de la commune d'Olivet dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessus ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 112, nature 70845, service gestionnaire HPE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 40 – **Relations humaines. Restauration du personnel. Approbation des conventions de gestion et financière à passer avec l'association de gestion du Restaurant Administratif.**

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La gestion du restaurant administratif, situé 2 bis rue des Anglaises, est confiée depuis 2002 à l'Association de gestion du Restaurant Administratif. Elle regroupe les 20 administrations dont les agents fréquentent le restaurant. La Mairie en est l'administration coordinatrice.

L'actuel contrat de prestation de restauration arrive à échéance le 30 septembre 2017. Après mise en concurrence, un nouveau contrat de restauration a été passé avec la société SOGERES. Celui-ci prend effet le 1^{er} octobre 2017 pour une durée de 10 ans.

Ce contrat prévoit la prise en charge de certaines dépenses d'investissement (travaux de second œuvre, renouvellement de matériels, etc.) par le prestataire.

Les dépenses de personnel et les fluides restent à la charge de l'Association de gestion du Restaurant Administratif. Soucieuse d'en assurer la juste répartition entre les administrations et de stabiliser le fonctionnement du restaurant, l'association a sollicité l'agrément de « restaurant inter administratif » auprès de la S.R.I.A.S. (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) ainsi que du C.I.A.S. (Comité Interministériel d'Action Sociale).

Dans le cadre de cette démarche, une convention de gestion et une convention financière doivent être passées entre l'association et l'ensemble des administrations membres: la Mairie, Orléans Métropole, le Département du Loiret, la Région Centre-Val de Loire, l'École supérieure d'art et de design d'Orléans, la Préfecture de la Région Centre-Val de Loire et du Loiret, le Tribunal Administratif d'Orléans, le ministère de la justice (cour d'appel, service administratif régional, tribunal de grande instance, tribunal d'instance, conseil de prud'hommes, service pénitentiaire d'insertion et de probation et direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse), la chambre régionale des comptes du Centre, la direction régionale des Finances Publiques du Centre et du Loiret, la direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, la direction régionale des affaires culturelles du Centre, la direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations de la région Centre, l'Établissement Public Loire, l'institut National de la Propriété Industrielle,

Ces conventions déterminent le périmètre et les modalités de répartition de la gestion et des dépenses entre l'association et les administrations.

La convention de gestion a pour objet les conditions dans lesquelles l'association confie à un prestataire extérieur, la gestion du Restaurant Administratif.

Sont prévues la mise à disposition à titre gratuit par la Mairie, administration coordinatrice, des locaux situés 2 bis rue des Anglaises à Orléans au profit de l'association. de même que les conditions dans lesquelles l'association met à disposition les installations et le matériel nécessaires au fonctionnement du restaurant.

Ainsi, l'administration coordinatrice, et les administrations associées prennent conjointement à leur charge les factures relatives aux travaux de gros œuvres des locaux, aux fluides (eau, gaz, électricité, chauffage, climatisation, extraction des buée, vapeurs, gaz brulés, évacuation et traitement des eaux) et aux charges de personnel de l'association, en l'occurrence ceux afférents à la rémunération de l'agent, mise à disposition par la Mairie d'Orléans à l'association à compter du 1^{er} octobre 2017.

La convention financière fixe les modalités de répartition des dépenses entre les administrations et l'association telles qu'elles sont définies par la convention de gestion.

Ces conventions prendront effet à compter de leur signature par l'ensemble des administrations signataires et sont conclues pour une durée d'un an, renouvelable une fois par tacite reconduction.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer l'association de gestion du Restaurant Administratif et les administrations associées ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – **Relations humaines. Restauration du personnel. Renouvellement de la mise à disposition individuelle d'un agent titulaire. Approbation d'une convention à passer avec l'association de gestion du Restaurant Administratif d'Orléans.**

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'Association de Gestion du Restaurant Administratif d'Orléans dispose depuis le 1^{er} septembre 2012 d'un agent de la Mairie pour exercer les fonctions de gestionnaire du restaurant administratif d'Orléans.

Ce dispositif a été mis en œuvre dans le cadre des dispositions de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales.

Le principe de cette mise à disposition a été approuvé par le Conseil Municipal le 12 juillet 2012 qui a autorisé la signature de la convention de mise à disposition auprès de cette association à but non lucratif, soumise à la loi de 1901. La convention a été reconduite pour une durée de 25 mois à compter du 1^{er} septembre 2015.

L'agent concerné occupe le grade d'attaché et est mis à disposition à hauteur de 100 % de son temps de travail pour l'association de gestion.

La convention signée le 22 janvier 2016 arrivant à échéance le 30 septembre 2017, il est proposé de reconduire ce dispositif, dans le cadre d'une nouvelle convention qui prendrait effet au 1^{er} octobre pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2020. Elle intègre des clauses de remboursement des charges de personnel (charges patronales comprises).

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'Association de Gestion du Restaurant Administratif ayant pour objet la mise à disposition d'un agent de la Mairie pour une durée de 3 ans à hauteur de 100 % de son temps de travail ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : chapitre 013, fonction 020, nature 6419, service gestionnaire HPA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 42 – **Achats. Approbation d'un avenant n° 3 à la convention de groupement de commandes à passer avec Orléans Métropole et le C.C.A.S. d'Orléans portant sur plusieurs familles d'achat.**

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal, par délibération du 12 décembre 2016, a approuvé une convention de groupement de commandes entre Orléans Métropole, la commune d'Orléans et le centre communal d'action sociale d'Orléans. En annexe de cette convention, sont listées les familles d'achats concernées par ce groupement de commandes.

Par délibération du 13 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé un avenant n° 1 ajoutant la famille d'achat : conception et exécution graphique sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes.

Par délibération du 19 juin 2017, le Conseil Municipal a approuvé un avenant n° 2 ajoutant la famille d'achat : diffusion des offres d'emploi.

En raison de besoins supplémentaires, il est proposé dans le cadre d'un avenant n° 3, d'ajouter une nouvelle famille d'achats :

Famille d'achat	Adhésion
Etudes et conseils en ressources humaines	Mairie d'Orléans / Orléans Métropole / Centre communal d'action sociale d'Orléans

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 3 à la convention de groupement de commandes portant sur plusieurs familles d'achat à passer avec Orléans Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

*
* *
*

La séance est levée à 17 h 00.

*
* *
*